

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
15 JANVIER 2020**

MERCREDI, le quinzième jour du mois de janvier deux mille vingt (15 janvier 2020), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2020-01-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2019;
4. Gestion du personnel :
 - a. Démission du coordonnateur-préventionniste en sécurité incendie, monsieur Mathieu Ouellette;
 - b. Affichage d'un poste de préventionniste en sécurité incendie;
 - c. Abolition du poste de secrétaire du greffe et des archives;
 - d. Création du poste de secrétaire, greffe et trésorerie;
 - e. Affichage du poste de secrétaire, greffe et trésorerie;
 - f. Création d'un poste d'aménagiste;
 - g. Affichage du poste d'aménagiste;
 - h. Conditions de travail pour le personnel-cadre;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Projet circuit de murales des Chenaux;
 - c. Politique d'acquisition d'œuvres d'art de la MRC des Chenaux;
 - d. Adoption du registre annuel des projets 2018-2019 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
6. Démarche en réussite éducative – Demande à la Table des élus de la Mauricie;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

7. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité des règlements municipaux;
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. MRC de Maskinongé : Règlement numéro 217-19 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Maskinongé afin d'autoriser la catégorie d'usage du groupe industriel lourd en affectation agroforestière sous certaines conditions;
 - ii. MRC de Bécancour : Règlement de remplacement numéro 395 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé des limites et des affectations des périmètres urbain et secondaire du secteur Sainte-Angèle-de-Laval de la Ville de Bécancour;
 - iii. MRC de Portneuf : Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement aux fins d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Deschambault-Grondines;
 - c. Adoption du règlement 2019-116B modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;
 - d. Résolution d'appui pour l'implantation d'un Centre des sciences au Parc de la Rivière Batiscan;
8. Rapports :
 - a. Représentant à la RGMRM;
 - b. Comité culturel;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité incendie;
 - f. Comité sur la sécurité publique;
 - g. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
 - h. Comité touristique;
9. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants :
 - i. Soutien aux activités et événements;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes projets structurants;
 - b. Demandes régionales :
 - c. Octroi d'un mandat pour le projet « Des Chenaux récolte »;
10. Développement économique :
 - a. Déclaration commune de services – Table sur le développement local et régional de la FQM;
 - b. Demande de financement FLI/FLS – Le Music Hall;
11. Appuis demandés :
 - a. FQM – Projet de loi 48 (fiscalité agricole);
 - b. UPA Mauricie – Projet de loi 48 (fiscalité agricole);
 - c. MRC de Manicouagan – Appui pour le désenclavement de la Côte-Nord par le prolongement de la route 138 jusqu'à Blanc-Sablon et la construction d'un pont sur le Saguenay;
12. Correspondance déposée :
 - a. Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Avis de modification du cadre normatif du Programme d'aide aux MRC pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques;
 - b. Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette-Saint-Maurice – Lien interrives de La Gabelle;
 - c. Ministre de la Culture et des Communications – Nouveau programme pour la protection du patrimoine immobilier;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- d. Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles pour l'année 2020;
- f. Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Plan régional des milieux humides et hydriques;
- 13. Pour votre information;
- 14. Autres sujets :
 - a. Dossier fibre optique – Programme Régions branchées;
- 16. Période de questions;
- 17. Clôture de la séance.

Adoptée.

2020-01-002

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce conseil tenue le 27 novembre 2019.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

2020-01-003

4a. DÉMISSION DU COORDONNATEUR-PRÉVENTIONNISTE EN SÉCURITÉ INCENDIE, MONSIEUR MATHIEU OUELLETTE

Considérant que monsieur Mathieu Ouellette a remis aux membres du conseil une lettre de démission de son poste de coordonnateur-préventionniste en sécurité incendie le 4 décembre 2019;

Considérant que le départ de monsieur Mathieu Ouellette à titre de coordonnateur-préventionniste en sécurité incendie laissera le poste vacant à compter du 5 janvier;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC Chenaux accepte la démission de monsieur Mathieu Ouellette à titre de coordonnateur-préventionniste sécurité incendie.

Adoptée.

2020-01-004

4b. AFFICHAGE DU POSTE DE PRÉVENTIONNISTE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que le départ de monsieur Mathieu Ouellette à titre de coordonnateur-préventionniste en sécurité incendie à compter du 5 janvier 2020 laisse le poste vacant;

Considérant que le comité des ressources humaines a été mandaté pour recommander au conseil la dotation d'une ressource dans ce secteur d'activité, de même que pour combler un besoin dans le service incendie de la MRC des Chenaux;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines et le descriptif présenté;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant l'embauche d'un préventionniste en sécurité incendie.

Adoptée.

2020-01-005

4c. ABOLITION DU POSTE DE SECRÉTAIRE DU GREFFE ET DES ARCHIVES

Considérant que le comité des ressources humaines a été mandaté pour recommander au conseil une structure et une dotation actualisées de la réalité du service administratif de la MRC des Chenaux;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines et le descriptif présenté;

Considérant que les tâches de la secrétaire du greffe et des archives diffèrent de la réalité quotidienne de ce poste;

Considérant que le poste de secrétaire du greffe et des archives est laissé vacant depuis la nomination de madame Chantal Couture à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement le 27 novembre 2019;

Considérant la convention collective qui intervient entre la MRC des Chenaux et ses salariés;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux procède à l'abolition du poste de secrétaire du greffe et des archives à compter du 15 janvier 2020 et en informe le syndicat;

Adoptée.

2020-01-006

4d. CRÉATION DU POSTE DE SECRÉTAIRE, GREFFE ET TRÉSORERIE

Considérant l'abolition du poste de secrétaire du greffe et des archives, le comité des ressources humaines a été mandaté pour recommander au conseil une structure et une dotation actualisées de la réalité du service administratif de la MRC des Chenaux;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines et le descriptif présenté;

Considérant qu'il est opportun de créer un poste de secrétaire, greffe et trésorerie pour répondre au besoin du service administratif de la MRC des Chenaux;

Considérant la convention collective qui intervient entre la MRC des Chenaux et ses salariés;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux procède à la création du poste de secrétaire, greffe et trésorerie et en informe le syndicat;

Adoptée.

2020-01-007

4e. AFFICHAGE DU POSTE DE SECRÉTAIRE, GREFFE ET TRÉSORERIE

Considérant la création du poste de secrétaire, greffe et trésorerie le 15 janvier 2020;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines et le descriptif présenté;

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyée par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant à l'embauche d'un secrétaire, greffe et trésorerie.

Adoptée.

2020-01-008

4f. CRÉATION D'UN POSTE D'AMÉNAGISTE

Considérant que le comité des ressources humaines a été mandaté pour recommander au conseil une structure et une dotation actualisées de la réalité du département d'aménagement du territoire;

Considérant le départ à la retraite du coordonnateur adjoint à l'aménagement du territoire le 31 décembre 2019;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines et le descriptif présenté;

Considérant qu'il est opportun de créer un poste d'aménagiste pour répondre au besoin du département d'aménagement du territoire de la MRC des Chenaux;

Considérant la convention collective qui intervient entre la MRC des Chenaux et ses salariés;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux procède à la création du poste d'aménagiste et en informe le syndicat.

Adoptée.

2020-01-009

4g. AFFICHAGE DU POSTE D'AMÉNAGISTE

Considérant la création du poste d'aménagiste le 15 janvier 2020;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines et le descriptif présenté;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyée par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant à l'embauche d'un aménagiste.

Adoptée.

2020-01-010

4h. CONDITIONS DE TRAVAIL POUR LE PERSONNEL-CADRE

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a accepté les conditions de travail pour son personnel syndiqué s'appliquant du premier janvier 2016 au 31 décembre 2020;

Considérant que suivant la Loi, le traitement des employés, autres que les salariés au sens du Code du travail, relève du conseil;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accorde à messieurs Éric Lesage et Patrick Baril, une augmentation salariale équivalente à 3 % pour l'année 2020.

Il est de plus résolu que le conseil autorise le directeur général à effectuer les ajustements requis.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2020-01-011

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 12511 à 12 636 ainsi que les autres sommes déboursées au 14 janvier 2020 totalisant 1 086 600,48 \$.

Adoptée.

2020-01-012

5b. PROJET DE CIRCUIT DE MURALES DES CHENAUX

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie;

Considérant que le Ministère de la Culture et des Communications de la Mauricie a des sommes supplémentaires disponibles pour la bonification des ententes de développement culturel (mesure 28);

Considérant que les sommes disponibles peuvent bonifier l'entente de développement culturel 2018-2020 déjà signée entre la MRC des Chenaux et le Ministère de la Culture et des Communications de la Mauricie;

Considérant que la MRC des Chenaux a un projet de circuit de murales qui correspond aux orientations de l'entente de développement culturel 2018-2020;

Considérant que les membres du conseil ont pu prendre en considération l'analyse de l'agente de développement culturel et des communications eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la MRC des Chenaux s'engage à bonifier l'entente de développement culturel 2018-2020 d'un montant de 29 500 \$ provenant du Fonds de développement du territoire et que cette somme sera utilisée pour le projet de circuit de murales des Chenaux;

Considérant que le Ministère de la Culture et des Communications de la Mauricie s'engage à investir un montant de 29 500 \$ dans l'entente de développement culturel 2018-2020 et que cette somme sera utilisée pour le projet de circuit de murales des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte de bonifier l'entente de développement culturel 2018-2020 d'un montant de 29 500 \$ provenant du Fonds de développement du territoire et que cette somme soit utilisée pour le projet de circuit de murales des Chenaux.

Il est également résolu que le montant ainsi autorisé soit versé aux conditions recommandées de la manière suivante :

- 100 % à la suite de la confirmation de la participation financière du Ministère de la Culture et des Communications de la Mauricie.

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

2020-01-013

5c. POLITIQUE D'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART DE LA MRC DES CHENAUX

Considérant que la MRC des Chenaux s'est dotée d'une Politique culturelle en 2006;

Considérant que le Plan d'action culturel 2018-2020 a été adopté par le conseil de la MRC des Chenaux le 17 mai 2017 et que ce plan prévoit une Politique d'acquisition d'œuvres d'art;

Considérant qu'un budget total de 3 000 \$ sur les trois années est réservé pour l'achat d'œuvre d'art;

Considérant qu'un comité de sélection a été mis sur pied afin de recommander au conseil un choix d'œuvres à acquérir;

Considérant que pour donner suite à un appel d'offres, neuf œuvres d'art ont été soumises au comité de sélection à des fins d'achat;

Considérant la recommandation des membres du comité de sélection;

Considérant que les œuvres sélectionnées devront être encadrées et que le coût de l'encadrement sera assumé par la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospère-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte de procéder à l'achat de l'œuvre *Lumière de nuit au village de l'Isle* de monsieur Réjean Boudreau de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, pour un montant total s'élevant à 530,00 \$.

Il est également résolu de procéder à l'achat de l'œuvre *Au bord du lac* de madame Chantal Beauchamps de Champlain, pour un montant total s'élevant à 260,00 \$.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est de plus résolu de remercier les membres du comité de sélection, en l'occurrence madame Marie-Pier Lemaire, monsieur Raymond Quenneville, monsieur Christian Fortin et monsieur Patrick Baril pour leurs participations au comité.

Adoptée.

2020-01-014

5d. ADOPTION DU REGISTRE ANNUEL DES PROJETS 2018-2019 DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

Considérant le dépôt du bilan de la planification annuelle et du registre annuel des projets du Programme d'aménagement durable des forêts 2018-2019 préparées par le Service d'aménagement, développement du territoire et urbanisme de la Ville de La Tuque;

Considérant que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs exige que les MRC du territoire de la Mauricie adoptent les rapports d'activités annuels;

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospere-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte le registre annuel des projets 2018-2019 du Programme d'aménagement durable des forêts.

Adoptée.

2020-01-015

5e. DÉMARCHE EN RÉUSSITE ÉDUCATIVE-DEMANDE À LA TABLE DES ÉLUS DE LA MAURICIE

Considérant que la MRC des Chenaux s'est engagée à supporter la mise en place d'un plan d'action en réussite éducative pour son territoire;

Considérant que la Table des élus de la Mauricie est mandatée par les territoires et les partenaires de la Mauricie pour faire les demandes de soutien financier auprès de la Fondation Lucie et André Chagnon;

Considérant que les partenaires locaux et régionaux envisagent le dépôt de la phase de déploiement en juin 2020 et que la réalisation de cette phase de déploiement nécessiterait un apport financier supplémentaire de 5 200 \$;

Considérant que cette somme permettra de soutenir la mobilisation, la logistique, la communication et l'accompagnement pour la réalisation de la phase de déploiement pour le territoire de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux demande un soutien financier de l'ordre de 5 200 \$ à la Table des élus de la Maurice pour la réalisation de la phase de déploiement et que monsieur Patrick Baril, directeur général, soit et est, par la présente, autorisé à signer tout document nécessaire au projet pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2020-01-016

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2019-05 DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A- 19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2019-05 de la municipalité de Champlain.

Adoptée.

2020-01-017

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2019-401 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A- 19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2019-401 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Maskinongé : Règlement numéro 217-19 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Maskinongé afin d'autoriser la catégorie d'usage du groupe industriel lourd en affectation agroforestière sous certaines conditions;
- ii. MRC de Bécancour : Règlement de remplacement numéro 395 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé des limites et des affectations des périmètres urbain et secondaire du secteur Sainte-Angèle-de-Laval de la Ville de Bécancour;
- iii. MRC de Portneuf : Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement aux fins d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Deschambault-Grondines;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-01-018

6c. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-116B MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Considérant que la MRC a adopté, le 17 avril 2019, le projet de règlement numéro 2019-116 ayant pour objet de modifier une zone de réserve dans la municipalité de Saint-Maurice et d'autoriser des usages commerciaux dans une affectation industrielle à Sainte-Anne-de-la-Pérade;

Considérant que le 13 septembre 2019, le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a transmis à la MRC un avis indiquant que certains éléments concernant les usages commerciaux dans une affectation industrielle à Sainte-Anne-de-la-Pérade n'étaient pas conformes aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire consacrées à la protection du territoire et des activités agricoles;

Considérant que les modifications demandées ont été apportées;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que la MRC des Chenaux adopte le règlement 2019-116B, avec modifications.

Adoptée.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-116B

Modifiant le schéma d'aménagement
et de développement révisé

Article 1

Le présent règlement modifie le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux (règlement 2007-02-47) déjà modifié par les règlements 2008-05-55, 2008-06-56, 2009-62, 2009-62A, 2009-64, 2010-68, 2011-76, 2012-80, 2013-84, 2013-85, 2013-87, 2015-94, 2016-97, 2017-103, 2017-105A, 2017-105B, 2018-108, 2018-109 et 2018-115.

Article 2

Le tableau 25 de la section « Les grandes affectations du territoire » est modifié par l'insertion de la note R²⁴ dans la case à la jonction des usages récréatifs et de l'affectation industrielle.

La liste des restrictions aux usages compatibles qui suit le tableau 25 est modifiée par l'ajout, après R²³, de la restriction suivante :

R²⁴ Sur le lot situé 4 175 266 dans l'affectation industrielle de Sainte-Anne-de-la-Pérade sont autorisés les usages secondaires à une micro-brasserie suivants : vente de produits agricoles et d'artisanat locaux, restauration et bar, salle de réception, stationnement pour véhicules récréatifs. Ces autorisations devront être incluses dans un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) adopté par la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade. Par ailleurs, les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en zone agricole ne devront pas apporter de contraintes à l'accroissement des installations d'élevage situées à proximité.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Article 4

La carte « Périmètre urbain Saint-Maurice (2013-84) Feuille 2/2 » est remplacée par la suivante :

- Carte « Périmètre urbain Saint-Maurice (2019-116A) Feuille 2/2 ».

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2020-01-019

6d. APPUI AU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE DES SCIENCES AU PARC DE LA RIVIÈRE BATISCAN

Considérant que le Parc de la Rivière Batiscan désire accueillir un Centre des sciences qui viendrait consolider ses installations récréotouristiques;

Considérant que la municipalité de Saint-Narcisse est favorable à la réalisation d'un projet de Centre des sciences afin de bonifier les attraits du Parc de la Rivière Batiscan;

Considérant que la réalisation de ce projet est un atout complémentaire à la vocation du Parc de la Rivière Batiscan;

Considérant que le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Narcisse permet l'implantation d'un Centre des sciences au Parc de la Rivière Batiscan;

Considérant que l'aménagement d'un Centre des sciences n'a aucun impact négatif sur notre territoire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux témoigne son appui au Parc de la Rivière Batiscan pour la réalisation du projet d'implantation d'un Centre des sciences.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues des activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le mois de décembre 2019.

7b. COMITÉ CULTUREL — RAPPORT D'OCTOBRE 2019

Monsieur Christian Fortin, président du Comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour les mois de novembre et décembre 2019, préparé par notre agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du Comité de développement du territoire, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du Comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du Comité de sécurité incendie, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7f. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot, président du Comité sur la sécurité publique, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7g. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Monsieur Gérard Bruneau, président du Comité de la communauté entrepreneuriale, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7h. COMITÉ TOURISTIQUE

Madame Diane Aubut, présidente du Comité touristique, résume le rapport d'activités pour les mois de novembre et décembre 2019, préparé par notre agente de développement touristique.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2020-01-020

8a.i. PROJETS STRUCTURANTS — SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS

Considérant que, par sa résolution numéro 2018-03-052, le conseil de la MRC des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de soutien aux activités et évènements »;

Considérant que 4 demandes ont été présentées au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du conseiller en développement d'entreprises, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivant :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Municipalité de Saint-Narcisse	Programmation 2020 des activités culturelles	1 000 \$
Défis Mauricie	14 ^e édition de l'évènement Défis Mauricie	1 000 \$
Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Randonnée aux flambeaux	1 000 \$
Corporation de développement communautaire des Chenaux	Gala Le florilège	500 \$

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

8a.ii. PROJETS STRUCTURANTS — ENVELOPPES DÉDIÉES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

8a.iii. ENVELOPPES — PROJETS STRUCTURANTS

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

8b. DEMANDES RÉGIONALES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

2020-01-021

8c. OCTROI D'UN MANDAT POUR LE PROJET « DES CHENAUX RÉCOLTE »

Considérant que le projet des Chenaux récolte est une initiative d'un regroupement de plusieurs partenaires, soient la SADC Vallée de la Batiscan, la MRC des Chenaux et le CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec;

Considérant que la MRC des Chenaux a été identifiée comme l'organisation porteuse du projet;

Considérant qu'un comité de sélection composé de madame Isadora Tremblay, monsieur Jean Brouillette et monsieur Lionel Arsenault, a été mandaté pour réaliser les entrevues d'embauche d'un contractuel qui sera responsable du projet;

Considérant que ce mandat à une durée de 6 mois à raison de 35 heures de travail par semaine;

Considérant que le taux horaire pour ce mandat est établi à 18 \$ l'heure;

Considérant que, pour donner suite à un appel de proposition paru dans le quotidien régional ainsi que sur le site d'Emploi-Québec, au-delà d'une dizaine de personnes ont manifesté un intérêt pour réaliser ce mandat;

Considérant que parmi celles-ci, quatre ont été rencontrées en entrevue;

Considérant que le comité de sélection qui a réalisé les entrevues recommande l'octroi du mandat à madame Magaly Macia;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux octroi le mandat de la supervision du projet des Chenaux récolte à madame Magaly Macia à compter du 20 janvier 2020 jusqu'au 17 juillet 2020.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2020-01-022

9a. DÉCLARATION COMMUNE DE SERVICES – TABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DE LA FQM

Considérant qu'en avril 2015, les MRC ont reçu pleine compétence pour favoriser le développement local et régional de la part de l'Assemblée nationale;

Considérant que les MRC agissent par leurs services de développement, qu'ils soient intégrés dans la MRC ou qu'ils soient offerts par un organisme autonome mandaté par la MRC grâce à une entente;

Considérant que le mandat confié par les MRC à leurs services de développement couvre deux aspects : le développement local et l'entrepreneuriat;

Considérant l'adoption de la *Déclaration commune de services* lors de l'Assemblée des MRC et du conseil d'administration de juin 2019;

Considérant que l'adoption de la Déclaration commune de services est une condition pour avoir accès au Portail d'Entreprises Québec;

Considérant que la mise en place de l'initiative RÉSEAU ACCÈS PME vise à accroître la notoriété et le rayonnement des services de développement des MRC ainsi qu'à faciliter l'accès aux services auprès des entrepreneurs;

Considérant que RÉSEAU ACCÈS PME inclut, sans distinction, autant les services de développement intégrés à l'intérieur d'une MRC que ceux mandatés par une MRC d'un organisme délégué;

Considérant que le RÉSEAU ACCÈS PME offre à ses membres, une signature graphique unique et distinctive, en ajout à celle de la MRC, permettant une meilleure identification et un meilleur référencement auprès de leurs clientèles potentielles, et ce, à l'échelle du Québec;

Considérant que pour adhérer au RÉSEAU ACCÈS PME et utiliser le logo, la MRC doit officiellement adopter la Déclaration commune de services;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte d'adhérer à la *Déclaration commune de services* de la Table sur le développement local et régional.

Adoptée.

2020-01-023

9b. DEMANDE DE FINANCEMENT FLI/FLS-LE MUSIC-HALL

Considérant que le Comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du Comité d'investissement commun qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité des Chenaux (FLS);

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux :

1. Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2020-01 prévoyant un prêt FLI au montant de quinze mille dollars (15 000 \$), portant intérêt au taux combiné de neuf pour cent (9 %) par année, remboursable en quatre-vingt-quatre (84) versements mensuels et autorise le paiement de ce montant au promoteur selon les conditions énumérées au contrat à être signé entre les parties;
2. Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLS 2020-01 prévoyant un prêt FLS au montant de quinze mille dollars (15 000 \$), portant intérêt au taux combiné de neuf pour cent (9 %) par année, remboursable en quatre-vingt-quatre (84) versements mensuels et autorise le paiement de ce montant au promoteur selon les conditions énumérées au contrat à être signé entre les parties.

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

10. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

2020-01-024

10a. FQM – PROJET DE LOI 48 (FISCALITÉ AGRICOLE)

Considérant le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

Considérant que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

Considérant que le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

Considérant que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

Considérant que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

Considérant que pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

Considérant que le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

Considérant que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

Considérant que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

Considérant que le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux :

- Exprime son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- Demande au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et que le gouvernement s'engage plutôt à trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole sans impliquer financièrement les municipalités du Québec.

Il est de plus résolu de transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée.

10b. UPA MAURICIE – PROJET DE LOI 48 (FISCALITÉ AGRICOLE)

Les membres du conseil ont pris connaissance du dossier.

2020-01-025

10c. MRC DE MANICOUAGAN – APPUI POUR LE DÉSENCLAVEMENT DE LA CÔTÉ-NORD PAR LE PROLONGEMENT DE LA ROUTE 138 JUSQU'À BLANC-SABLON ET LA CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LE SAGUENAY

Considérant que l'une des priorités régionales de la Côte-Nord, élaborées dans le cadre de la démarche de révision de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et la mise en œuvre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), vise à désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications;

Considérant que la Côte-Nord est la seule région du Québec à ne pas pouvoir compter sur un lien routier complété à ses deux extrémités, hypothéquant du même coup et de façon importante ses chances de se développer comme l'ensemble des régions du Québec;

Considérant que la Côte-Nord a connu une baisse démographique au cours des cinq dernières années et que ce problème de libre accès au territoire est assurément une des causes de cette dévitalisation;

Considérant que la Côte-Nord contribue grandement à l'enrichissement de tout le Québec par l'exploitation de ses ressources naturelles, dont une contribution de quelque 40 % au parc hydroélectrique d'Hydro-Québec, laquelle entreprise publique a généré un profit net record de 5,3 milliards \$ en 2018;

Considérant que le désenclavement de la Côte-Nord va bénéficier à l'ensemble du Québec, ouvrant la voie aux échanges commerciaux avec la province de Terre-Neuve-Labrador, province qui espère aussi le prolongement de la route 138;

Considérant qu'en 2019, alors que les changements climatiques rendent extrêmes les conditions d'isolement des communautés de la Basse-Côte-Nord, contribuant ainsi à leur dévitalisation et à leur appauvrissement;

Considérant les coûts démesurés et récurrents nécessaires au maintien de traversiers à la hauteur de Tadoussac/Baie-Ste-Catherine et que la construction d'un pont représenterait sans équivoque des économies à moyen et long terme pour tout le Québec;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que les déboires accumulés par les différentes traverses au cours des dernières années ont mis en lumière toute la vulnérabilité du réseau de traversiers qui desservent la Côte-Nord et l'extrême dépendance des populations à ceux-ci;

Considérant que les traversiers de Tadoussac/Baie-Ste-Catherine mettent une pression énorme sur la population menacée des bélugas avec ces quelques 40 000 traverses annuelles et que la construction d'un pont viendrait grandement amoindrir cette pression;

Considérant que les interminables attentes, les délais et les nombreuses annulations des traverses représentent d'importants obstacles au développement économique de la Côte-Nord;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appui la démarche qui vise le désenclavement de la Côte-Nord et qui mène au prolongement de la route 138 jusqu'à Blanc-Sablon, sortant les populations de leur isolement et ouvrant la porte aux échanges commerciaux avec Terre-Neuve-Labrador, redessinant du même coup le réseau de transport des biens et des personnes pour tout l'est du Canada.

Il est de plus résolu :

De demander au gouvernement du Québec de confirmer la poursuite des travaux du bureau de projet mis en place pour réaliser l'étude d'opportunité quant à la construction d'un pont sur le Saguenay à la hauteur de Tadoussac/Baie-Ste-Catherine, une démarche que l'on souhaite rigoureuse, diligente et réalisée avec un échéancier réaliste, mais ambitieux.

D'accompagner la délégation de la Côte-Nord auprès des deux paliers de gouvernement, dans leurs démarches visant le désenclavement de cette région.

D'acheminer cette résolution aux personnes suivantes :

M. François Legault, premier ministre du Québec
M. François Bonnardel, ministre des Transports du Québec
M. Jonathan Julien, ministre responsable de la région de la Côte-Nord
Mme Sonia Lebel, députée de Champlain
MRC de Manicouagan

Adoptée.

11. **CORRESPONDANCE**

- a. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – avis de modification du cadre normatif du programme d'aide aux MRC pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques;
- b. Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette-St-Maurice – lien interrives de La Gabelle;
- c. Ministère de la Culture et des Communications – nouveau programme pour la protection du patrimoine immobilier;
- d. Pétition – citoyens du domaine Alcide et rues avoisinantes de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes;
- e. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2020;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

12. POUR VOTRE INFORMATION

Aucun autre sujet n'est présenté.

13. AUTRES SUJETS

2020-01-026

13a. DOSSIER FIBRE OPTIQUE – PROGRAMME RÉGIONS BRANCHÉES

Considérant que les fournisseurs en télécommunication, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à IHV et de mobilité dans les milieux ruraux;

Considérant que le programme « Branché pour innover » du gouvernement fédéral et le programme « Québec Branché » du gouvernement provincial, lancé en 2017, visaient à soutenir l'accès à internet haute vitesse (IHV) sur des réseaux fixes et sans fil mobile à travers le Québec;

Considérant que la MRC des Chenaux n'a pu se qualifier entièrement à ces programmes, car ceux-ci comportaient des critères d'admissibilités qui désavantageaient plusieurs zones périurbaines (cartes de référence établies par le gouvernement fédéral selon des zones hexagonales de 25 km², accès partiel au service 5/1 mégabits par seconde (Mbps), besoin de démonstrations techniques lourdes pour obtenir du financement);

Considérant que le dernier Budget du gouvernement fédéral annonçait une enveloppe de 1,7MM\$ pour l'amélioration des infrastructures IHV et mobiles en région sur treize (13) ans;

Considérant qu'aux élections provinciales de 2018, le gouvernement actuel promettait une couverture de 100 % des ménages à IHV et aux services mobiles en quatre (4) ans et qu'il annonçait lors du dernier Budget une enveloppe de 400M\$ pour y arriver;

Considérant que le Fonds du CRTC, lancé récemment et alimenté par les fonds propres des télécommunicateurs, a pour but d'atteindre l'objectif de service universel de la disponibilité d'une connexion IHV d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement pour tous les ménages canadiens ainsi que l'accès aux services mobiles de dernière génération tel que décrété par la décision CRTC 2016-496;

Considérant que le Fonds du CRTC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'entremise de zones hexagonales semblables à celles des programmes précédents tout en rendant complètement inadmissibles au financement les hexagones où la présence d'un seul ménage desservi par une connexion 50/10 Mbps est relevée ou encore si le seul rayonnement d'un signal cellulaire est capté n'eût égard à sa qualité;

Considérant que ces cartes d'admissibilité et critères ne permettront pas de financer adéquatement l'atteinte d'une couverture de 100% des ménages puisque les télécommunicateurs n'auront pas d'intérêt économique à déployer leurs services sur de nombreuses communautés;

Considérant que les nouveaux programmes des gouvernements fédéral et provincial devront permettre de combler cet écart qui défavorise les secteurs périurbains et communautés partiellement desservies;

Considérant que le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) travaille activement à définir un modèle d'opération qui assurera l'atteinte de l'objectif de service universel en collaborant avec des entreprises de télécommunication dans le cadre de projets laboratoires qui permettront à tous les acteurs impliqués de mieux comprendre les enjeux de desserte;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la MRC des Chenaux a autorisé, le 19 décembre 2018, par son règlement numéro 2018-114, un projet collectif de construction d'un réseau de fibres optiques d'une somme de 11 000 000 \$ et que ce même règlement d'emprunt n'a pas été autorisé par le MEI;

Considérant qu'à la suite du refus du MEI d'autoriser le règlement d'emprunt lié au projet à portée collective mis sur pied par la MRC des Chenaux, il avait été annoncé que la MRC des Chenaux serait partie prenante d'un projet laboratoire à l'automne 2019;

Considérant que ce projet laboratoire n'a jamais eu lieu;

Considérant que la MRC des Chenaux exige une couverture de 100% en internet haute vitesse de tous les ménages de son territoire, tant sur le plan des infrastructures filaires et que mobiles;

Considérant que trois télécommunicateurs ont soumis, dans le cadre du programme, une proposition au MEI visant à combler les besoins des communautés de la MRC des Chenaux;

Considérant que l'accès aux infrastructures filaires et mobiles est un enjeu de développement économique, social et touristique sans négliger l'aspect sécurité publique pour ce qui est du service mobile pour la MRC des Chenaux ainsi qu'un important levier d'attraction et de vitalité pour une MRC située à quelques dizaines de kilomètres d'un grand centre urbain;

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté un Plan stratégique de développement durable 2017-2022 et que la priorité numéro un identifiée est l'accès en internet haute vitesse pour l'ensemble des citoyens de la MRC des Chenaux;

Considérant l'urgence d'agir dans la MRC des Chenaux et l'engagement de l'actuel gouvernement provincial à procéder;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux demande au gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de l'Économie et de l'Innovation, de prioriser la MRC des Chenaux dans le cadre du Programme Régions branchées afin de soutenir adéquatement le déploiement de l'accès à l'internet haute vitesse et des services mobiles sur l'ensemble de son territoire.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à :

- Monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation
- Madame Sonia Lebel, députée de Champlain, ministre de la Justice, ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne.

Adoptée.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-01-027

15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À dix-neuf heures quarante-trois (19 h 43), il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
19 FÉVRIER 2020**

MERCREDI, le dix-neuvième jour du mois de février deux mille vingt (19 février 2020), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2020-02-028

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2020;
4. Gestion du personnel :
 - a. Embauche d'un préventionniste en sécurité incendie;
 - b. Embauche au poste de secrétaire, greffe et trésorerie;
 - c. Embauche d'un aménagiste;
 - d. Lettre d'entente de monsieur Guy Giguère;
 - e. Modification de la politique des conditions de travail des employés-cadres;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Renouvellement de l'adhésion à l'ADGMRCQ pour 2020;
 - c. Avenant à l'entente de partenariat régional en tourisme;
 - d. Offre de service – PG Solutions évaluation;
 - e. Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM;
 - f. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-121 décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion de collecte automatique des déchets;
 - g. Projet de bail – FQM;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité des règlements municipaux;
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. Ville de Trois-Rivières : Règlement modifiant le Règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170) afin de revoir la priorisation des espaces développables à des fins résidentielles dans deux grands ensembles de terrains vacants (20 et 38) du périmètre d'urbanisation central;
 - ii. Ville de Trois-Rivières : Projet de règlement n° 1 / 2020 modifiant le Règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170) afin d'ajouter une dérogation en zone inondable de grand courant pour la construction d'un émissaire pluvial;
 - iii. MRC de Maskinongé : Règlement 271-19 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé afin d'autoriser la catégorie d'usages du groupe industriel lourd en affectation agroforestière sous certaines conditions;
 - iv. Ville de Shawinigan : Règlement SH-389.2 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire SH-389 relatif au cadre normatif de contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain;
 - c. Nomination d'un représentant et d'un signataire – Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);
 - d. Dépôt de la carte du règlement 2019-116B;
7. Rapports :
 - a. Représentant à la RGMRM;
 - b. Comité culturel;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité incendie;
 - f. Comité sur la sécurité publique;
 - g. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
 - h. Comité touristique;
8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants :
 - i. Soutien aux activités et événements;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes projets structurants;
 - b. Demandes régionales :
 - c. UPA Mauricie – Demande de partenariat du Gala Gens de Terre et Saveurs 2020;
 - d. Demande d'aide financière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel pour un projet de dek hockey;
9. Développement économique :
 - a. Adoption de la Politique d'investissement de la MRC des Chenaux;
 - b. Demande de financement FLÉS 2020-01 – Parc de la Rivière Batiscan;
10. Appuis demandés;
11. Correspondance déposée :
 - a. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie - Compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;
 - b. Ministre des Transports – Aide financière dans le cadre du Programme d'aide de la SOFIL pour les projets d'immobilisation en transport en commun;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- c. Mallette S.E.N.C.R.L.– Stratégie d'audit;
- d. Ministère de la Culture et des Communications – Aide financière pour la mise en œuvre de l'entente dans le cadre du programme d'aide aux initiatives de partenariat;
- 12. Pour votre information;
- 13. Autres sujets :
 - a. Demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de procéder à la condamnation et la fermeture définitive des puits de gaz naturel abandonnés sur le territoire de la MRC des Chenaux;
- 16. Période de questions;
- 17. Clôture de la séance.

Adoptée.

2020-02-029

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2020

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce conseil tenue le 15 janvier 2020.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

2020-02-030

4a. EMBAUCHE D'UN PRÉVENTIONNISTE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que suivant les termes de la résolution 2020-01-004, le conseil a résolu d'embaucher une nouvelle ressource, soit un préventionniste en sécurité incendie;

Considérant que pour donner suite à un appel de candidatures paru dans le quotidien régional ainsi que sur des sites spécialisés en matière de recherche et d'offres d'emploi, au-delà d'une dizaine de personnes ont manifesté un intérêt pour occuper ce poste;

Considérant que parmi celles-ci, trois ont été rencontrées en entrevue;

Considérant que les membres du comité de sélection recommandent l'embauche de monsieur Francis Dupuis;

Considérant la modification à la grille salariale du préventionniste en sécurité incendie pour établir le maxima à 55 305 \$;

Considérant que le contrat offert est pour une durée de 12 mois renouvelable avec un préavis de trente (30) jours;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux embauche monsieur Francis Dupuis au poste de préventionniste en sécurité incendie à compter du 30 mars 2020, aux conditions prévues à la politique des conditions de travail des employés-cadres de la MRC des Chenaux et que son salaire soit établi à 90 % du salaire du poste.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-02-031

4b. EMBAUCHE AU POSTE DE SECRÉTAIRE, GREFFE ET TRÉSORERIE

Considérant que suivant les termes de la résolution 2020-01-007, un affichage interne de poste a été réalisé pour l'embauche d'un secrétaire, greffe et trésorerie;

Considérant qu'une lettre d'entente a été signée entre la MRC des Chenaux et le syndicat des employés de la MRC des Chenaux le 5 février 2020 en lien avec la création du poste de secrétaire, greffe et trésorerie;

Considérant qu'une candidature a été reçue dans les délais fixés, soit celle de madame Annie Beaudoin;

Considérant l'article 13 de la convention collective des employés de la MRC des Chenaux qui précise l'attribution d'un poste régulier vacant ou nouvellement créé;

Considérant que madame Annie Beaudoin répond aux exigences normales du poste;

Considérant que les membres du comité de ressources humaines recommandent l'embauche de madame Annie Beaudoin;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux engage madame Annie Beaudoin à titre de secrétaire, greffe et trésorerie, à compter du 20 février 2020, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, et que son salaire soit établi à 90 % du salaire du poste.

Adoptée.

2020-02-032

4c. EMBAUCHE D'UN AMÉNAGISTE

Considérant que suivant les termes de la résolution 2020-01-009, le conseil a résolu d'embaucher une nouvelle ressource pour le service d'aménagement du territoire, soit un aménagiste;

Considérant qu'une lettre d'entente a été signée entre la MRC des Chenaux et le syndicat des employés de la MRC des Chenaux le 5 février 2020 en lien avec la création du poste d'aménagiste;

Considérant que pour donner suite à un appel de candidatures paru dans le quotidien régional ainsi que sur des sites spécialisés en matière de recherche et d'offres d'emploi, au-delà d'une quinzaine de personnes ont manifesté un intérêt pour occuper ce poste;

Considérant que parmi celles-ci, trois ont été rencontrées en entrevue;

Considérant que les membres du comité de sélection recommandent l'embauche de Mylène Murray;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux embauche Mylène Murray au poste d'aménagiste à compter 16 mars 2020, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi à 95 % du salaire du poste.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-02-033

4d. LETTRE D'ENTENTE DE MONSIEUR GUY GIGUÈRE

Considérant que monsieur Guy Giguère, technicien et inspecteur en évaluation, demande à la MRC des Chenaux de réduire ses heures de travail annuelles en vue d'une prochaine retraite;

Considérant que les besoins de la MRC des Chenaux sont moindres au niveau du service de l'évaluation foncière pendant la période hivernale;

Considérant les discussions intervenues en comité de relation de travail le 15 janvier 2020;

Considérant que monsieur Giguère effectuera ses tâches de technicien et inspecteur en évaluation pour les périodes suivantes :

- Du 20 février 2020 au 30 octobre 2020;
- 1^{er} mars 2021 au 29 octobre 2021;

Considérant que la MRC des Chenaux accepte de mettre temporairement monsieur Giguère pour la période du 2 novembre 2020 au 26 février 2021 au motif d'une réduction temporaire de la charge de travail;

Considérant que monsieur Giguère quittera son poste pour la retraite le 1^{er} novembre 2021;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer la lettre d'entente à intervenir entre la MRC des Chenaux et le Syndicat des employés de la MRC des Chenaux relative à la prise de retraite de monsieur Guy Giguère, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2020-02-034

4e. MODIFICATION DE LA POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS-CADRES

Considérant que suivant les termes de la résolution 2019-04-072, le conseil a résolu d'adopter une politique des conditions de travail des employés-cadres;

Considérant que ladite politique a pour but de promouvoir des relations ordonnées entre la MRC des Chenaux et ses employés-cadres, d'établir et de maintenir des conditions de travail justes et équitables et de régler les problèmes d'application et d'interprétation qui pourraient en découler;

Considérant que pour donner suite à une analyse de la grille salariale des employés-cadres, il y a lieu de modifier le maxima attribué au préventionniste en sécurité incendie;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines de fixer le maxima annuel du poste de préventionniste en sécurité incendie à 55 305 \$ pour l'exercice 2020;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospère-de-Champlain, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux adopte la modification à la grille salariale du préventionniste en sécurité incendie pour établir le maxima à 55 305 \$.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2020-02-035

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 12637 à 12678 ainsi que les autres sommes déboursées au 14 février 2020 totalisant 290 925,22 \$.

Adoptée.

2020-02-036

5b. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADGMRCQ POUR 2020

Considérant que le directeur général est membre de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec;

Considérant que ce regroupement apporte un soutien à celui-ci dans la réalisation de ses fonctions;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise le paiement de cette adhésion au montant de 620,00 \$, plus les taxes, pour le renouvellement 2020.

Adoptée.

2020-02-037

5c. AVENANT À L'ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME

Considérant que la MRC des Chenaux a signé le 23 mai 2017, en collaboration avec plusieurs partenaires de la Mauricie, une entente de partenariat régional en tourisme pour la période 2016-2020;

Considérant qu'en vertu de l'article 15.5 de ladite entente, une modification peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties;

Considérant que les parties désirent modifier le plan de financement pour la dernière année de l'entente afin d'ajouter le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et de bonifier le soutien aux projets de développement de l'offre touristique régionale;

Considérant que tous les articles de l'entente, à l'exception de ceux qui ont été modifiés, demeurent inchangés et continuent de s'appliquer;

Considérant que le projet d'avenant à l'entente de partenariat régional en tourisme de la Mauricie 2016-2020 a été déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise le préfet, monsieur Gérard Bruneau et le directeur général, monsieur Patrick Baril, à signer l'avenant à l'entente de partenariat régional en tourisme de la Mauricie 2016-2020.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-02-038

5d. OFFRE DE SERVICES – PG SOLUTIONS ÉVALUATION

Considérant que suivant les termes de la résolution 2019-05-118, le conseil de la MRC des Chenaux a résolu d'octroyer le contrat d'évaluation foncière municipale à la FQM – Évaluation foncière et d'acquérir le logiciel d'évaluation foncière déployé par la Coopérative d'informatique municipale (CIM);

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2020, les données du rôle d'évaluation de la MRC des Chenaux doivent être converties du logiciel PG, qui était auparavant hébergé chez Servitech inc., vers le logiciel de CIM;

Considérant que pour convertir les données du rôle d'évaluation de la MRC des Chenaux vers le logiciel de CIM, il est nécessaire que la MRC se dote du logiciel PG Solutions évaluation;

Considérant que sans cette acquisition du logiciel PG Solutions évaluation, la MRC des Chenaux sera incapable d'utiliser le logiciel de CIM puisque la MRC des Chenaux n'aura pas accès aux données du rôle d'évaluation foncière;

Considérant que l'acquisition du logiciel PG Solutions évaluation sera pour une période d'une année, afin de permettre au département d'évaluation foncière de la MRC des Chenaux d'assurer une transition harmonieuse entre les deux logiciels;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte l'offre de PG Solutions évaluation pour un montant de 5 490 \$ avant les taxes applicables ainsi que de défrayer les coûts de programmation à être réalisé par PG Solutions évaluation pour un montant maximum de 1 550 \$ avant les taxes applicables.

Il est également résolu que monsieur Gérard Bruneau, préfet, soit, par la présente, autorisé à signer le contrat à intervenir, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Adoptée.

2020-02-039

5e. ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

Considérant que la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

Considérant que la MRC des Chenaux désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

Considérant qu'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, la MRC des Chenaux conclue une entente avec la FQM.

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Que monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, soient autorisés à signer, pour le compte de la MRC, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités.

Que monsieur Patrick Baril, directeur général, soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

Adoptée.

**5f. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-121
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE COLLECTE
AUTOMATIQUE DES DÉCHETS**

Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-121 décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion de collecte automatique des déchets.
- Dépose le projet de règlement numéro 2020-121 décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion de collecte automatique des déchets.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-121

Décrétant une dépense de 384 956,50 \$
et un emprunt de 384 956,50 \$ pour l'achat d'un camion
pour la collecte automatique des déchets

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 19 février 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. OBJET

Le présent règlement a pour objet d'autoriser le conseil à procéder à l'acquisition d'un camion pour la collecte automatique des déchets pour un montant n'excédant pas 384 956,50 \$, taxes nettes, selon l'estimé préparé par monsieur Patrick Baril le 18 février 2020, joint au présent règlement en Annexe A pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. DÉPENSE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 384 956,50 \$ pour l'acquisition prévue au présent règlement.

ARTICLE 3. EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 384 956,50 \$ sur une période de dix ans.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

ARTICLE 4. REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Les dépenses engagées relativement aux intérêts et le remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt sont répartis entre les municipalités dont le territoire est assujéti à la compétence de la Municipalité régionale de comté des Chenaux en matière de collecte et de transport de déchets proportionnellement à leur population respective, telle qu'elle apparaît dans le décret annuel publié par le gouvernement du Québec dans la Gazette officielle du Québec.

ARTICLE 5. AFFECTATION D'UNE SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 6. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A

Estimation détaillée

Détails	Prix estimé
1 camion neuf pour la collecte automatique des déchets	350 000 \$
Taxe de vente fédérale	17 500 \$
Taxe de vente provinciale	34 912,50 \$
Sous-total A	402 412,50 \$
Moins : ristourne TPS	-17 500 \$
Moins : ristourne TVQ	-17 456,25 \$
Sous-total B (taxes nettes)	367 456,25 \$
Frais de financement +/- 5 %	17 500 \$
Sous-total C	17 500 \$
TOTAL (Sous-total B+C)	384 956,50 \$

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-02-040

**5g. PROJET DE BAIL – BUREAU RÉGIONAL DE LA MRC DES CHENAUX – FQM
INGÉNIERIE ET INFRASTRUCTURES**

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a confirmé son intention d'implanter le Bureau régional de la MRC des Chenaux-FQM ingénierie et infrastructures, dans les locaux de la MRC des Chenaux;

Considérant que l'implantation d'un Bureau régional de la MRC des Chenaux-FQM ingénierie et infrastructures permettra d'assurer un service de proximité aux municipalités participantes en matière d'ingénierie;

Considérant que la FQM a fait parvenir un projet de bail de location d'une durée de 60 mois, débutant le 1^{er} avril 2020 et se terminant le 31 mars 2025;

Considérant que les membres du conseil de la MRC des Chenaux ont pu prendre connaissance des modalités du projet de bail déposé par la FQM;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu que monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général soient autorisés à signer, pour le compte de la MRC des Chenaux, le bail de location à intervenir entre la MRC des Chenaux et la FQM.

Que monsieur Patrick Baril, directeur général soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de ce bail de location.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2020-02-041

**6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2019-04 DE LA
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A- 19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de construction numéro 2019-04 de la municipalité de Champlain.

Adoptée.

2020-02-042

**6a. CONFORMITÉ DU PLAN D'URBANISME 787 DE LA MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A- 19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le plan d'urbanisme numéro 787 de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée.

2020-02-043

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 788 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par sieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 788 de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée.

2020-02-044

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 789 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par sieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement sur les usages conditionnels numéro 789 de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée.

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. Ville de Trois-Rivières : Règlement modifiant le Règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170) afin de revoir la priorisation des espaces développables à des fins résidentielles dans deux grands ensembles de terrains vacants (20 et 38) du périmètre d'urbanisation central;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- ii. Ville de Trois-Rivières : Projet de règlement n° 1 / 2020 modifiant le Règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170) afin d'ajouter une dérogation en zone inondable de grand courant pour la construction d'un émissaire pluvial;
- iii. MRC de Maskinongé : Règlement 271-19 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé afin d'autoriser la catégorie d'usages du groupe industriel lourd en affectation agroforestière sous certaines conditions;
- iv. Ville de Shawinigan : Règlement SH-389.2 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire SH-389 relatif au cadre normatif de contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain;

2020-02-045

6c. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SIGNATAIRE – PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)

Considérant que suivant les termes de la résolution 2019-09-196, le conseil a résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Considérant que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a autorisé le 8 janvier 2020, conformément aux conditions et aux modalités du programme, une aide financière de 83 300 \$ à la MRC des Chenaux pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques pour le territoire de la MRC des Chenaux;

Considérant que pour donner suite à l'autorisation obtenue de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, il est nécessaire que la MRC des Chenaux désigne un représentant qui agira auprès du gouvernement du Québec ainsi qu'un signataire;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux mandate, monsieur Patrick Baril, directeur général, comme représentant de la MRC des Chenaux auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques.

Il est également résolu que monsieur Gérard Bruneau, préfet, soit par la présente autorisé à signer l'entente à intervenir avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Adoptée.

6d. DÉPÔT DE LA CARTE DU RÈGLEMENT 2019-116B

Monsieur Éric Lesage, coordonnateur à l'aménagement du territoire, dépose la carte « Périmètre urbain Saint-Maurice 2019-116A ».

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues des activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le mois de janvier 2020.

7b. COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Monsieur Christian Fortin, président du Comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour le mois de janvier 2020, préparé par notre agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du Comité de développement du territoire, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du Comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du Comité de sécurité incendie, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7f. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot, président du Comité sur la sécurité publique, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7g. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Monsieur Gérard Bruneau, président du Comité de la communauté entrepreneuriale, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7h. COMITÉ TOURISTIQUE

Madame Diane Aubut, présidente du Comité touristique, résume le rapport d'activités pour le mois de janvier 2020, préparé par notre agente de développement touristique.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2020-02-046

8a.i. PROJETS STRUCTURANTS — SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS

Considérant que, par sa résolution numéro 2018-03-052, le conseil de la MRC des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de soutien aux activités et évènements »;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que six demandes ont été présentées au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du conseiller en développement d'entreprises, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivant :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Symposium « À marée haute » de Champlain	Édition 2020 du symposium « À marée haute » de Champlain	500 \$
Corporation touristique de Batiscan	Batiscan, village dans le vent	1 000 \$
Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Challenge Ovale	1 000 \$
Municipalité de Batiscan	Super Challenge Écotone	1 000 \$
Municipalité de Batiscan	Relais pour la vie 2020	1 000 \$
Service des loisirs les Condors de Saint-Maurice	Fête des voisins	1 000 \$

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

2020-02-047

8a.ii. PROJETS STRUCTURANTS — ENVELOPPES DÉDIÉES

Considérant que, suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 \$ par année plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, telles que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que, pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve les projets suivants:

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Enveloppe 2020-2021)	Travaux d'amélioration 2020	29 650 \$	21 940 \$
Champlain (Enveloppes 2018-2019 et 2019-2020)	Réaménagement du parc optimiste	42 000 \$	27 134 \$

Que le montant ainsi autorisé soit versé comme suit:

- 70 % à la signature du protocole requis;
- 30 % suite à la réception d'un rapport final;

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer le document et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

8b. DEMANDES RÉGIONALES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

8c. UPA MAURICIE – DEMANDE DE PARTENARIAT DU GALA « GENS DE TERRE ET SAVEURS » 2020

Les membres du conseil ont pris connaissance du dossier.

2020-02-048

8d. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL POUR UN PROJET DE DEK HOCKEY

Considérant que la MRC des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie;

Considérant que la MRC des Chenaux a engagé au cours des deux dernières années des sommes importantes à même le Fonds de développement du territoire (FDT) pour un projet d'implantation d'un réseau de fibre optique sur le territoire de la MRC des Chenaux;

Considérant que les municipalités de Saint-Maurice et Notre-Dame-du-Mont-Carmel n'ont pas joint la compétence de la MRC des Chenaux en matière de télécommunication pour l'implantation d'un réseau de fibre optique;

Considérant qu'il y a lieu de compenser les municipalités de Saint-Maurice et Notre-Dame-du-Mont-Carmel puisque celles-ci n'ont pas bénéficié du FDT pour le projet d'implantation d'un réseau de fibre optique;

Considérant que des montants provenant du FDT seront réservés aux municipalités de Saint-Maurice et Notre-Dame-du-Mont-Carmel en guise de compensation pour le projet d'implantation d'un réseau de fibre optique;

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel pourra bénéficier d'un montant maximum de 50 000 \$ provenant du FDT sous réserve de l'admissibilité des projets qui seront déposés;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que la municipalité de Saint-Maurice pourra bénéficier d'un montant maximum de 28 500 \$ provenant du FDT sous réserve de l'admissibilité des projets qui seront déposés;

Considérant que le 6 février dernier, la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a déposé une demande de soutien financier pour l'acquisition d'équipements de dek hockey, et que le projet a fait l'objet d'une analyse de la part de l'agent de développement du territoire eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le projet suivant:

Promoteurs	Projets	Coût total	Subvention
Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Achat d'équipements de dek hockey	60 000 \$	50 000 \$

Que le montant ainsi autorisé soit versé aux conditions recommandées de la manière suivante:

- 70 % à la suite de la signature d'un protocole;
- 30 % à la suite de la réception d'un rapport final;

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2020-02-049

9a. ADOPTION DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA MRC DES CHENAUX

Considérant que la politique d'investissement n'avait pas été actualisée depuis plusieurs années et que celle-ci n'était plus adaptée à la réalité des entrepreneurs de la MRC des Chenaux;

Considérant que le comité de développement du territoire a travaillé à la refonte de la politique d'investissement pour l'application de la stratégie de développement économique de la MRC des Chenaux;

Considérant le projet de politique d'investissement déposé aux membres du conseil;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospere-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte la politique d'investissement pour l'application de la stratégie de développement économique de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2020-02-050

9b. DEMANDE DE FINANCEMENT FLÉS-PARC DE LA RIVIÈRE BATISCAN

Considérant que le Comité d'investissement a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant les recommandations des membres du Comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'économie sociale (FLÉS);

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux :

- Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLÉS 2020-01 prévoyant une aide financière non remboursable de 6 000 \$ provenant du Fonds local d'économie sociale.

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

10. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

11. CORRESPONDANCE

- a. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie - Compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;
- b. Ministre des Transports – Aide financière dans le cadre du Programme d'aide de la SOFIL pour les projets d'immobilisation en transport en commun;
- c. Mallette S.E.N.C.R.L.– Stratégie d'audit;
- d. Ministère de la Culture et des Communications – Aide financière pour la mise en œuvre de l'entente dans le cadre du programme d'aide aux initiatives de partenariat;

12. POUR VOTRE INFORMATION

Aucun autre sujet n'est présenté.

13. AUTRES SUJETS

2020-02-051

13a. DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES DE PROCÉDER À LA CONDAMNATION ET LA FERMETURE DÉFINITIVE DES PUIITS DE GAZ NATUREL ABANDONNÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES CHENAUX

Considérant que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, rendait public le projet de loi numéro 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives;

Considérant que sur le territoire de la MRC des Chenaux, au-delà d'une trentaine de puits forés sont répertoriés selon les données du système d'information géo scientifique pétrolier et gazier (SIGPEG);

Considérant que le statut de ces puits est soit abandonné, fermé temporairement, suspendu ou inconnu;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que dans la nuit de vendredi à samedi, le 14 février 2020 et 15 février 2020, le puit de gaz naturel localisé à l'intersection de la route Provinciale 138 et du chemin de l'île Saint-Éloi Ouest, dans la municipalité de Batiscan, est entré en éruption provoquant une forte détonation et par miracle personne n'a été blessé et il n'y a eu aucun dégât matériel;

Considérant que la compagnie Utica Ressources est aussitôt intervenue et a pris le contrôle de la situation et œuvre actuellement à effectuer les travaux correctifs et à résoudre la problématique dans les plus brefs délais et éventuellement à condamner le susdit puit en le noyant avec de l'eau et du sel, et à procéder à sa fermeture définitive avec un couvert en béton;

Considérant que le conseil municipal de la MRC des Chenaux est d'avis que les compagnies pétrolifères doivent être plus proactive face aux inspections et vérifications des puits de gaz naturel, et que l'accident survenu dans la municipalité de Batiscan dans la nuit de vendredi à samedi, le 14 février 2020 et 15 février 2020, le prouve hors de tout doute;

Considérant que, dans les circonstances, le conseil de la MRC des Chenaux juge opportun de déposer une requête officielle auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin d'obtenir leur concours pour appuyer les démarches auprès de compagnies pétrolifères visant la condamnation et la fermeture définitive des puits de gaz naturel grevant le territoire de la MRC des Chenaux pour ainsi éviter tout accident éventuel pouvant provoquer des éruptions avec des conséquences plus graves que celle survenue dans la nuit de vendredi à samedi, le 14 février 2020 et le 15 février 2020 à Batiscan;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles d'intervenir auprès des compagnies pétrolifères propriétaires de ces puits de gaz naturel grevant le territoire de la MRC des Chenaux afin de procéder dans les plus brefs délais à la condamnation et la fermeture définitive des susdits puits et ainsi éviter tout accident éventuel pouvant provoquer des éruptions avec des conséquences plus graves que celles survenues dans la municipalité de Batiscan.

Que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, les documents afférents aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adoptée.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2020-02-052

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures quarante-six (19 h 46), il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

**RÉUNION DU CONSEIL
18 MARS 2020**

MERCREDI, le dix-huitième jour du mois de mars deux mille vingt (18 mars 2020), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Sont absents :

Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2020-03-053

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2020;
4. Gestion du personnel :
 - a. Lettre d'entente de monsieur Simon Labarre;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Financement de la Corporation touristique de Batiscan;
 - c. Office régional d'habitation des Chenaux (ORHDC) – Budget 2020;
 - d. Entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC »;
 - e. Appel de proposition – image de marque de la MRC des Chenaux;
 - f. Colloque du printemps de l'ADGMRCQ;
 - g. Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020 – Addenda no 2;
 - h. Entente sectorielle de développement en matière de soutien aux services de proximité dans la région de la Mauricie;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- i. Adoption du règlement 2020-121 décrétant une dépense de 384 956,50 \$ et un emprunt de 384 956,50 \$ pour l'achat d'un camion pour la collecte automatique des déchets;
- j. Octroi d'un mandat pour l'évaluation et le recensement des ressources matérielles des services incendies;
- 6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité des règlements municipaux;
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande);
- 7. Rapports :
 - a. Représentant à la RGMRM;
 - b. Comité culturel;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité incendie;
 - f. Comité sur la sécurité publique;
 - g. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
 - h. Comité touristique;
- 8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants :
 - i. Soutien aux activités et événements;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
 - c. Demande de financement – La Ruche Mauricie;
 - d. Demande d'aide financière – Comité de gestion de la pénurie de main-d'œuvre de la MRC des Chenaux;
 - e. Projet plate-forme en production agricole de la Mauricie;
- 9. Développement économique;
- 10. Appuis demandés :
 - a. Coalition d'aide aux victimes de la pyrrhotite;
- 11. Correspondance déposée :
 - a. Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Contribution financière pour le projet de recensement et d'évaluation des équipements des services de sécurité incendie;
 - b. Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Conformité du règlement 2019-116B;
- 12. Pour votre information :
 - a. Transport adapté et collectif des Chenaux – Déplacements collectifs et interurbains 2019;
- 13. Autres sujets;
- 14. Période de questions;
- 15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2020-03-054

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2020

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce conseil tenue le 19 février 2020.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

4. GESTION DU PERSONNEL

2020-03-055

4a. LETTRE D'ENTENTE DE MONSIEUR SIMON LABARRE

Considérant que monsieur Simon Labarre a été embauché le 6 mai 2019 à titre de technicien et inspecteur en évaluation foncière;

Considérant qu'à son embauche, la MRC des Chenaux a établi son salaire à 95 % du poste pour prendre en considération ses 9 années d'expérience liées à l'emploi;

Considérant que lors de l'entrevue d'embauche, monsieur Labarre a mentionné bénéficier de 4 semaines de vacances acquises auprès de son ancien employeur;

Considérant la demande de monsieur Labarre qui souhaite obtenir 20 journées ouvrables de vacances annuelles plutôt que les 10 journées ouvrables prévues à l'article 22 de la convention collective;

Considérant les discussions tenues lors de la rencontre en relations de travail le 15 janvier 2020;

Considérant que les membres du comité de ressources humaines recommandent le projet de lettre d'entente déposé à la séance;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer la lettre d'entente pour les semaines de vacances de monsieur Simon Labarre, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2020-03-056

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 12679 à 12722 ainsi que les autres sommes déboursées au 14 février 2020 totalisant 404 871,93 \$.

Adoptée.

2020-03-057

5b. FINANCEMENT DE LA CORPORATION TOURISTIQUE DE BATISCAN

Considérant que la MRC des Chenaux peut prendre toutes les mesures afin de favoriser le développement local et régional de son territoire;

Considérant qu'en 2019, la MRC a versé une aide financière de 5 000 \$ à la Corporation touristique de Batiscan suivant les termes d'un protocole accepté par ce conseil;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospere-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux octroie, pour l'année 2020, un montant de 5 000 \$ à la Corporation touristique de Batiscan, aux mêmes conditions que celles établies dans le protocole existant signé en juin 2015, notamment en ce qui concerne la production d'un rapport d'activités par la corporation, au plus tard le 1^{er} novembre 2020.

Adoptée.

2020-03-058

5c. OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DES CHENAUX (ORHDC) – BUDGET 2020

Considérant que le conseil de la MRC des Chenaux a pris connaissance des prévisions budgétaires 2020 de l'Office régional d'habitation des Chenaux;

Considérant que ces prévisions budgétaires sont consignées dans un document de deux pages, qui demeure annexé à la présente résolution;

Considérant que ces prévisions budgétaires présentent un déficit de 573 115 \$ dû à des revenus de 532 630 \$ et des dépenses de 1 105 745 \$ pour le programme HLM public;

Considérant que ces prévisions budgétaires présentent un déficit de 99 449 \$ pour le programme de Supplément au loyer;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux :

- Approuve les prévisions budgétaires 2020 de l'Office régional d'habitation des Chenaux, adoptées par son Conseil d'administration le 12 décembre 2019, par la résolution 2019-12-051, lesquelles comportent une contribution de la MRC de 10 % au déficit d'exploitation, déduction faite des coûts relatifs à la capitalisation de travaux majeurs;
- Lui verse un montant de :
 - 57 311 \$ pour le programme HLM public s'adressant aux municipalités suivantes : Champlain (13 947 \$), Sainte-Anne-de-la-Pérade (12 228 \$), Saint-Stanislas (5 264 \$), Notre-Dame-du-Mont-Carmel (9 219 \$), Saint-Maurice (5 056 \$), Batiscan (3 494 \$), Saint-Narcisse (4 405 \$) et Sainte-Geneviève-de-Batiscan (3 698 \$);
 - 9 944 \$ pour le programme de Supplément au loyer s'adressant aux municipalités suivantes : Champlain (5 252 \$) et Saint-Stanislas (4 692 \$).

Adoptée.

2020-03-059

5d. ENTENTE RELATIVE AU VOLET « SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC »

Considérant que le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le projet de loi n° 47 : *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité;

Considérant que le volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » s'inscrit en continuité de l'actuel Fonds de développement des territoires, dont l'entente vient à échéance le 31 mars 2020;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec pour bénéficier du volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité;

Considérant que la nouvelle entente qui sera proposée par le gouvernement du Québec sera substantiellement analogue à celui de l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Gérard Bruneau, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité, qui sera soumise par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée.

2020-03-060

5e. APPEL DE PROPOSITION – IMAGE DE MARQUE DE LA MRC DES CHENAU

Considérant que la MRC des Chenaux désire solliciter des propositions pour la prestation de services de consultation pour l'élaboration d'une stratégie d'image de marque;

Considérant que les objectifs du projet sont d'élaborer une stratégie d'image de marque qui aidera la MRC des Chenaux à se démarquer des autres territoires, de mobiliser les partenaires et d'attirer des familles à s'établir sur le territoire;

Considérant que la mise en place de ce projet nécessite un accompagnement spécialisé dû à la complexité du dossier;

Considérant que le document d'appel de proposition est consigné dans un document de deux pages, qui demeure annexé à la présente résolution;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Patrick Baril, directeur général, à procéder à un appel de proposition pour la prestation de services de consultation pour l'élaboration d'une stratégie d'image de marque.

Adoptée.

2020-03-061

5f. COLLOQUE DU PRINTEMPS DE L'ADGMRCQ

Considérant que l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) organise son colloque du printemps 2020, le 30 avril et le 1^{er} mai à Québec;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il convient que le directeur général de notre MRC participe à ce genre de rencontre;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospère-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise son directeur général à participer au colloque du printemps 2020 de l'ADGMRCQ à Québec, et que les frais d'inscription et de participation soient défrayés par la MRC suivant la politique actuelle.

Adoptée.

2020-03-062

5g. ENTENTE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE EN MAURICIE 2017-2020 – ADDENDA NO 2

Considérant que la MRC des Chenaux a signé le 5 mai 2017, en collaboration avec plusieurs partenaires de la Mauricie, l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020;

Considérant que la MRC des Chenaux a signé le 29 juin 2019, un addenda à l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020;

Considérant qu'en vertu de l'article 14 de l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020, une modification peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties;

Considérant que les parties désirent prolonger la durée de l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020 jusqu'au 31 décembre 2020 afin de permettre que l'objet et les obligations qui y sont prévus soient réalisés;

Considérant que les articles de l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020, à l'exception de ceux qui sont modifiés, demeurent inchangés et continuent de s'appliquer;

Considérant que le projet d'addenda a pour objet de modifier les articles 10 et 18 de l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020 conclue le 5 mai 2017;

Considérant que le projet d'addenda modifie également la durée de l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020 jusqu'au 31 décembre 2020 et met à jour les coordonnées des parties;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise le préfet, monsieur Gérard Bruneau et le directeur général, monsieur Patrick Baril, à signer l'addenda concernant l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-03-063

5h. ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE DE SOUTIEN AUX SERVICES DE PROXIMITÉ DANS LA RÉGION DE LA MAURICIE

Considérant l'article 17.5.1 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (RLRQ, chapitre M-22.1) qui indique que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a notamment pour mission de soutenir le développement régional en favorisant la coordination et la concertation des différents acteurs de ce développement dans une perspective de prise en charge de ce développement par les collectivités locales et régionales, dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État;

Considérant que l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

Considérant le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

Considérant la priorité régionale « Assurer l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire mauricien » identifie l'action « Améliorer la disponibilité et la qualité des services de proximité »;

Considérant que le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a été mis en place pour soutenir financièrement des projets de développement, alignés sur les priorités déterminées par la région;

Considérant que le comité régional de sélection des projets du FARR a accepté lors de sa rencontre tenue le 20 février 2020 que soit injectée dans l'entente sectorielle de développement la somme de 300 000 \$;

Considérant que les MRC/Villes de la région de la Mauricie, conscientes de l'importance des services de proximité pour la vitalité et l'occupation de leur territoire, se sont engagées dans une démarche concertée pour les soutenir;

Considérant qu'une entente sectorielle de développement a été identifiée comme étant le véhicule le plus approprié pour établir une vision commune relative aux services de proximité et pour soutenir leur maintien dans la région;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise le préfet, monsieur Gérard Bruneau et le directeur général, monsieur Patrick Baril, à signer l'Entente sectorielle de développement en matière de soutien aux services de proximité dans la région de la Mauricie.

Adoptée.

2020-03-064

5i. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-121 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 384 956,50 \$ ET UN EMPRUNT DE 384 956,50 \$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION POUR LA COLLECTE AUTOMATIQUE DES DÉCHETS

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 19 février 2020;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte le règlement 2020-121 décrétant une dépense de 384 956,50 \$ et un emprunt de 384 956,50 \$ pour l'achat d'un camion pour la collecte automatique des déchets.

Adoptée.

2020-03-065

5j. OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ÉVALUATION ET LE RECENSEMENT DES RESSOURCES MATÉRIELLES DES SERVICES INCENDIES

Considérant que la MRC des Chenaux, à la suite de l'étude de regroupement des services incendie des municipalités locales réalisé en 2019 par le consultant Michel Richer, désirait poursuivre sa réflexion en octroyant un mandat pour l'évaluation et le recensement des ressources matérielles des services incendies;

Considérant que la MRC des Chenaux, du fait de sa résolution numéro 2019-08-165, a demandé une aide financière dans le cadre du programme pour soutenir la coopération intermunicipale, pour la réalisation d'un mandat pour l'évaluation et le recensement des ressources matérielles des services incendies;

Considérant que la MRC des Chenaux a accepté d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé son soutien financier pour un montant de 8 700 \$, comme stipulé au protocole d'entente dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Considérant que la MRC des Chenaux a procédé à un appel de proposition pour la réalisation du mandat et qu'une proposition a été reçue provenant de l'entreprise Manaction inc. au montant de 17 400 \$ avant les taxes et les frais variables applicables;

Considérant que les municipalités participantes au projet, Batiscan, Champlain, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Stanislas, Saint-Narcisse et Saint-Prosper-de-Champlain, se sont engagées par résolution, à se répartir le coût du mandat qui est non supporté financièrement par le gouvernement du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux octroie, à titre d'organisme responsable du projet, le mandat pour l'évaluation et le recensement des ressources matérielles des services incendies des municipalités locales participantes, à l'entreprise Manaction inc. au montant de 17 400 \$ avant les taxes et les frais variables applicables.

Il est également résolu que monsieur Gérard Bruneau, préfet, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC des Chenaux, le contrat à intervenir avec Manaction inc.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

Aucun règlement n'est présentée ce mois-ci.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues des activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le mois de février 2020.

7b. COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Monsieur Christian Fortin, président du Comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour le mois de février 2020, préparé par notre agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du Comité de développement du territoire, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du Comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du Comité de sécurité incendie, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7f. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot, président du Comité sur la sécurité publique, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7g. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Monsieur Gérard Bruneau, président du Comité de la communauté entrepreneuriale, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7h. **COMITÉ TOURISTIQUE**

Madame Diane Aubut, présidente du Comité touristique, résume le rapport d'activités pour le mois de février 2020, préparé par notre agente de développement touristique.

8. **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

2020-03-066

8a.i. **PROJETS STRUCTURANTS — SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS**

Considérant que, par sa résolution numéro 2018-03-052, le conseil de la MRC des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de soutien aux activités et évènements »;

Considérant que 3 demandes ont été présentées au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du conseiller en développement d'entreprises, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivant :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Ado-O-Boulot	Soutien à la coopération à l'entrepreneuriat collectif	500 \$
Société d'horticulture des Chenaux	Programmation 2020-2021	875 \$
Centre des loisirs de Saint-Narcisse	Rendez-vous des arts de Saint-Narcisse	840 \$

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

2020-03-067

8a.ii. **PROJETS STRUCTURANTS — ENVELOPPES DÉDIÉES**

Considérant que, suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 \$ par année plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, telles que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que, pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve les projets suivants :

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Municipalité de Saint-Stanislas (FDT 2019-2020)	Aménagement du sous-sol de la bibliothèque Émilie Bordeleau	24 800 \$	12 098 \$
Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes (FDT 2019-2020)	Remplacement des enseignes municipales d'identification	18 000 \$	11 088 \$

Que le montant ainsi autorisé soit versé comme suit:

70 % à la signature du protocole requis;
30 % suite à la réception d'un rapport final.

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer le document et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

8b. DEMANDES RÉGIONALES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

8c. DEMANDE DE FINANCEMENT – LA RUCHE MAURICIE

Les membres du conseil ont pris connaissance du dossier.

2020-03-068

8d. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ DE GESTION DE LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE DE LA MRC DES CHENAUX

Considérant qu'un comité de partenaires a été mis sur pied afin de se pencher sur la problématique touchant la gestion de la pénurie de main-d'œuvre sur le territoire de la MRC des Chenaux;

Considérant qu'un plan d'action 2020-2021 a été réalisé par le comité de gestion de la pénurie de main-d'œuvre;

Considérant que des représentants du comité de gestion de la pénurie de main-d'œuvre ont présenté en séance préparatoire de la MRC des Chenaux le plan d'action 2020-2021;

Considérant que le comité de gestion de la pénurie de main-d'œuvre demande une participation financière de 7 000 \$ à la MRC des Chenaux afin de pouvoir réaliser les actions prévues au plan d'action 2020-2021;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux octroi un montant de 7 000 \$ provenant du fonds de développement du territoire au comité de gestion de la pénurie de main-d'œuvre afin de lui permettre de réaliser les objectifs du plan d'action 2020-2021 et que monsieur Gérard Bruneau, préfet soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC des Chenaux, tous les documents en lien avec cette demande d'aide financière.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-03-069

8e. PROJET PLATE-FORME EN PRODUCTION AGRICOLE DE LA MAURICIE

Considérant que la MRC des Chenaux a mis en place un projet de plate-forme en production agricole pour soutenir la relève et l'établissement agricole;

Considérant que le projet de plate-forme en production agricole proposera un nouveau modèle d'affaires qui permettra l'implantation de nouvelle ferme et répondra aux besoins des nouveaux entrepreneurs agricoles en Mauricie;

Considérant que le projet, d'une durée de 3 ans, nécessitera un investissement total de l'ordre de 403 306 \$ provenant de plusieurs partenaires de la Mauricie;

Considérant que la Caisse Desjardins Mékinac -Des Chenaux a déjà confirmé sa participation financière pour un montant de 109 577 \$ pour la réalisation du projet;

Considérant que la contribution totale au projet de la part de la MRC des Chenaux sera de 43 039 \$ provenant du Fonds de développement du territoire;

Considérant que des demandes de soutien financier sont présentement en analyse auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du Fonds d'appui au rayonnement des régions et du Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Gérard Bruneau, préfet, à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, tout protocole d'entente en lien avec le projet de plate-forme en production agricole de la Mauricie déposé auprès des partenaires financiers.

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

10. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

2020-03-070

10a. COALITION D'AIDE AUX VICTIMES DE LA PYRRHOTITE

Considérant que la Coalition d'aide aux victimes de la pyrrhotite (CAVP), dans le but d'aider les propriétaires victimes de la pyrrhotite sur tous les territoires, dont celui de la MRC des Chenaux, sollicite l'appui de la MRC des Chenaux;

Considérant que l'année 2020 se veut malheureusement la dixième année de ce combat ardu et que la CAVP souhaite que ce soit aussi l'année d'un virage important pour ce dossier, afin que les familles touchées voient un peu de lumière au bout du tunnel;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le programme d'aide actuellement en place est insuffisant pour que les victimes puissent réparer leurs maisons et que la CAVP a déposé des demandes d'ajustement à cet effet;

Considérant les impacts directs qui touchent les municipalités :

- Pertes de revenus de taxes foncières;
- Pertes de revenus de taxes scolaires;
- Les transactions immobilières en sont grandement affectées;
- Les acheteurs sont craintifs d'acheter des maisons dans les municipalités touchées;
- Le pouvoir d'achat des familles ne permet pas de contribuer à la vitalité économique dans leur municipalité;
- Absentéisme au travail, impacts psychologiques qui en font des citoyens moins heureux;

Considérant que l'ampleur de ce sinistre dépasse largement les moyens de la MRC des Chenaux;

Considérant que la MRC et ses citoyens souhaitent et requièrent de l'aide de la part des autres paliers de gouvernement pour venir à bout de ce phénomène qui mine de nombreuses familles depuis 2008;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux appuie la « Coalition d'aide aux victimes de la pyrrhotite en Mauricie (CAVP) » dans ses démarches auprès des deux paliers de gouvernement fédéral et provincial afin qu'ils s'allient pour mettre fin à cette crise qui sévit dans la MRC des Chenaux depuis 2008 en identifiant des solutions significatives à court terme pour faire avancer ce dossier.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Contribution financière pour le projet de recensement et d'évaluation des équipements des services de sécurité incendie;
- b. Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Conformité du règlement 2019-116B;

12. POUR VOTRE INFORMATION

12a. TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES CHENAUX – DÉPLACEMENTS COLLECTIFS ET INTERURBAINS 2019

Dépôt du rapport d'activités 2019.

13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est présenté.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-03-071

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures quarante-neuf (19 h 49), il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
15 AVRIL 2020**

MERCREDI, le quinzième jour du mois d'avril deux mille vingt (15 avril 2020), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2020-04-072

2. SÉANCE À HUIS CLOS

Considérant que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que le 5 avril dernier, le premier ministre a prolongé cet état d'urgence jusqu'au 4 mai 2020;

Considérant que l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents, à y prendre part, à délibérer et à voter à la séance par téléconférence Zoom.

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence Zoom.

Adoptée.

2020-04-073

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Séance tenue à huis clos;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2020;
5. Gestion du personnel :
 - a. Mise à pied temporaire;
 - b. Mesure disciplinaire 1 – employé numéro 700001;
 - c. Mesure disciplinaire 2 – employé numéro 700001;
6. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Demande de soutien financier temporaire – Corporation de Transport adapté et collectif des Chenaux;
 - c. Adoption de la planification stratégique touristique 2020-2023;
 - d. Accompagnement en gestion documentaire – proposition de Gestar;
 - e. Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;
 - f. Collecte des encombrants – mai 2020;
 - g. Report de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales;
7. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité des règlements municipaux;
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande);
 - i. MRC de Bécancour – projet de règlement modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour afin d'autoriser certains usages agricoles à l'intérieur de l'affectation industrielle lourde;
 - ii. MRC de Portneuf – adoption du règlement numéro 394 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf aux fins d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Deschambault-Grondines;
 - iii. MRC de Maskinongé – adoption du règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé afin d'autoriser la garde de poules à des fins récréatives dans les zones d'aménagement en réserve ainsi que pour autoriser les parcs et espaces verts dans l'affectation industrielle régionale;
 - c. Avis de motion pour l'adoption prochaine du règlement 2020-122 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;
 - d. Résolution d'adoption du projet de règlement 2020-122 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;
 - e. Résolution de demande d'avis au ministre sur le projet de règlement 2020-122 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;
 - f. Résolution pour l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2020-122 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;
8. Rapports :
 - a. Représentant à la RGMRM;
 - b. Comité culturel;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité incendie;
 - f. Comité sur la sécurité publique;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- g. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
- h. Comité touristique;
- 9. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants :
 - i. Soutien aux activités et évènements;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
- 10. Développement économique :
 - a. Demande de moratoire;
- 11. Appuis demandés :
- 12. Correspondance déposée :
 - a. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Le projet « Plateforme agricole de la Mauricie » a été choisi et priorisé par les membres du comité régional de sélection de la Mauricie;
 - b. Tremblay Bois Avocats – Gestion contractuelle – Adjudication de contrats – Transport adapté et collectif des Chenaux;
 - c. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec – Mesure 13.1 Soutien aux actions en matière de sécurité alimentaire visant les personnes à faible revenu – Des Chenaux Récolte – Démarrage;
 - d. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Fonds régions et ruralité – Volet Soutien au rayonnement des régions;
 - e. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation – Projet plateforme agricole en Mauricie;
- 13. Pour votre information :
 - a. Annulation de la Journée de la Famille;
 - b. Entente relative au Fonds région et ruralité;
 - c. Rapport final – Place aux jeunes - MRC des Chenaux 2019-2020;
- 14. Autres sujets;
- 15. Période de questions;
- 16. Clôture de la séance.

Adoptée.

2020-04-074

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2020

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce conseil tenue le 18 mars 2020.

Adoptée.

5. GESTION DU PERSONNEL

2020-04-075

5a. MISE À PIED TEMPORAIRE

Considérant que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié le 11 mars 2020 de pandémie la COVID-19;

Considérant que la MRC des Chenaux a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que la COVID-19 se transmet notamment par le contact étroit avec une personne infectée ou lors du contact des mains avec des surfaces infectées;

Considérant que les inspecteurs en évaluation foncière, madame Maisa Lebel, monsieur Guy Giguère et monsieur Simon Labarre sont en constant contact avec les citoyens dû à leur rôle et fonction;

Considérant qu'il est nécessaire de protéger la santé et la sécurité des inspecteurs en évaluation foncière et des citoyens de la MRC des Chenaux;

Considérant que la MRC des Chenaux n'avait pas d'autres tâches à attribuer aux inspecteurs en évaluation foncière;

Considérant que le directeur général a signifié aux inspecteurs en évaluation foncière une mise à pied temporaire effective à compter du 13 mars 2020 attribuable à ce cas de force majeure;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux ratifie la décision du directeur général de mettre à pied temporairement les inspecteurs en évaluation foncière à compter du 13 mars 2020 dû à la pandémie de la COVID-19,

Adoptée.

2020-04-076

5b. MESURE DISCIPLINAIRE 1 – EMPLOYÉ NUMÉRO 700001

Considérant que l'employé numéro 700001 a émis des commentaires irrespectueux envers les décisions de la direction concernant les mesures mises en place pour la gestion du télétravail;

Considérant que des demandes de travail ont été faites par des municipalités participantes à l'entente intermunicipale en lien avec le service d'urbanisme et que l'employé numéro 700001 a manifesté son désaccord à effectuer les tâches demandées;

Considérant que l'employé numéro 700001 a fait preuve d'insubordination envers la direction en refusant d'exécuter certaines tâches administratives;

Considérant que le comité des ressources humaines de la MRC des Chenaux recommande au conseil de la MRC des Chenaux de suspendre l'employé numéro 700001 pour une journée sans solde (7,75 heures);

Considérant que la date de cette journée de suspension lui sera communiquée dans les jours précédant son imposition par le directeur général de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, appuyée par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, que le conseil de la MRC des Chenaux suspende l'employé numéro 700001 pour une journée, sans solde.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-04-076-1

5c. MESURE DISCIPLINAIRE 2 – EMPLOYÉ NUMÉRO 700001

Considérant que l'employé numéro 700001 a enfreint le code d'éthique des employés de la MRC des Chenaux en négligeant de mentionner à son supérieur immédiat qu'un dossier dans lequel il œuvrait présentait un conflit d'intérêts;

Considérant qu'à plusieurs reprises, l'employé numéro 700001 a tenté de favoriser l'acceptation de ce dossier malgré les directives contraires de son supérieur immédiat;

Considérant que le comité des ressources humaines de la MRC des Chenaux recommande au conseil de la MRC des Chenaux de suspendre l'employé numéro 700001 pour trois jours sans solde (22,25 heures);

Considérant que les dates de ces journées de suspension lui seront communiquées dans les jours précédant leur imposition par le directeur général de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux suspende l'employé numéro 700001 pour trois journées (22,25 heures) sans solde.

Adoptée.

6. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2020-04-077

6a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 12723 à 12774 ainsi que les autres sommes déboursées au 7 avril 2020 totalisant 558 755,61 \$.

Adoptée.

2020-04-078

6b. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER TEMPORAIRE – CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES CHENAUX

Considérant que dans le contexte de la COVID-19, plusieurs organismes de transports collectifs régionaux n'ont pas encore reçu du ministère des Transports du Québec le solde de la subvention pour le transport collectif et interurbain pour l'exercice 2019;

Considérant que la Corporation de Transport adapté et collectif des Chenaux fait partie des organismes de transports qui n'ont pas reçu le solde de la subvention pour l'exercice 2019;

Considérant que le solde de la subvention qui n'a pas été perçue par la Corporation de Transport adapté et collectif des Chenaux est de l'ordre de 98 000 \$;

Considérant que la Corporation de Transport adapté et collectif des Chenaux a des comptes échus de plus de 117 000 \$ et que la corporation dispose d'environ 97 000 \$ en liquidité;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que selon un budget de caisse déposé par la Corporation de Transport adapté et collectif des Chenaux, un besoin de l'ordre de 60 000 \$ serait nécessaire pour assurer le maintien de l'organisation jusqu'au déboursement des subventions;

Considérant l'importance de la Corporation de Transport adapté et collectif des Chenaux pour le territoire de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accorde un prêt temporaire de 60 000 \$, sans remboursement d'intérêt et de capital, à la Corporation de Transport adapté et collectif des Chenaux.

Il est également résolu que le prêt temporaire de 60 000 \$ soit remboursable dès la réception des subventions (solde résiduelle de l'année 2019 ou subvention pour l'année 2020) déboursées par le ministère des Transports du Québec à la MRC des Chenaux,

Adoptée.

2020-04-079

6c. ADOPTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE TOURISTIQUE 2020-2023

Considérant que pour faire suite à un forum touristique qui s'est tenu en 2017, les participants ont souligné l'importance pour la MRC des Chenaux, de se doter d'une planification stratégique touristique;

Considérant que grâce à un support financier provenant de Tourisme Mauricie, la MRC des Chenaux a pu embaucher un consultant qui a accompagné le comité touristique de la MRC des Chenaux pour l'élaboration de la planification stratégique 2020-2023;

Considérant qu'afin de réaliser les actions de la planification stratégique 2020-2023 pour l'année 2020, la MRC des Chenaux a déjà approuvé un budget de 27 000 \$ à même son budget 2020;

Considérant que la planification stratégique touristique 2020-2023 a été présentée aux membres du conseil;

Considérant que le Comité touristique de la MRC des Chenaux recommande l'adoption de la planification stratégique touristique 2020-2023;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte la planification stratégique touristique 2020-2023.

Adoptée.

2020-04-080

6d. ACCOMPAGNEMENT EN GESTION DOCUMENTAIRE – PROPOSITION DE GESTAR

Considérant que l'implantation d'un système de gestion documentaire efficace pour chacun des départements de la MRC des Chenaux demande des ressources professionnelles en la matière;

Considérant qu'une proposition d'accompagnement a été présentée par l'entreprise Gestar en ce sens;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que la proposition, au coût de 4 900 \$ avant taxes, met à la disposition de la MRC, une ressource professionnelle experte en gestion documentaire municipale, pour une période de 5 jours, afin d'accompagner sur place le personnel dans le démarrage du déploiement du système de gestion documentaire;

Par ces motifs, il est proposé par Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte la proposition de l'entreprise Gestar, d'une somme de 4 900 \$ avant taxes, pour un accompagnement en gestion documentaire.

Adoptée.

2020-04-081

6e. PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement met en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que les modalités de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19 dans le cadre des Fonds locaux d'investissement ont été autorisées le 31 mars 2020;

Considérant qu'une enveloppe de 150 millions de dollars est rendue disponible aux MRC et aux Villes afin que celles-ci viennent directement en aide aux entreprises;

Considérant que les membres du conseil des maires de la MRC des Chenaux ont pu prendre connaissance du projet de contrat de prêt à intervenir entre la MRC des Chenaux et le Gouvernement du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte le contrat de prêt consenti par le Gouvernement du Québec pour mettre en place le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et autorise monsieur Gérard Bruneau, préfet, à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, ladite entente.

Adoptée.

2020-04-082

6f. COLLECTE DES ENCOMBRANTS – MAI 2020

Considérant que la situation de pandémie COVID-19 actuelle augmente la quantité de déchets domestiques dans les municipalités de la MRC et que le conseil a eu des discussions pour d'offrir une collecte supplémentaire d'encombrants en mai 2020;

Considérant que le budget 2020 prévoit deux collectes d'encombrants pour l'année 2020, soit en juillet et en octobre;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant la réouverture des écocentres dans la région à compter du 28 avril 2020;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux n'offre pas de collecte d'encombrants supplémentaire pour l'année 2020.

Adoptée.

2020-04-083

6g. REPORT DE LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-014 émis par la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 avril 2020;

Considérant que l'arrêté ministériel prévoit que toute vente d'un immeuble à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires soit reportée après la fin de l'état d'urgence sanitaire;

Considérant les différentes directives annoncées par le gouvernement du Québec et la Direction de la santé publique;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux reporte la vente pour défaut de paiement de taxes prévue le 11 juin 2020 au 10 septembre 2020.

Adoptée.

7. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2020-04-084

7a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2020-02-03 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PROSPER-DE-CHAMPLAIN

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2020-02-03 de la municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Bécancour – projet de règlement modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour afin d'autoriser certains usages agricoles à l'intérieur de l'affectation industrielle lourde;
- ii. MRC de Portneuf – adoption du règlement numéro 394 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf aux fins d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Deschambault-Grondines;
- iii. MRC de Maskinongé – adoption du règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé afin d'autoriser la garde de poules à des fins récréatives dans les zones d'aménagement en réserve ainsi que pour autoriser les parcs et espaces verts dans l'affectation industrielle régionale;

2020-04-085

7c. AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION PROCHAINE DU RÈGLEMENT 2020-122 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Avis de motion est donné par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée du conseil de la MRC des Chenaux, il sera adopté un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

2020-04-086

7d. RÉSOLUTION D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-122 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Considérant que la municipalité de Saint-Stanislas a transmis à la MRC une demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'agrandir son périmètre d'urbanisation;

Considérant qu'une demande d'exclusion de la zone agricole soumise par une municipalité locale doit être appuyée par la MRC comme l'exige le deuxième alinéa de l'article 65 de la LPTAA;

Considérant que cette demande est tout à fait justifiée compte tenu du peu d'espace vacant disponible pour répondre aux besoins de la croissance résidentielle à court et moyen termes;

Par ces motifs, il est proposé par Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que la MRC des Chenaux adopte le projet de règlement 2020-122 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Il est également résolu d'adopter le document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme pour se conformer au règlement 2020-122.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-04-087

7e. RÉSOLUTION DE DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2020-122 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement 2020-122 modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC des Chenaux demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur le projet de règlement 2020-122 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adoptée.

2020-04-088

7f. RÉSOLUTION POUR L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2020-122 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet règlement 2020-122 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC des Chenaux tienne, sur le territoire de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, une assemblée publique de consultation sur le projet règlement 2020-122 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Que le secrétaire-trésorier fixe la date, l'heure et le lieu de cette assemblée publique.

Adoptée.

8. RAPPORTS

8a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues des activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le mois de mars 2020.

8b. COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Monsieur Christian Fortin, président du Comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour le mois de mars 2020, préparé par notre agente de développement culturel.

8c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du Comité de développement du territoire, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du Comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du Comité de sécurité incendie, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8f. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot, président du Comité sur la sécurité publique, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8g. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Monsieur Gérard Bruneau, président du Comité de la communauté entrepreneuriale, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8h. COMITÉ TOURISTIQUE

Madame Diane Aubut, présidente du Comité touristique, résume le rapport d'activités pour le mois de mars 2020, préparé par notre agente de développement touristique.

9. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2020-04-089

10a. DEMANDE DE MORATOIRE

Considérant la situation actuelle en lien avec la pandémie mondiale (COVID-19);

Considérant les demandes de moratoires reçues de la part des entreprises ayant un prêt avec la MRC des Chenaux;

Considérant les recommandations du comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise qu'un moratoire de remboursement de trois (3) mois, renouvelable au besoin, sur le capital et les intérêts, soit donné aux huit (8) entreprises suivantes :

- Fief d'Orvilliers – sur les deux prêts
- Bisonnière – sur les deux prêts
- Patricia René (Ognons Divins)
- Pranasens - sur les deux prêts
- Création MP
- Mercier autoroute 40
- Carrosserie ST
- Carl Bistodeau

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

De plus, si d'autres entreprises détenant des prêts avec la MRC des chenaux en font la demande, le moratoire de trois (3) mois, renouvelable au besoin, leur sera aussi autorisé selon la recommandation du comité d'investissement commun.

Que monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer les documents nécessaires à ce moratoire, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

11. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

12. CORRESPONDANCE

- a. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Le projet « Plateforme agricole de la Mauricie » a été choisi et priorisé par les membres du comité régional de sélection de la Mauricie;
- b. Tremblay Bois Avocats – Gestion contractuelle – Adjudication de contrats – Transport adapté et collectif des Chenaux;
- c. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec – Mesure 13.1 Soutien aux actions en matière de sécurité alimentaire visant les personnes à faible revenu – Des Chenaux Récolte – Démarrage;
- d. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Fonds régions et ruralité – Volet Soutien au rayonnement des régions;
- e. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation – Projet plateforme agricole en Mauricie;

13. POUR VOTRE INFORMATION

13a. ANNULATION DE LA JOURNÉE DE LA FAMILLE

La Journée de la Famille, devant avoir lieu dans la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain en 2020, sera annulée étant donné les circonstances de pandémie de COVID-19.

13b. ENTENTE RELATIVE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Les membres du conseil ont pris connaissance de l'entente.

13c. RAPPORT FINAL – PLACE AUX JEUNES MRC DES CHENAUX 2019-2020

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport.

14. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est présenté.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-04-090

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures quarante-huit (19 h 48), il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
20 MAI 2020**

MERCREDI, le vingtième jour du mois de mai deux mille vingt (20 mai 2020), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue, par vidéoconférence, à compter de VINGT HEURES (20 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospère-de-Champlain;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2020-05-091

2. SÉANCE À HUIS CLOS

Considérant que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que le 13 mai dernier, le premier ministre a prolongé cet état d'urgence jusqu'au 20 mai 2020;

Considérant que l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents, à y prendre part, à délibérer et à voter à la séance par téléconférence Zoom;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospère-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence Zoom.

Adoptée.

2020-05-092

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Séance tenue à huis clos;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2020;
5. Gestion du personnel :
 - a. Lettre d'entente de monsieur André Brousseau;
 - b. Lettre d'entente de madame Marie-Pier Lemaire;
6. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Octroi du contrat pour l'acquisition d'un camion à déchets;
 - c. Directive administrative – préventionniste en sécurité incendie;
 - d. Appel de proposition – image de marque de la MRC des Chenaux;
 - e. Affichage d'un poste de coordonnateur – Plateforme de démarrage d'entreprise agricole de la Mauricie;
 - f. Aide financière liée à la légalisation du cannabis;
7. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité des règlements municipaux;
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. MRC de Portneuf – projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé concernant l'ajout d'une dérogation en zone inondable aux fins de réaliser des ouvrages de protection contre les inondations au centre-ville de Saint-Raymond;
 - ii. Ville de Trois-Rivières – projet de règlement numéro 60/2020 modifiant le règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de permettre la valorisation des friches industrielles situées dans le noyau urbain;
8. Rapports :
 - a. Représentant à la RGMRM;
 - b. Comité culturel;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité incendie;
 - f. Comité sur la sécurité publique;
 - g. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
 - h. Comité touristique;
9. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants :
 - i. Soutien aux activités et événements;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes projets structurants;
 - c. Demandes régionales;
 - d. Modification de la politique de soutien aux activités et événements;
10. Développement économique :
 - a. Demande d'aide - Fonds FLI-COVID19 Pranasens inc.;
 - b. Demande d'aide - Fonds FLI-COVID19 Restaurant le Villageois;
 - c. Demande d'aide - Fonds FLI-COVID19 Frédéric Dion inc.;
 - d. Demande d'aide - Fonds FLI-COVID19 Le Fief d'Orveilliers SENC;
 - e. Demande d'aide - Fonds FLI-COVID19 Évelyne Massé Artisan 360;
 - f. Rebondir dans la MRC des Chenaux – Politique de soutien d'urgence aux entreprises et organismes;
 - g. Rapport d'activités du conseiller en développement d'entreprises;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

11. Appuis demandés :
 - a. Association des pourvoires de la Mauricie – demande de soutien aux pourvoires de la Mauricie;
 - b. Ville de La Tuque – demande d'appui pour le projet Gazoduq;
12. Correspondance déposée :
 - a. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation- Approbation du règlement d'emprunt 2020-121;
 - b. Ministère de la Sécurité publique – Schéma de couverture de risque en sécurité incendie;
 - c. Ministère des Transports – Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet II – 1^{er} versement 2020;
13. Pour votre information;
14. Autres sujets :
 - a. Dossier Mercier 40 inc.;
15. Période de questions;
16. Clôture de la séance.

Adoptée.

2020-05-093

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2020

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce conseil tenue le 15 avril 2020.

Adoptée.

5. GESTION DU PERSONNEL

2020-05-094

5a. LETRE D'ENTENTE DE MONSIEUR ANDRÉ BROUSSEAU

Considérant la demande du syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3832, à l'effet d'accorder un congé sans solde à monsieur André Brousseau à raison d'une journée par semaine du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021;

Considérant le projet de lettre d'entente déposé aux membres du conseil de la MRC des Chenaux;

Considérant la recommandation favorable du comité des ressources humaines de la MRC des Chenaux envers ce projet de lettre d'entente;

Considérant que cette entente sera reconduite pour l'année 2021, à moins que l'une des parties à l'entente avise l'autre par courriel de son intention d'y mettre fin, et ce, au moins 30 jours avant l'expiration de l'entente;

Considérant que cette lettre d'entente abrogera la lettre d'entente numéro 2019-08-01;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, la lettre d'entente afin d'accorder à monsieur André Brousseau un congé sans solde à raison d'une journée par semaine du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-05-095

5b. LETTRE D'ENTENTE DE MADAME MARIE-PIER LEMAIRE

Considérant la demande du syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3832, à l'effet de réduire le nombre d'heures de travail de madame Marie-Pier Lemaire de trente-cinq (35) heures par semaine à trente (30) heures par semaine pour des raisons familiales;

Considérant le projet de lettre d'entente déposé aux membres du conseil de la MRC des Chenaux;

Considérant la recommandation favorable du comité des ressources humaines de la MRC des Chenaux envers ce projet de lettre d'entente;

Considérant que cette entente pourra se renouveler pour des périodes successives de quatre (4) semaines, à moins que l'une des parties à l'entente n'avise par écrit de son intention d'y mettre fin, et ce, au moins deux (2) semaines avant l'expiration de l'entente;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, la lettre d'entente afin de permettre à madame Marie-Pier Lemaire de réduire son nombre d'heures de travail de trente-cinq (35) heures par semaine à trente (30) heures par semaine pour des raisons familiales.

Adoptée.

6. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTIMES

2020-05-096

6a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées

Il est proposé par monsieur Christain Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 12775 à 12816 ainsi que les autres sommes déboursées au 12 mai 2020 totalisant 485 632,45 \$.

Adoptée.

2020-05-097

6b. OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION À DÉCHETS

Considérant que la MRC des Chenaux, comme stipulé à la résolution numéro 2020-03-064, a adopté le règlement 2020-121 décrétant une dépense de 384 956,20 \$ et un emprunt de 384 956,20 \$ pour l'achat d'un camion pour la collecte automatique des déchets;

Considérant qu'à cette fin, un appel d'offres a été affiché le 16 mars 2020 dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec;

Considérant qu'un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres soit, Groupe Environnemental Labrie inc., au montant de 297 450 \$ avant les taxes applicables, pour un véhicule de marque International, et que suite à l'ouverture de cette soumission, la conformité de celle-ci a été validée eu égard aux critères de qualité définis dans le document d'appel d'offres;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que la MRC des Chenaux se prévaudra du plan A de la garantie prolongée sur la benne et l'hydraulique de 2 ans pour un montant de 5 030 \$ avant les taxes applicables et de la garantie prolongée de 5 ans sur le châssis (option 1 et 2) au montant de 7 370 \$ avant les taxes applicables;

Considérant que la MRC a reçu l'approbation du règlement d'emprunt 2020-121 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (ci-après « MAMH ») en date du 6 mai 2020;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospère-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux octroie le contrat pour l'achat d'un camion à déchet à l'entreprise Groupe Environnemental Labrie Inc.;

Que le directeur général soit autorisé à déposer toutes demandes et faire toute démarche en lien avec le présent projet.

Adoptée.

2020-05-098

6c. DIRECTIVE ADMINISTRATIVE – PRÉVENTIONNISTE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que le préventionniste en sécurité incendie doit répondre aux appels d'urgence sur le territoire de la MRC des Chenaux;

Considérant que les interventions où le préventionniste en sécurité incendie est interpellé doivent être encadrées;

Considérant que le préventionniste en sécurité incendie n'a pas à intervenir sur la totalité des appels d'urgence puisque celui-ci doit prioriser l'avancement des dossiers en matière de prévention incendie et inspection des risques sous sa responsabilité;

Considérant le projet de directive administrative déposé au conseil de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte la directive administrative relative de réponse aux appels incendie sur le territoire de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2020-05-099

6d. APPEL DE PROPOSITION – IMAGE DE MARQUE DE LA MRC DES CHENAUX

Considérant que la MRC des Chenaux, par sa résolution numéro 2020-03-060, a procédé à un appel de proposition pour la prestation de services de consultation pour l'élaboration d'une stratégie d'image de marque;

Considérant qu'à la suite de l'appel de proposition pour la réalisation d'une stratégie d'image de marque, 3 entreprises ont déposé des propositions;

Considérant qu'un comité de travail nommé par la MRC des Chenaux a procédé à l'analyse des 3 propositions;

Considérant que le comité de travail recommande au conseil de la MRC des Chenaux d'attribuer le mandat à la firme Acolyte communication inc.;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuyée par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux octroi le mandat pour l'élaboration d'une stratégie d'image de marque à la firme Acolyte communication inc. au montant de 14 990 \$ avant les taxes applicables.

Il est également résolu que monsieur Gérard Bruneau, préfet, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC des Chenaux, le contrat à intervenir avec Acolyte communication inc.

Adoptée.

2020-05-100

6e. **AFFICHAGE D'UN POSTE DE COORDONNATEUR – PLATEFORME DE DÉMARRAGE D'ENTREPRISE AGRICOLE DE LA MAURICIE**

Considérant le démarrage du projet de Plateforme de démarrage d'entreprises agricoles de la Mauricie;

Considérant que la MRC des Chenaux a été identifiée comme l'organisation porteur du projet;

Considérant que le montage financier relié au projet a été complété;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant à l'embauche d'un coordonnateur de la plateforme de démarrage d'entreprises agricoles de la Mauricie.

Adoptée.

2020-05-101

6f. **AIDE FINANCIÈRE LIÉE À LA LÉGALISATION DU CANNABIS**

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a instauré une aide financière liée à la légalisation du cannabis afin que les municipalités de la MRC des Chenaux puissent agir en fonction de leurs futurs besoins en la matière;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a octroyé une aide financière de 45 649 \$ pour les années financières 2019-2020 le 27 mars 2019 à la MRC des Chenaux;

Considérant que deux projets ont été présentés au conseil de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le financement des projets suivants :

Promoteur	Projet	Coût total	Subvention
Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Légalisation du cannabis – actions et encadrement	10 000 \$	10 000 \$
MRC des Chenaux	Affichages (panneaux extérieurs et autocollants) pour les municipalités	2 000 \$	2 000 \$

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

7a. CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

7b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Portneuf – projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé concernant l'ajout d'une dérogation en zone inondable aux fins de réaliser des ouvrages de protection contre les inondations au centre-ville de Saint-Raymond;
- ii. Ville de Trois-Rivières – projet de règlement numéro 60/2020 modifiant le règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de permettre la valorisation des friches industrielles situées dans le noyau urbain;

8. RAPPORTS

8a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues des activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le mois d'avril 2020.

8b. COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Monsieur Christian Fortin, président du Comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour le mois d'avril 2020, préparé par notre agente de développement culturel.

8c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du Comité de développement du territoire, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du Comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du Comité de sécurité incendie, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8f. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot, président du Comité sur la sécurité publique, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8g. **COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX**

Monsieur Gérard Bruneau, président du Comité de la communauté entrepreneuriale, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8h. **COMITÉ TOURISTIQUE**

Madame Diane Aubut, présidente du Comité touristique, résume le rapport d'activités pour le mois d'avril 2020, préparé par notre agente de développement touristique.

9. **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

9a.i. **PROJETS STRUCTURANTS — SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS**

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

2020-05-102

9a.ii. **PROJETS STRUCTURANTS — ENVELOPPES DÉDIÉES**

Considérant que, suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 \$ par année plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, telles que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que, pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve les projets suivants:

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Batiscan (Enveloppes 2020-2021 et 2021-2022)	Restauration du bâtiment du hang'art maritime au quai municipal	125 000 \$	23 596 \$
Sainte-Geneviève-de- Batiscan (Enveloppes 2018-2019 et 2019-2020)	Acquisition d'un panneau d'affichage dynamique	37 448 \$	24 070 \$

Que le montant ainsi autorisé soit versé comme suit:

- 70 % à la signature du protocole requis;
- 30 % suite à la réception d'un rapport final.

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer le document et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-05-103

9a.iii. ENVELOPPES — PROJETS STRUCTURANTS

Considérant que la MRC des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie;

Considérant que le 7 mai dernier les membres du comité de développement rural se sont réunis pour prendre en considération deux projets ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement du territoire eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique;

Considérant les recommandations dudit comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve les projets suivants:

Promoteurs	Projets	Coût total	Subvention
Hébergement adapté et supervisé (HAS) des Chenaux	Projet HAS des Chenaux	2 684 627 \$	25 000 \$
Cercle de fermières Les Genevoises	Des outils pour la couture	19 800 \$	9 900 \$

Que le montant ainsi autorisé soit versé aux conditions recommandées de la manière suivante:

70 % à la suite de la signature d'un protocole;
30 % à la suite de la réception d'un rapport final.

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

9b. DEMANDES RÉGIONALES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

2020-05-104

9c. MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Considérant que le gouvernement du Québec a instauré le Fonds régions et ruralité (FRR) et que celui-ci attribue à la MRC des Chenaux des sommes pour favoriser le développement local et régional en fonction des priorités d'intervention qu'elle a adoptées;

Considérant que la MRC des Chenaux a mis en place une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour encadrer l'utilisation d'une partie de l'enveloppe FRR;

Considérant que le comité de développement du territoire dépose un projet de modifications à la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie avec les modifications proposées par le comité de développement du territoire.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

10.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2020-05-105

10a. DEMANDE D'AIDE – FONDS FLI-COVID19 - PRANASENS

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux dans laquelle, un prêt de 144 946 \$ a été consenti pour l'établissement de programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçue de la part de l'entreprise Pranasens inc.;

Considérant les recommandations du Comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise un prêt de 20 000 \$ provenant du Fonds FLI-COVID19-MRC des chenaux, sans garantie (simple signature) au taux de 3 % amortie sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, pour une période totale d'amortissement de 39 mois.

Que les conditions soient établies comme suit :

- Effectuer les démarches identifiées au tableau « Plan de gestion de crise » notamment pour le Compte d'urgences pour les entreprises canadiennes (CUEC) et la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC);
- Que le contrat soit assorti d'une clause limitant la rémunération du promoteur, ainsi que prorogation des avances aux administrateurs;
- Que le déboursement soit fait en 2 versements de 10 000 \$. Un premier à la signature du contrat et un second, suite à la démonstration par l'entreprise qu'elle a rempli les conditions énumérées ci-dessus.

Que monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer les documents nécessaires à ces prêts, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2020-05-106

10b. DEMANDE D'AIDE – FONDS FLI-COVID19 – RESTAURANT LE VILLAGEOIS

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux dans laquelle, un prêt de 144 946 \$ a été consenti pour l'établissement de programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçue de la part de l'entreprise Restaurant Le Villageois;

Considérant les recommandations du Comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise un prêt de 20 000 \$ provenant du Fonds FLI-COVID19 – MRC des chenaux, sans garantie (simple signature) au taux de 3 % amortie sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, pour une période totale d'amortissement de 39 mois.

Que les conditions soient établies comme suit :

- Effectuer les démarches identifiées au tableau « Plan de gestion de crise » notamment pour le Compte d'urgences pour les entreprises canadiennes (CUEC), la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) et les demandes de moratoire de remboursement de capital sur tous les prêts incluant les balances de prix de vente (solde de prix de vente);
- Que le contrat soit assorti d'une clause limitant la rémunération du promoteur ainsi que prorogation des avances aux administrateurs;
- Que le déboursement soit fait en 2 versements de 10 000 \$. Un premier à la signature du contrat et un second, suite à la démonstration par l'entreprise qu'elle a rempli les conditions énumérées ci-dessus.

Que monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer les documents nécessaires à ces prêts, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2020-05-107

10c. DEMANDE D'AIDE – FONDS FLI-COVID19 – FRÉDÉRIC DION

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux dans laquelle, un prêt de 144 946 \$ a été consenti pour l'établissement de programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçue de la part de l'entreprise Frédéric Dion inc.;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant les recommandations du Comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise un prêt de 20 000 \$ provenant du Fonds FLI-COVID19-MRC des chenaux, sans garantie (simple signature) au taux de 3 % amortie sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, pour une période totale d'amortissement de 39 mois.

Que les conditions soient établies comme suit :

- Effectuer les démarches identifiées au tableau « Plan de gestion de crise » notamment valider l'admissibilité à la Prestation canadienne d'urgence (PCU);
- Que le contrat soit assorti d'une clause limitant la rémunération du promoteur;
- Que le déboursement soit fait en 2 versements de 10 000 \$. Un premier à la signature du contrat et un second, suite à la démonstration par l'entreprise qu'elle a rempli les conditions énumérées ci-dessus.

Que monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer les documents nécessaires à ces prêts, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2020-05-108

10d. DEMANDE D'AIDE – FONDS FLI-COVID19 – LE FIEF D'ORVILLIERS SENC

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux dans laquelle, un prêt de 144 946 \$ a été consenti pour l'établissement de programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçue de la part de l'entreprise Le Fief d'Orvillier inc.;

Considérant les recommandations du Comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise un prêt de 10 000 \$ provenant du Fonds FLI-COVID19-MRC des chenaux, sans garantie (simple signature) au taux de 3 % amortie sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, pour une période totale d'amortissement de 39 mois.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Que les conditions soient établies comme suit :

- Effectuer les démarches identifiées au tableau « Plan de gestion de crise » notamment valider l'admissibilité à la PCU pour Samuel Rivard;
- Fournir l'état des résultats intermédiaires et le bilan au 28 février 2020;
- Que le contrat soit assorti d'une clause limitant la rémunération des sociétaires.

Que monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer les documents nécessaires à ces prêts, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2020-05-109

10e. **DEMANDE D'AIDE – FONDS FLI-COVID19 – ÉVELYNE MASSÉ ARTISAN 360**

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux dans laquelle, un prêt de 144 946 \$ a été consenti pour l'établissement de programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçue de la part de l'entreprise Évelyne Massé Artisan 360;

Considérant les recommandations du Comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise un prêt de 20 000 \$ provenant du Fonds COVID19 – MRC des chenaux, sans garantie (simple signature) au taux de 3 % amortie sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, pour une période totale d'amortissement de 39 mois.

Que les conditions soient établies comme suit :

- Effectuer les démarches identifiées au tableau « Plan de gestion de crise » notamment faire une demande de prêt de fonds de roulement BDC moins de 100 000 \$.

Que monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer les documents nécessaires à ces prêts, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-05-110

10f. REBONDIR DANS LA MRC DES CHENAUX – POLITIQUE DE SOUTIEN D'URGENCE AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

Considérant que la pandémie de la COVID-19 a incité le Gouvernement du Québec à déclarer l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois depuis le 13 mars 2020;

Considérant que les entrepreneurs et organismes de la MRC des Chenaux ont grandement été affectés par le confinement imposé par le Gouvernement du Québec;

Considérant que la MRC des Chenaux désire mettre en place une politique de soutien d'urgence aux entreprises et organismes afin de soutenir le milieu pendant cette période de pandémie;

Considérant qu'une somme de 50 000 \$ provenant du Fonds régions et ruralité-Volet économique sera affectée à la nouvelle Politique de soutien d'urgence aux entreprises et organismes;

Considérant qu'un mandat, à raison de 2 jours par semaine, sera octroyé à madame Dominique Castonguay pour la période du 25 mai 2020 au 28 août 2020 afin de coordonner la nouvelle politique de soutien d'urgence aux entreprises et organismes;

Considérant que les conditions de travail accordées à madame Castonguay seront identiques à celles qui lui sont attribuées actuellement à titre d'agente de développement aux saines habitudes de vie et à la réussite éducative;

Considérant que le comité de développement du territoire recommandera lors de la prochaine séance un projet de politique de soutien d'urgence aux entreprises et organismes;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux affecte une somme de 50 000 \$ provenant du Fonds régions et ruralité-volet économique à la Politique de soutien d'urgence aux entreprises et organismes.

Il est également résolu que la MRC des Chenaux accorde un mandat, à raison de 2 jours par semaine à madame Dominique Castonguay pour la période du 25 mai 2020 au 28 août 2020 afin de coordonner la nouvelle politique de soutien d'urgence aux entreprises et organismes.

Adoptée.

10g. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE

Les membres du conseil ont pris connaissance du dossier.

11. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

2020-05-111

11a. ASSOCIATION DES POURVOIRIES DE LA MAURICIE - DEMANDE DE SOUTIEN AUX POURVOIRIES DE LA MAURICIE

Considérant la situation actuelle de pandémie mondiale COVID-19;

Considérant l'absence de prévisibilité de réouverture qui pèse lourd sur les entreprises de pourvoiries qui font plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans les mois de mai et juin;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que les bouleversements imposés par la pandémie mettent en péril plusieurs des entreprises dans ce domaine;

Considérant que ces entreprises sont en mesure de se positionner avantageusement pour amorcer une relance régionale, car elles possèdent des caractéristiques particulières faisant d'elles des destinations idéales pour les Québécois(es) qui rechercheraient un moyen de s'évader de leur confinement, de changer d'air, dans un cadre sécuritaire et de respect des directives émanant de la santé publique, de la CNESST et des autres autorités en la matière;

Considérant l'impact économique de ces entreprises pour la Mauricie et Centre-du-Québec qui compte 73 entreprises, des revenus de 26 M\$, 454 emplois directs et plus de 68 258 pêcheurs;

Considérant que plus de 50% des revenus des pourvoiries sont générés en mai et juin;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appuie les démarches de l'Association des pourvoiries de la Mauricie dans leurs demandes de confirmations relatives à certaines demandes déjà formulées auprès des instances gouvernementales et ainsi permettre une reprise progressive et sécuritaire de l'activité économique régionale.

Adoptée.

11b. VILLE DE LA TUQUE - DEMANDE D'APPUI POUR LE PROJET DE GAZODUQ

Les membres du conseil ont pris connaissance du dossier.

12. CORRESPONDANCE

- a. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Approbation du règlement d'emprunt 2020-121;
- b. Ministère de la Sécurité publique – Schéma de couverture de risque en sécurité incendie;
- c. Ministre des Transports – Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet II – 1^{er} versement 2020.

13. POUR VOTRE INFORMATION

Aucun dossier n'est présenté ce mois-ci.

14. AUTRES SUJETS

2020-05-112

14a. DOSSIER MERCIER 40 INC.

Considérant que le 7 février 2020, l'entreprise Mercier40 inc. a fait parvenir à la MRC des Chenaux une proposition de partenariat public-privé pour développer un projet de parc industriel régional qui serait situé dans la municipalité de Champlain;

Considérant que la MRC des Chenaux des Chenaux a collaboré avec l'entreprise Mercier40 inc. afin d'obtenir de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec la permission de créer un tel parc industriel régional;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le prix de vente demandé à la MRC des Chenaux par l'entreprise Mercier40 inc. pour l'acquisition d'un terrain faisant l'objet d'un éventuel développement est trop élevé et par le fait même, diminue de beaucoup les perspectives de rentabilité à court, moyen et long terme pour la MRC des Chenaux;

Considérant qu'un enjeu majeur demeure quant à la possibilité d'approvisionner en eau potable le site visé;

Considérant que plusieurs conditions énumérées dans la proposition présentée par l'entreprise Mercier40 inc. ne peuvent être acceptées par la MRC des Chenaux;

Considérant que la MRC des Chenaux est un organisme public qui doit travailler dans l'intérêt des municipalités locales et de la population qui la compose;

Considérant qu'à la suite d'une analyse en profondeur du dossier, la MRC des Chenaux constate que les risques économiques et techniques sont trop importants;

Considérant que les membres du conseil ont pu prendre connaissance d'un projet de correspondance qui sera acheminé au représentant de l'entreprise Mercier40 inc.;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux retire sa participation public-privé au projet du parc industriel régional et autorise le Préfet, monsieur Gérard Bruneau, à signer la correspondance qui sera acheminée au représentant de Mercier40 inc.

Adoptée.

2020-05-113

14b. RECONNAISSANCE ET REMERCIEMENTS AU MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE

Considérant que la situation liée au COVID-19 a généré de l'anxiété et de l'instabilité pour les membres de la communauté de la MRC des Chenaux;

Considérant que les organismes communautaires qui œuvrent auprès des citoyens de la MRC des Chenaux ont poursuivi leur travail au-delà de ce qu'exigent leurs devoirs afin d'offrir les services essentiels nécessaires pour la population;

Considérant que les membres du conseil de la MRC des Chenaux s'unissent pour reconnaître et remercier avec fierté les professionnels et les bénévoles qui œuvrent pour les organismes communautaires de notre territoire;

Considérant que grâce à l'engagement et la compassion du mouvement communautaire, la MRC des Chenaux a pleinement confiance en notre capacité collective à traverser cette épreuve ensemble;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu unanimement de reconnaître et remercier les professionnels et les bénévoles qui œuvrent pour les organismes communautaires de notre territoire pour leur travail pendant la pandémie de la COVID-19.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2020-05-114

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt et une heures dix (21h10), il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

**RÉUNION DU CONSEIL
17 JUIN 2020**

MERCREDI, le dix-septième jour du mois de juin deux mille vingt (17 juin 2020), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue par vidéoconférence, à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospère-de-Champlain;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2020-06-115

2. SÉANCE À HUIS CLOS

Considérant que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que le 10 juin dernier, le premier ministre a prolongé cet état d'urgence jusqu'au 17 juin 2020;

Considérant que l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents, à y prendre part, à délibérer et à voter à la séance par téléconférence Zoom;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence Zoom.

Adoptée.

2020-06-116

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Séance tenue à huis clos;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2020;
5. Gestion du personnel :
 - a. Embauche d'un chauffeur temporaire;
 - b. Remplacement d'un congé de maternité – Géomaticienne;
 - c. Mise à pied temporaire;
6. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Adoption des états financiers;
 - c. Entente intermunicipale pour l'application de la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement;
 - d. Appartenance Mauricie – Sollicitation pour l'achat de calendriers historiques;
 - e. Rapport d'activité 2018-2019 du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;
 - f. Bilan et rapport budgétaire comparé au 31 mai 2020;
 - g. Adoption des états financiers de l'Office régional d'habitation des Chenaux;
 - h. Entente sectorielle en développement social 2020-2024;
7. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité des règlements municipaux;
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. Ville de Shawinigan - entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire SH-389 relatif au cadre normatif de contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain;
 - c. Demande de remboursement – Cours d'eau des Prairies à Saint-Stanislas;
8. Rapports :
 - a. Représentant à la RGMRM;
 - b. Comité culturel;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité incendie;
 - f. Comité sur la sécurité publique;
 - g. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
 - h. Comité touristique;
9. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants :
 - i. Soutien aux activités et événements;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
 - c. Réflexion concernant la politique de soutien aux activités et événements;
 - d. Fonds de soutien aux saines habitudes de vie – Demande de soutien;
 - e. Rapport d'activité de l'agent de développement du territoire;
 - f. Rapport annuel 2019-2020 des activités du Fonds de développement du territoire;
10. Développement économique :
 - a. Adoption du Plan de soutien d'urgence aux entreprises et organismes – Rebondir dans la MRC des Chenaux;
 - b. Participation de la MRC des Chenaux au projet « Du cœur à l'achat » en collaboration avec Desjardins et la Ruche Mauricie;
 - c. Embauche d'un contractuel – Projet plateforme agricole de la Mauricie;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- d. Projet de bail – Projet plateforme agricole de la Mauricie;
- e. Demande d'aide - Fonds FLI-COVID19 – Le P'Tit Ranch;
- f. Demande d'aide - Fonds FLI-COVID19 – Camping Paradiso inc.;
- g. Demande d'aide - Fonds FLI-COVID19 – Les Écuries Gaetany – Annie Boulanger;
- 11. Appuis demandés :
 - a. Transport adapté et collectif des Chenaux – Programme d'aide au développement du transport collectif et programme de subvention au transport adapté;
 - b. Frédéric Dion inc. – Projet de création de films visant une démarche artistique;
- 12. Correspondance déposée :
 - a. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation-Projets « Signature innovation »;
 - b. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Prolongation du délai d'utilisation des sommes versées aux municipalités dans le cadre de la légalisation du cannabis;
 - c. Ministère de la Sécurité publique – Programme d'aide financière – Volte 3;
- 13. Pour votre information :
 - a. États financiers au 31 décembre 2019 du Transport adapté et collectif des Chenaux;
 - b. Rapport d'activité par département;
- 14. Autres sujets :
 - a. Demande de réduction des heures de formation nécessaire pour la formation de Pompier 1;
- 15. Période de questions;
- 16. Clôture de la séance.

Adoptée.

2020-06-117

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2020

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce conseil tenue le 20 mai 2020.

Adoptée.

5. GESTION DU PERSONNEL

2020-06-118

5a. EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR TEMPORAIRE

Considérant que deux des trois chauffeurs du service de l'hygiène du milieu sont actuellement en arrêt de travail ou en retour progressif;

Considérant que le service de l'hygiène du milieu est un service essentiel;

Considérant qu'il y a lieu de se doter d'une banque de candidature pour le poste de chauffeur temporaire afin de pallier au besoin du service de l'hygiène du milieu lorsque nécessaire;

Considérant que le 27 mai 2020, la MRC des Chenaux a effectué un appel de candidatures pour le poste de chauffeur afin de combler de futurs besoins ponctuels;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que la candidature reçut de la part de monsieur Alain Thibault;

Considérant que monsieur Thibeault répond aux exigences normales du poste, ayant plus de 30 ans d'expérience dans ce domaine d'activité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte l'embauche monsieur Alain Thibeault au poste de chauffeur temporaire à compter du 8 juin 2020, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi à 95 % du salaire du poste.

Adoptée.

2020-06-119

5b. REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ - GÉOMATICIENNE

Considérant que madame Mylène Lachapelle, géomaticienne, est à l'embauche de la MRC des Chenaux depuis le 11 février 2019;

Considérant que madame Lachapelle quittera en octobre 2020 pour un congé de maternité d'une durée de 12 mois;

Considérant l'importance de combler le poste de madame Lachapelle pendant son absence;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant à l'embauche temporaire d'un géomaticien (ne) pendant la période de congé de maternité de madame Mylène Lachapelle, selon les conditions applicables de la convention collective.

Adoptée.

2020-06-120

5c. MISE À PIED TEMPORAIRE

Considérant qu'à la suite de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement du Québec a imposé des restrictions aux municipalités pour l'organisation des camps de jour;

Considérant que madame Annie Beaudoin, secrétaire du greffe et trésorerie, n'a pas accès au camp de jour de sa municipalité pour son enfant à cause des restrictions imposées par le gouvernement du Québec;

Considérant que madame Beaudoin nous demande de réduire ses heures de travail pendant la période estivale pour des raisons familiales;

Considérant que la période estivale est moins prenante pour le poste qu'occupe madame Beaudoin et qu'une réduction temporaire de la charge de travail est constatée;

Considérant que le syndicat des employés de la MRC des Chenaux a donné son accord écrit à la présente demande;

Considérant que l'employeur doit faire preuve de souplesse pendant cette période de pandémie;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise le directeur général de mettre à pied temporairement, madame Annie Beaudoin, secrétaire du greffe et trésorerie, pour la période du 6 juillet 2020 au 31 juillet 2020.

Adoptée.

6. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTIMES

2020-06-121

6a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyée par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 12817 à 12883 ainsi que les autres sommes déboursées au 15 juin 2020 totalisant 786 480,18 \$.

Adoptée.

2020-06-122

6b. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS

Considérant que l'auditeur de la MRC des Chenaux, Mallette SENCRL, représenté par monsieur Claude Lacombe a déposé le rapport financier consolidé 2019 avant la tenue de la présente séance publique;

Considérant que les résultats dudit rapport indiquent un excédent de 105 885 \$ pour cet exercice, après les ajustements de la conciliation à des fins fiscales;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte le contenu du rapport financier consolidé 2019, incluant le rapport de l'auditeur indépendant, tel que déposé par la firme Mallette SENCRL, Société de comptables professionnels agréés.

Adoptée.

6c. ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

Pour information seulement. Le projet d'entente intermunicipale sera présenté à une séance ultérieure.

6d. APPARTENANCE MAURICIE – SOLICITATION POUR L'ACHAT DE CALENDRIERS HISTORIQUES

Pour 2020, le conseil de la MRC des Chenaux n'acceptera pas la demande de l'organisme Appartenance Mauricie, société d'histoire régionale pour l'achat de calendriers historiques 2021.

2020-06-123

6e. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018-2019 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que le schéma de couverture de risques en incendie de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a pris effet le 14 août 2011;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant qu'à l'automne 2011, la MRC des Chenaux et le ministre de la Sécurité publique ont signé un protocole d'entente relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques prévue à la *Loi sur la Sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4);

Considérant qu'un rapport annuel d'activités, couvrant la période du 14 août 2018 au 14 août 2019, a été réalisé par monsieur Francis Dupuis, préventionniste en sécurité incendie de la MRC des Chenaux, et porté à la connaissance du conseil pour être approuvé;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le rapport annuel d'activités 2018-2019 du schéma de couverture de risques en incendie;

Que ce rapport fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée.

6f. BILAN ET RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARÉ AU 31 MAI 2020

Les membres du conseil ont pris connaissance des dossiers.

2020-06-124

6g. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DES CHENAUX

Considérant que les membres du conseil de la MRC des Chenaux ont pris connaissance des états financiers 2019 de l'Office régional d'habitations des Chenaux;

Considérant un surplus de 1961 \$, selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et un déficit de 527 506 \$, selon les résultats SHQ, établis aux états financiers datés du 31 décembre 2019;

Considérant qu'un remboursement de 15 739 \$ sera effectué à la MRC des Chenaux et qu'il se détaillera comme suit :

Champlain :

Un remboursement total de 3791 \$ (1767 \$ pour le programme HLM-Public et 2024 \$ pour le programme de supplément au loyer);

Sainte-Anne-de-la-Pérade :

Un solde dû de 981 \$ pour le programme HLM-Public;

Saint-Stanislas :

Un remboursement total de 667 \$ (un solde de 113 \$ pour le programme HLM-Public et un remboursement de 780 \$ pour le programme de supplément au loyer);

Notre-Dame-du-Mont-Carmel :

Un remboursement de 13 \$ pour le programme HLM-Public;

Saint-Maurice :

Un remboursement de 910 \$ pour le programme HLM-Public;

Batiscan :

Un remboursement de 3740 \$ pour le programme HLM-Public;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Saint-Narcisse :

Un remboursement de 6447 \$ pour le programme HLM-Public;

Sainte-Geneviève-de-Batiscan :

Un remboursement de 1152 \$ pour le programme HLM-Public;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve les états financiers 2019 de l'Office Régional d'habitation des Chenaux.

Adoptée.

2020-06-125

6h. ENTENTE SECTORIELLE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2020-2024

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec les partenaires de la Mauricie afin de soutenir la concertation régionale et permettre la mise en œuvre des priorités régionales en matière de développement social;

Considérant qu'une entente spécifique sera soumise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et que le Consortium en développement social de la Mauricie sera l'organisme mandataire de l'application de l'entente;

Considérant que la MRC des Chenaux contribuera financièrement à ladite entente pour la durée de celle-ci (quatre ans) à raison de 10 000 \$ par année;

Considérant que la contribution financière de la MRC des Chenaux proviendra du Fonds régions et ruralité, volet 2;

Considérant que monsieur Gérard Bruneau, préfet, est le représentant désigné de la MRC des Chenaux auprès du Consortium en développement social de la Mauricie;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise le préfet, monsieur Gérard Bruneau, à signer, pour et au nom de la MRC des Chenaux, l'entente sectorielle en développement social 2020-2024, qui sera soumise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée.

7. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2020-06-126

7a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2020-03 DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2020-03 de la municipalité de Champlain.

Adoptée.

7b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. Ville de Shawinigan - Entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire SH-389 relatif au cadre normatif de contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain;

7c. DEMANDE DE REMBOURSEMENT – COURS D'EAU DES PRAIRIES À SAINT-STANISLAS

Les membres du conseil ont pris connaissance du dossier.

8. RAPPORTS

8a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues des activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le mois de mai 2020.

8b. COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Monsieur Christian Fortin, président du Comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour le mois de mai 2020, préparé par notre agente de développement culturel.

8c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du Comité de développement du territoire, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du Comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du Comité de sécurité incendie, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8f. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot, président du Comité sur la sécurité publique, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8g. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Monsieur Gérard Bruneau, président du Comité de la communauté entrepreneuriale, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8h. COMITÉ TOURISTIQUE

Madame Diane Aubut, présidente du Comité touristique, résume le rapport d'activités pour le mois de mai 2020, préparé par notre agente de développement touristique.

9. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

2020-06-127

9a.i. PROJETS STRUCTURANTS — SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Considérant que, par sa résolution numéro 2018-03-052, le conseil de la MRC des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de soutien aux activités et événements »;

Considérant que 3 demandes ont été présentées au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC des Chenaux, du conseiller en développement d'entreprises, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivant :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Vieux Presbytère de Batiscan	Sacré Circuit 2020	1 000 \$
Société du site Madeleine de Verchères	Programmation 2020-2021	500 \$
Vieux Presbytère de Batiscan	Programmation 2020-2021	500 \$

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

9a.ii. PROJETS STRUCTURANTS — ENVELOPPES DÉDIÉES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

9a.iii. ENVELOPPES — PROJETS STRUCTURANTS

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

9b. DEMANDES RÉGIONALES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-06-128

9c. RÉFLEXION CONCERNANT LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Considérant que, par sa résolution numéro 2018-03-052, le conseil de la MRC des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de soutien aux activités et événements »;

Considérant que, par sa résolution numéro 2020-05-104, le conseil de la MRC des Chenaux a modifié la Politique de soutien aux activités et événements;

Considérant que le comité de développement du territoire propose d'abroger la résolution 2020-05-104 afin de poursuivre les réflexions sur les modifications à apporter à la Politique de soutien aux activités et événements;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux abroge la résolution numéro 2020-05-104 et que la résolution 2018-03-052 est force de loi.

Adoptée.

2020-06-129

9d. FONDS DE SOUTIEN AUX SAINES HABITUDES DE VIE – DEMANDE DE SOUTIEN

Considérant que, par sa résolution numéro 2018-03-051, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de soutien aux saines habitudes de vie »;

Considérant qu'un projet a été présenté au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du conseiller en développement d'entreprise, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement du projet suivant :

Promoteur	Projet	Coût total	Subvention
Carrefour emploi Mékinac	Soutien à l'organisation d'une formation : diplôme d'aptitude aux fonctions d'animation pour les camps de jour	1 500 \$	300 \$

Adoptée.

9e. RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Les membres du conseil ont pris connaissance du dossier.

2020-06-130

9f. RAPPORT ANNUEL 2019-2020 DES ACTIVITÉS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Considérant que la cinquième année du Fonds de développement des territoires 2019-2020 a pris effet le 1^{er} avril 2019 pour se terminer le 31 mars 2020;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que suivant le protocole signé en août 2015, chaque année la MRC doit déposer auprès du ministre un rapport des activités reliées au fonds pour l'année précédente;

Considérant que le rapport annuel des activités de 2019-2020, préparé par l'agent de développement du territoire, monsieur Lionel Arsenault, a été porté à la connaissance des membres du conseil et que ceux-ci s'en trouvent satisfaits;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve ce rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires tel que préparé par monsieur Lionel Arsenault, agent de développement du territoire.

Que ce document fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit.

Adoptée.

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2020-06-131

10a. ADOPTION DU PLAN DE SOUTIEN D'URGENCE AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES – REBONDIR DANS LA MRC DES CHENAUX

Considérant que la MRC des Chenaux, du fait de sa résolution numéro 2020-05-110, a affecté une somme de 50 000 \$ provenant du Fonds régions et ruralité – Volet économique pour la mise en place d'un plan de soutien d'urgence aux entreprises et organismes – rebondir dans la MRC des Chenaux;

Considérant que le projet de plan de soutien d'urgence aux entreprises et organismes – rebondir dans la MRC des Chenaux a été déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC des Chenaux;

Considérant que le comité de développement du territoire recommande au conseil de la MRC des Chenaux l'adoption du plan de soutien d'urgence aux entreprises et organismes – rebondir dans la MRC des Chenaux;

Considérant qu'un premier appel de projets aura lieu le 26 juin 2020;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Fortin, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte le plan de soutien d'urgence aux entreprises et organismes – rebondir dans la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2020-06-132

10b. PARTICIPATION DE LA MRC DES CHENAUX AU PROJET « DU CŒUR À L'ACHAT » EN COLLABORATION AVEC DESJARDINS ET LA RUCHE MAURICIE

Considérant que le Mouvement Desjardins, en collaboration avec La Ruche Québec, a mis en place un programme de soutien au dynamisme des collectivités québécoises (*Du cœur à l'achat*) qui permettra de contribuer au financement participatif permettant au grand public de soutenir les commerces locaux par l'achat de cartes-cadeaux et d'appuyer les organismes du milieu à l'aide d'un don;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la MRC des Chenaux doit désigner un organisme du milieu qui bénéficiera entièrement des dons recueillis pendant la campagne de financement participatif;

Considérant que la bonification versée en don par le Mouvement Desjardins correspondra au montant de l'ensemble des contributions recueillies, jusqu'à concurrence de 100 % de l'objectif de la MRC des Chenaux, soit 25 000 \$;

Considérant qu'après consultation de milieu communautaire, les organismes de première ligne identifiés pour recevoir les dons (à parts égales) seront les Proches aidants des Chenaux, le Centre d'action bénévole La Moraine, le Centre d'action les Riverains et La Maison de la famille;

Considérant que la campagne de financement participative de la MRC des Chenaux débutera le 18 juin 2020, pour une période de 30 jours;

Considérant que la participation de la MRC des Chenaux au programme *Du cœur à l'achat* est inscrite dans le plan de soutien d'urgence aux entreprises et organismes – rebondir dans la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux dépose une demande de participation au programme « *Du cœur à l'achat* ».

Il est également résolu que le directeur général, soit et est, par la présente, autorisée à signer, pour et au nom de la MRC des Chenaux tout document relatif à la présente demande.

Adoptée.

2020-06-133

10c. **EMBAUCHE D'UN CONTRACTUEL – PROJET PLATEFORME AGRICOLE DE LA MAURICIE**

Considérant que la MRC des Chenaux a mis en place le projet de Plateforme en production agricole de la Mauricie pour soutenir la relève et l'établissement agricole;

Considérant que le projet de plateforme en production agricole propose un nouveau modèle d'affaires qui permettra l'implantation de nouvelle ferme et répondra aux besoins des nouveaux entrepreneurs agricoles en Mauricie;

Considérant que la MRC des Chenaux a été identifiée comme l'organisation porteur du projet;

Considérant qu'un comité de sélection composé de madame Éliane Martel du club-conseil en agroenvironnement Lavi-eau-Champ, madame Mélanie Vallée d'Avenir Entreprises Agricoles Mauricie et monsieur Lionel Arsenault de la MRC des Chenaux, a été mandaté pour réaliser les entrevues d'embauche d'un contractuel qui sera responsable du projet;

Considérant que ce mandat a une durée d'un an avec possibilité de renouvellement à raison de 35 heures de travail par semaine;

Considérant que le taux horaire pour ce mandat est établi à 29 \$ de l'heure;

Considérant que, pour donner suite à un appel de proposition paru dans le quotidien régional ainsi que sur le site d'Emploi-Québec, au-delà d'une dizaine de personnes ont manifesté un intérêt pour réaliser ce mandat;

Considérant que parmi celles-ci, quatre ont été rencontrées en entrevue;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que le comité de sélection qui a réalisé les entrevues recommande l'octroi du mandat à madame Émilie Gendron;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux octroi le mandat de la supervision du projet de la plateforme agricole de la Mauricie à madame Émilie Gendron et autorise le directeur général, monsieur Patrick Baril, à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Adoptée.

2020-06-134

10d. PROJET DE BAIL – PROJET PLATEFORME AGRICOLE DE LA MAURICIE

Considérant que la MRC des Chenaux a mis en place un projet de plateforme en production agricole pour soutenir la relève et l'établissement agricole;

Considérant que le projet Plateforme agricole en Mauricie propose un nouveau modèle d'affaires qui permettra l'implantation de nouvelle ferme et répondra aux besoins des nouveaux entrepreneurs agricoles de la Mauricie;

Considérant que la mise en place de ce projet nécessite la location de deux lots appartenant à monsieur Paul Lavoie, situés au 420, rang Rapide nord à Sainte-Anne-de-la-Pérade;

Considérant que monsieur Lionel Arsenault, agent de développement du territoire, a présenté, en séance préparatoire, un projet de bail à intervenir entre la MRC des Chenaux et monsieur Paul Lavoie;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Gérard Bruneau, préfet, à signer le bail de location à intervenir entre les parties.

Adoptée.

2020-06-135

10e. DEMANDE D'AIDE – FONDS FLI-COVID19 – MIRCO OLIVIER – LE P'TIT RANCH

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux dans laquelle, un prêt de 144 946 \$ a été consenti pour l'établissement de programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçue de la part de l'entreprise Miroc Olivier – Le P'Tit Ranch;

Considérant les recommandations du Comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise un prêt de 20 000 \$ provenant du Fonds COVID19 – MRC des chenaux, sans garantie (simple signature) au taux de 3 % amortie sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, pour une période totale d'amortissement de 39 mois.

Que les conditions soient établies comme suit :

- Effectuer les démarches identifiées au tableau « Plan de gestion de crise »;
- Que le déboursement soit fait en 1 versement de 20 000 \$ à la signature du contrat.

Que monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer les documents nécessaires à ces prêts, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2020-06-136

10f. DEMANDE D'AIDE – FONDS FLI-COVID19 – CAMPING PARADISO INC.

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux dans laquelle, un prêt de 144 946 \$ a été consenti pour l'établissement de programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçut de la part de l'entreprise Camping Paradiso inc.;

Considérant les recommandations du Comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise un prêt de 50 000 \$ provenant du Fonds COVID19 – MRC des chenaux, sans garantie (simple signature) au taux de 3 % amortie sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, pour une période totale d'amortissement de 39 mois.

Que les conditions soient établies comme suit :

- Que le déboursement soit fait en 1 versement de 50 000 \$ à la signature du contrat.

Que monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer les documents nécessaires à ces prêts, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-06-137

10e. DEMANDE D'AIDE – FONDS FLI-COVID19 – LES ÉCURIES GAETANY – ANNIE BOULANGER

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux dans laquelle, un prêt de 144 946 \$ a été consenti pour l'établissement de programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçut de la part de l'entreprise Les Écuries Gaetany – Annie Boulanger;

Considérant les recommandations du Comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise un prêt de 15 000 \$ provenant du Fonds COVID19 – MRC des chenaux, sans garantie (simple signature) au taux de 3 % amortie sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, pour une période totale d'amortissement de 39 mois.

Que les conditions soient établies comme suit :

- Effectuer les démarches identifiées au tableau « Plan de gestion de crise »;
- Que le déboursement soit fait en 1 versement de 15 000 \$ à la signature du contrat.

Que monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer les documents nécessaires à ces prêts, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

11. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

2020-06-138

11a. TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES CHENAUx – PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF ET PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ

Considérant que le Transport adapté et collectif (TAC) des Chenaux représente la Corporation de transport déléguée et mandatée par la MRC des Chenaux pour effectuer le transport collectif et mandaté par la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel pour effectuer le transport adapté sur le territoire;

Considérant que les principales subventions versées à la MRC en transport collectif proviennent du ministère des Transports;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le contexte exceptionnel de la crise liée à la pandémie COVID-19;

Considérant que le transport collectif, le transport des personnes, le transport rémunéré des personnes et le transport adapté sont sur la liste des services et activités prioritaires du gouvernement du Québec;

Considérant que depuis la mi-mars 2020, les déplacements effectués par la Corporation de transport déléguée ont diminué considérablement en transport adapté et en transport collectif;

Considérant que les contrats intervenus entre les transporteurs et les autorités organisatrices des transports (AOT) ont été conclus pour plusieurs années et qu'il est prévu auxdits contrats, notamment, un nombre d'heures garanties ou un nombre de kilomètres garantis, annuellement aux transporteurs;

Considérant que malgré la chute des déplacements effectués, l'ensemble des dépenses demeurent les mêmes pour les AOT;

Considérant que pour les programmes de subventions, les déplacements effectués sont en lien direct avec les montants de subventions octroyées;

Considérant que malgré une reprise économique graduelle, la croissance du nombre de déplacements se fera très lentement;

Considérant les objectifs des programmes et les particularités des régions rurales au Québec;

Considérant que la survie des AOT est menacée si les modalités d'application pour l'année 2020 de ces programmes ne sont pas révisées pour tenir compte de la situation exceptionnelle et non prévisible de la pandémie;

Considérant la nécessité de garder les organismes effectuant le transport des personnes sur les territoires;

Considérant qu'il est urgent que le ministre des Transports statue sur la situation des AOT et ainsi modifier les programmes de subventions afin que l'achalandage de 2019 soit considéré pour 2020 dans tous ses programmes applicables au transport des personnes;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appui TAC des Chenaux dans ses démarches et demande du ministre des Transports monsieur François Bonnardel, de modifier les programmes de subventions afin que l'achalandage de 2019 soit considéré pour l'année 2020 dans tous les programmes applicables au transport des personnes.

Adoptée.

2020-06-139

11b. **FRÉDÉRIC DION INC. – PROJET DE CRÉATION DE FILMS VISANT UNE DÉMARCHE ARTISTIQUE**

Considérant que la MRC désire supporter le développement des entreprises dans son milieu;

Considérant que le projet de monsieur Dion s'inscrit dans les orientations de la politique culturelle de la MRC des Chenaux visant à promouvoir et soutenir la mise en valeur et le développement de la culture;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que les organismes culturels et les artistes contribuent à l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens tant au niveau économique que social;

Considérant que le projet de film permet la diversification des produits et services offerts par l'entreprise et ainsi assure sa viabilité;

Considérant que la démarche artistique de l'entreprise s'inscrit dans les axes d'intervention de la MRC des Chenaux qui veut soutenir le domaine des arts et de la création;

Considérant que le projet de film porte le message propre à inspirer et influencer positivement les auditeurs et plus particulièrement les jeunes;

Considérant que l'entreprise permet la diversification des activités économiques de la région;

Considérant la situation actuelle de pandémie mondiale COVID-19;

Considérant que l'entreprise a déjà fait l'objet d'un support financier de la MRC dans le Fonds FLI-COVID MRC des Chenaux;

Considérant que le Conseil des Arts représente un partenaire stratégique pour le développement futur de l'entreprise de monsieur Dion;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appuie les démarches artistiques de monsieur Frédéric Dion par l'entremise de son entreprise Frédéric Dion inc. de production en vue du lancement d'un film.

Adoptée.

12. CORRESPONDANCE

- a. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Projets « Signature Innovation »;
- b. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Prolongation du délai d'utilisation des sommes versées aux municipalités dans le cadre de la légalisation du cannabis;
- c. Ministère de la Sécurité publique – Programme d'aide financière – Volet 3;

13. POUR VOTRE INFORMATION

13a. ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019 DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES CHENAUX

Les membres du conseil ont pris connaissance du dossier.

13b. RAPPORT D'ACTIVITÉ PAR DÉPARTEMENT

Les membres du conseil ont pris connaissance du dossier.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

14. AUTRES SUJETS

2020-06-140

**14a. DEMANDE DE RÉDUCTION DES HEURES DE FORMATION NÉCESSAIRE
POUR LA FORMATION DE POMPIER 1**

Considérant le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

Considérant que le conseil des maires de la MRC des Chenaux est conscient de l'importance d'avoir une formation complète correspondant aux tâches à être effectuées par les pompiers municipaux;

Considérant que la formation est un gage de sécurité pour tous les pompiers;

Considérant que le nombre d'heures de formation exigé peut être un obstacle pour les candidats potentiels;

Considérant qu'il est de plus en plus difficile de recruter des pompiers à temps partiel pour les services de sécurité incendie du Québec;

Considérant que certaines spécialités tel opérateur d'autopompe sont parties intégrantes des fonctions de bases en intervention incendie, mais ne se retrouvent pas dans la formation de base;

Considérant que le conseil des maires de la MRC des Chenaux considère qu'il faudrait faciliter l'obtention du diplôme de Pompier 1;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux demande aux députés d'intervenir auprès du ministère de la Sécurité publique et autres ministères concernés afin de revoir le programme de formation de Pompier 1 afin de faciliter le recrutement des pompiers à temps partiel pour les services incendies municipaux.

Adoptée.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2020-06-141

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures trente (19h30), il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyée par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
19 AOÛT 2020**

MERCREDI, le dix-neuvième jour du mois d'août deux mille vingt (19 août 2020), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospère-de-Champlain;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2020-08-142

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2020;
4. Gestion du personnel :
 - a. Affichage du poste de secrétaire, greffe et trésorerie;
 - b. Lettre d'entente de monsieur Guy Giguère;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Nomination de monsieur Lionel Arseneault au conseil d'administration du réseau Agriconseils Mauricie;
 - c. Demande d'extension pour les dépôts de rôles pour l'exercice financier 2021 au 1^{er} novembre 2020;
 - d. Entente avec la Table des élus de la Mauricie – phase 2 de la démarche mauricienne;
 - e. Demande d'aide financière liée à la légalisation du cannabis;
 - f. Autorisation à signer et soumettre le calendrier de conservation des documents de la MRC pour approbation par la bibliothèque et Archives nationales du Québec;
6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité des règlements municipaux;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. MRC de Portneuf – règlement numéro 394 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf aux fins d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Deschambault-Grondines;
 - ii. MRC de Portneuf – règlement numéro 395 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf concernant l'ajout d'une dérogation en zone inondable aux fins de réaliser des ouvrages de protection contre les inondations au centre-ville de Saint-Raymond;
 - iii. MRC de Maskinongé – règlement numéro 273-20 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Maskinongé afin d'autoriser la garde de poules à des fins récréatives dans les zones d'aménagement en réserve ainsi que pour autoriser les parcs et espaces verts dans l'affectation industrielle régionale;
 - iv. MRC de Bécancour – règlement numéro 396 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour afin d'autoriser certains usages agricoles à l'intérieur de l'affectation industrielle lourde;
- c. Recommandation à la CPTAQ – dossier 428693;
- d. Lettre d'appui pour un projet de sentier – lots abandonnés du CN;
- 7. Rapports :
 - a. Représentant à la RGMRM;
 - b. Comité culturel;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité incendie;
 - f. Comité sur la sécurité publique;
 - g. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
 - h. Comité touristique;
- 8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants :
 - i. Soutien aux activités et événements;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
 - c. Rapport d'activité de l'agent de développement du territoire;
 - d. Présentation des volets 3 et 4 du Fonds régions et ruralité;
 - e. Fonds de soutien aux saines habitudes de vie – demande de soutien Sainte-Genève-de-Batiscan;
 - f. Priorités d'interventions 2020-2021 dans le cadre de l'entente relative au Fonds régions et ruralité;
 - g. Adoption de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
 - h. Autorisation générale – Plateforme agricole de la Mauricie;
- 9. Développement économique :
 - a. Demandes d'aides financières – plan de soutien d'urgence aux entreprises et organismes;
 - b. Rapport d'activité du conseiller en développement d'entreprises;
- 10. Appuis demandés :
- 11. Correspondance déposée :
 - a. Centre d'action bénévole de la Moraine - remerciements;
 - b. Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil;
 - c. Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – programme RénoRégion 2021-2022;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

12. Pour votre information :
 - a. Avenant 2020-1 - programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;
13. Autres sujets :
 - a. Remplacement des vêtements de protection individuelle – service incendie;
14. Période de questions;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2020-08-143

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2020

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce conseil tenue le 17 juin 2020.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

2020-08-144

4a. AFFICHAGE DU POSTE DE SECRÉTAIRE, GREFFE ET TRÉSORERIE

Considérant que le départ de madame Annie Beaudoin à titre de secrétaire, greffe et trésorerie à compter du 21 août 2020 laisse le poste vacant;

Considérant que le comité des ressources humaines a été mandaté pour recommander au conseil la dotation d'une ressource dans ce secteur d'activité de même que pour combler un besoin dans le service administratif de la MRC des Chenaux;

Considérant la recommandation du comité de ressources humaines et le descriptif présenté;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant à l'embauche d'un secrétaire, greffe et trésorerie.

Adoptée.

4b. LETTRE D'ENTENTE DE MONSIEUR GUY GIGUÈRE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2020-08-145

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 12884 à 13014 ainsi que les autres sommes déboursées au 19 août 2020 totalisant 1 175 433,67 \$.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-08-146

5b. NOMINATION DE MONSIEUR LIONEL ARSENEAULT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU AGRICONSEILS MAURICIE

Considérant qu'un poste est vacant au sein du conseil d'administration du réseau Agriconseils Mauricie comme représentant d'un organisme régional de la Mauricie;

Considérant que le mandat au sein du conseil d'administration du réseau Agriconseils Mauricie est d'une durée de 2 ans et débute le 25 juin 2020;

Considérant que le réseau Agriconseils Mauricie est une organisation de soutien essentiel et reconnu par les producteurs agricoles de la MRC des Chenaux;

Considérant l'importance du secteur agricole pour la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux mandate monsieur Lionel Arseneault, agent de développement du territoire, comme représentant de la MRC des Chenaux au sein du conseil d'administration du réseau Agriconseils Mauricie, au siège de représentant d'un organisme régional de la Mauricie.

Adoptée.

2020-08-147

5c. DEMANDE D'EXTENSION POUR LES DÉPÔTS DE RÔLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 AU 1^{ER} NOVEMBRE 2020

Considérant l'impact du Projet de loi 48 sur les outils informatiques nécessaires à la réalisation du travail d'évaluation foncière et la pandémie qui sévit au Québec;

Considérant qu'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la MRC des Chenaux a compétence en matière d'évaluation, à l'égard des municipalités de son territoire;

Considérant que la MRC des Chenaux a désigné FQM Évaluation foncière comme évaluateur signataire pour dresser les rôles d'évaluation des municipalités ci-dessous mentionnées;

Considérant que le délai prévu à l'article 70 de la loi pour le dépôt d'un rôle d'évaluation, au plus tard le 15 septembre, ne permet pas au service d'évaluation responsable de la confection du rôle des municipalités d'être en mesure de confectionner les dix (10) rôles d'évaluation prévus pour 2021 pour les municipalités suivantes :

- Batiscan;
- Saint-Maurice;
- Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

Considérant qu'en vertu de l'article 71 de la loi, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer un rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure, qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre suivant;

Considérant la recommandation de FQM Évaluation foncière de reporter le dépôt des rôles d'évaluation foncière des municipalités mentionnées ci-haut;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accorde un délai supplémentaire, soit avant le 1^{er} novembre 2020, tel que le permet l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRE) pour le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités suivantes :

- Batiscan;
- Saint-Maurice;
- Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Il est également résolu d'acheminer une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée.

2020-08-148

5d. ENTENTE AVEC LA TABLE DES ÉLUS DE LA MAURICIE – PHASE 2 DE LA DÉMARCHE MAURICIENNE

Considérant que la Fondation Lucie et André Chagnon s'est donné pour mission de prévenir la pauvreté en contribuant à la réussite éducative des jeunes Québécois dès leur conception jusqu'à 17 ans, par le développement de leur plein potentiel;

Considérant que pour parvenir à réaliser sa mission, la Fondation Lucie et André Chagnon apporte un soutien à long terme à des organismes et des regroupements qui travaillent ensemble au développement de leur capacité à accroître de façon durable la réussite éducative de tous, et plus particulièrement des jeunes issus de milieux défavorisés;

Considérant que la Fondation Lucie et André Chagnon a convenu d'une entente avec la Table des élus de la Mauricie qui agit à titre de Fiduciaire régional de la phase 2 de la démarche mauricienne de la mobilisation des acteurs pour favoriser le développement global des enfants et des jeunes;

Considérant que la MRC des Chenaux doit identifier un fiduciaire local qui représentera la concertation locale des partenaires du territoire;

Considérant que la MRC des Chenaux pourra agir comme fiduciaire local auprès de la Table des élus de la Mauricie et de la Fondation Lucie et André Chagnon;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux soit désigné comme fiduciaire local auprès de la Table des élus de la Mauricie dans le cadre du protocole d'entente de la Fondation Lucie et André Chagnon pour la phase 2 de la démarche mauricienne et que monsieur Gérard Bruneau, préfet, soit et est, par la présente, autorisé à signer l'entente pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2020-08-149

5e. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE LIÉE À LA LÉGALISATION DU CANNABIS

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a instauré une aide financière liée à la légalisation du cannabis afin que la MRC des Chenaux et ses municipalités puissent agir en fonction de leurs futurs besoins en la matière;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a octroyé une aide financière de 45 649 \$ pour les années financières 2019-2020 le 27 mars 2019 à la MRC des Chenaux;

Considérant qu'un projet a été présenté au conseil de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le financement des projets suivants :

Promoteur	Projet	Coût total	Subvention
MRC des Chenaux	Affichages (panneaux extérieurs en aluminium) pour les municipalités	2 000 \$	2 000 \$

Adoptée.

2020-08-150

5f. AUTORISATION À SIGNER ET SOUMETTRE LE CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS DE LA MRC POUR APPROBATION PAR LA BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Considérant qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

Considérant qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Considérant que la MRC des Chenaux est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

Considérant que la MRC des Chenaux n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2020-08-151

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2020-599 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2020-599 de la municipalité de Saint-Maurice.

Adoptée.

2020-08-152

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 244-2020 DE LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 244-2020 de la municipalité de Batiscan.

Adoptée.

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Portneuf – règlement numéro 394 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf aux fins d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Deschambault-Grondines;
- ii. MRC de Portneuf – règlement numéro 395 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf concernant l'ajout d'une dérogation en zone inondable aux fins de réaliser des ouvrages de protection contre les inondations au centre-ville de Saint-Raymond;
- iii. MRC de Maskinongé – règlement numéro 273-20 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Maskinongé afin d'autoriser la garde de poules à des fins récréatives dans les zones d'aménagement en réserve ainsi que pour autoriser les parcs et espaces verts dans l'affectation industrielle régionale;
- iv. MRC de Bécancour – règlement numéro 396 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour afin d'autoriser certains usages agricoles à l'intérieur de l'affectation industrielle lourde.

2020-08-153

6c. RECOMMANDATION À LA CPTAQ – DOSSIER 428693

Considérant que la Commission demande une recommandation de la MRC, sous forme de résolution du conseil des maires et ce, en regard des critères formulés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que la recommandation doit aussi tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé, des dispositions du document complémentaire ainsi que les règlements de contrôle intérimaire et qu'elle doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec ses documents;

Considérant que la recommandation doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec ces documents;

Considérant que l'endroit visé par les travaux du MTQ se trouve à proximité d'une zone de glissement de terrain selon la carte 86-3201-RCI adoptée le 21 janvier 1987;

Considérant le nouveau cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain dans les dépôts meubles et dans l'attente de la nouvelle cartographie du ministère de la Sécurité publique, la MRC s'est entendue avec ce ministère afin de lui informer des travaux près des zones de glissement de terrain;

Considérant la réponse du ministère de la Sécurité publique et que celle-ci recommande au MTQ une expertise géotechnique avant l'exécution des travaux sur la partie du lot 4 306 162;

Considérant l'avis du MSP, la MRC appuie celle-ci et considérera la demande conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé (2007-02-47) si les études géotechniques permettent lesdits travaux par le MTQ;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte de transmettre à la Commission de protection du territoire agricole un avis à l'effet que le dossier 428693 est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2020-08-154

6d. LETTRE D'APPUI POUR UN PROJET DE SENTIER – LOTS ABANDONNÉS DU CN

Considérant que le plan triennal du réseau ferroviaire du CN indique qu'un tronçon situé entre les municipalités de Lac-aux-Sables et St-Marc-des-Carières passera à l'état « candidat à une cession d'exploitation »;

Considérant que l'emprise de ce tronçon, localisé entre les points milliaires 41.50 et 71.50 de la subdivision La Tuque, pourra être cédée par le CN et qu'il présente un potentiel intéressant pour une autre utilisation, notamment comme sentier multifonctionnel à vocation estival et hivernale;

Considérant qu'un dossier de réseau cyclable est actuellement en étude au niveau de la MRC de Mékinac;

Considérant que dans la MRC des Chenaux deux municipalités sont concernées, soit Saint-Stanislas et Saint-Prosper-Champlain;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux procède à une analyse de faisabilité de sentiers récréotouristiques, en partenariat avec la MRC de Portneuf et de Mékinac sur le tronçon ferroviaire et étudie la possibilité de reprise de l'emprise du tronçon ferroviaire de la subdivision La Tuque entre le point miliaire 41.50 et 71.50, appartenant actuellement au CN, pour le développement d'un projet récréotouristique.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues des activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour les mois de juin et juillet 2020.

7b. COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Monsieur Christian Fortin, président du Comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour les mois de juin et juillet 2020, préparé par notre agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du Comité de développement du territoire, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du Comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du Comité de sécurité incendie, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7f. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot, président du Comité sur la sécurité publique, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7g. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Monsieur Gérard Bruneau, président du Comité de la communauté entrepreneuriale, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7h. COMITÉ TOURISTIQUE

Madame Diane Aubut, présidente du Comité touristique, résume le rapport d'activités pour les mois de juin et juillet 2020, préparé par notre agente de développement touristique.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8. **FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

2020-08-155

8a.i. **PROJETS STRUCTURANTS — SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS**

Considérant que, par sa résolution numéro 2018-03-052, le conseil de la MRC des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de soutien aux activités et événements »;

Considérant qu'une demande a été présentée au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC des Chenaux, du conseiller en développement d'entreprises, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivant :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Loisirs de Batiscan	Parcours immersif hanté de Batiscan 2020	1 000 \$

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

8a.ii. **PROJETS STRUCTURANTS — ENVELOPPES DÉDIÉES**

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

2020-08-156

8a.iii. **ENVELOPPES — PROJETS STRUCTURANTS**

Considérant que la MRC des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie;

Considérant que les membres du comité de développement rural se sont réunis pour prendre en considération un projet ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement du territoire eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique;

Considérant la recommandation dudit comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le projet suivant :

Promoteurs	Projets	Coût total	Subvention
École Le Tremplin	Aménagement de la cour extérieure	113 450 \$	12 500 \$

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Que le montant ainsi autorisé soit versé aux conditions recommandées de la manière suivante :

70 % à la suite de la signature d'un protocole;
30 % à la suite de la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

8b. DEMANDES RÉGIONALES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

8c. RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Les membres du conseil ont pris connaissance du dossier.

8d. PRÉSENTATION DES VOLETS 3 ET 4 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Les membres du conseil ont pris connaissance du dossier.

2020-08-157

8e. FONDS DE SOUTIEN AUX SAINES HABITUDES DE VIE – DEMANDE DE SOUTIEN SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN

Considérant que, par sa résolution numéro 2018-03-051, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de soutien aux saines habitudes de vie »;

Considérant qu'un projet a été présenté au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du conseiller en développement d'entreprise, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement du projet suivant :

Promoteur	Projet	Coût total	Subvention
Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Camp de jour : volet saines habitudes de vie	552,50 \$	405 \$

Adoptée.

2020-08-158

8f. PRIORITÉS D'INTERVENTIONS 2020-2021 DANS LE CADRE DE L'ENTENTE RELATIVE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Considérant que le 18 mars 2020 le conseil approuvait le contenu d'une entente avec le ministre des Affaires municipales et l'Habitation dans le cadre du nouveau fonds régions et ruralité;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que pour avoir droit au deuxième versement, équivalant à 40 % de l'enveloppe 2020-2021 prévue à l'entente et suivant l'article 13, le conseil doit adopter de nouveau ses priorités d'intervention suivant l'article 13.1 de ladite entente, les déposer sur son site Web et en transmettre une copie au ministre à titre indicatif;

Considérant les recommandations du comité de développement du territoire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve les priorités d'intervention pour les années 2020-2021 telles que présentées.

Adoptée.

2020-08-159

8g. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

Considérant que la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie n'a pas été actualisée depuis plusieurs années;

Considérant que le comité de développement du territoire a travaillé à la refonte de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

Considérant le projet de politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie déposé aux membres du conseil;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Adoptée.

2020-08-160

8h. AUTORISATION GÉNÉRALE – PLATEFORME AGRICOLE DE LA MAURICIE

Considérant que la MRC des Chenaux a mis en place, en collaboration avec différents partenaires un projet de Plateforme en production agricole pour soutenir la relève et l'établissement agricole;

Considérant que le projet demande plusieurs interventions de la MRC des Chenaux pour en assurer le bon fonctionnement;

Considérant que par la résolution numéro 2017-06-106, monsieur Patrick Baril, directeur général, est autorisé à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, tous les effets bancaires, documents légaux, ententes ou autres documents dont la signature est requise par les charges et les responsabilités qui lui incombent;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer tout document nécessaire au fonctionnement du projet de Plateforme en production agricole pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2020-08-161

9a. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PLAN DE SOUTIEN D'URGENCE AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

Considérant que la MRC des Chenaux, par sa résolution numéro 2020-06-131, a adopté le plan de soutien d'urgence aux entreprises et organismes – rebondir dans la MRC des Chenaux;

Considérant qu'un appel de projets a eu lieu le 26 juin 2020;

Considérant que le comité de développement du territoire s'est réuni le 29 juin 2020 afin de procéder à l'analyse des demandes reçues dans le cadre de l'appel de projets;

Considérant que les dossiers recommandés ont été consignés dans un rapport préparé par l'agente de développement aux saines habitudes de vie et à la réussite éducative, madame Dominique Castonguay, et que ce rapport a été porté à la connaissance des membres du conseil et que ceux-ci s'en trouvent satisfaits;

Considérant le nombre important de demandes d'aide financière reçues, un montant total de 67 271,64 \$ sera affecté au plan de soutien d'urgence aux entreprises et organismes – rebondir dans la MRC des Chenaux;

Considérant que le montant de 67 271,64 \$ proviendra du Fonds Régions et ruralité – Volet économique;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve les demandes d'aides financières identifiées dans le rapport déposé dans le cadre de l'appel de projets du plan de soutien d'urgence aux entreprises et organismes – rebondir dans la MRC des Chenaux.

Il est également résolu que ce rapport fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit.

Adoptée.

9b. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES

Les membres du conseil ont pris connaissance du dossier.

10. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

11. CORRESPONDANCE

- a. Centre d'action bénévole de la Moraine - remerciements;
- b. Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil;
- c. Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – programme RénoRégion 2021-2022;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

12. POUR VOTRE INFORMATION

12a. AVENANT 2020-1 – PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Les membres du conseil ont pris connaissance du dossier.

13. AUTRES SUJETS

2020-08-162

13a. REMPLACEMENT DES VÊTEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE – SERVICE INCENDIE

Considérant que les fabricants de vêtements de protection individuelle appliquent les critères établis par la National Firefighter Protection Association (NFPA) et que ces normes sont généralement reconnues au Canada;

Considérant que selon lesdites normes, la durée de vie d'un vêtement de protection individuelle est établie à 10 ans par les manufacturiers;

Considérant qu'aucune Loi du gouvernement provincial ne légifère en matière de durée de vie d'un vêtement de protection individuelle;

Considérant que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) préconise l'application de la norme la NFPA, qui conclut que les vêtements de protection individuelle de plus de 10 ans ne sont pas sécuritaires et doivent être remplacés;

Considérant que la MRC des Chenaux n'est pas en accord avec cette interprétation de la CNESST, puisque l'utilisation des vêtements de protection individuelle en milieu rural est bien moindre qu'en milieu urbain;

Considérant que l'utilisation des vêtements de protection individuelle est moindre en milieu rural, la protection offerte par les vêtements demeure sécuritaire pour les pompiers au-delà de la norme de durée de vie de 10 établis par la NFPA et la CNESST;

Considérant que le coût de remplacement des vêtements de protection individuelle est très onéreux pour de petites municipalités où les budgets sont limités;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux demande au ministère de la Sécurité publique et à la CNESST d'intervenir afin d'établir une norme adaptée au milieu rural en ce qui a trait à la durée de vie d'un vêtement de protection individuelle.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités, aux municipalités et MRC du Québec, au ministère de la Sécurité publique, à la CNESST ainsi qu'à la députée de la circonscription de Champlain.

Adoptée.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-08-163

15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À dix-neuf heures quarante-deux (19h42), il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyée par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

**RÉUNION DU CONSEIL
16 SEPTEMBRE 2020**

MERCREDI, le seizième jour du mois de septembre deux mille vingt (16 septembre 2020), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2020-09-164

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2020;
4. Gestion du personnel :
 - a. Lettre d'entente Guy Giguère;
 - b. Embauche secrétaire, greffe et trésorerie;
 - c. Embauche géomaticien;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. RGMRM – approbation du règlement d'emprunt numéro 2020-08-46;
 - c. Acquisition d'un défibrillateur;
 - d. Rémunération pour les comités institués à des fins municipales;
6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal (aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. MRC de Portneuf – règlement numéro 395 modifiant le schéma d'aménagement et de développement concernant l'ajout d'une dérogation en zone inondable aux fins de réaliser des ouvrages de protection contre les inondations au centre-ville de Saint-Raymond;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- ii. Ville de Trois-Rivières – règlement modifiant le règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'ajouter une dérogation en zone inondable de grand courant pour la construction d'un émissaire pluvial;
- c. Adoption du projet de règlement 2020-123 - modification du RCI numéro 2002-06-02;
- d. Adoption du projet de règlement 2020-124 – modification du SADR 2007-02-47;
- 7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Comité culturel;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité incendie;
 - f. Comité sur la sécurité publique;
 - g. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
 - h. Comité touristique;
- 8. Fonds régions et ruralité :
 - a. Projets structurants :
 - i. Soutien aux activités et évènements;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes – projets structurants;
 - b. Demandes régionales :
- 9. Développement économique :
 - a. Fonds FLI-COVID19;
 - b. Demande de moratoire Fonds FLI-COVID19;
 - c. Demande de financement FLI/FLS – Finition Philippe Rioux inc.;
 - d. Demande Fonds jeunes promoteurs (FJP);
 - e. Nomination de madame Josée Dion au comité d'investissement commun;
 - f. Accélérateur de croissance Desjardins – embauche d'un consultant;
 - g. État des portefeuilles d'investissements de la MRC des Chenaux;
- 10. Appuis demandés :
 - a. Municipalité de Saint-Narcisse – appui à la demande de Bell Mobilité auprès de la CPTAQ pour la couverture cellulaire;
 - b. MRC de la Vallée-du-Richelieu – demande de réintégration des citernes incendies dans le programme de la TECQ;
- 11. Correspondance déposée :
 - a. Ministère des Transports – enjeux du financement du transport collectif et adapté;
 - b. Ministère des Transports – programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes;
- 12. Pour votre information;
- 13. Autres sujets;
- 14. Période de questions;
- 15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2020-09-165

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2020

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce conseil tenue le 19 août 2020.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

4. GESTION DU PERSONNEL

2020-09-166

4a. LETTRE D'ENTENTE – GUY GIGUÈRE

Considérant les changements technologiques qui ont été mis en place en janvier 2020 pour le département d'évaluation foncière;

Considérant que monsieur Guy Giguère, technicien en évaluation, a reçu toute la formation, l'accompagnement et le soutien nécessaire afin qu'il puisse s'adapter aux changements technologiques implantés en janvier 2020;

Considérant que monsieur Guy Giguère n'a pas été en mesure de s'adapter aux changements technologiques appliqués pour le département d'évaluation foncière;

Considérant les discussions intervenues entre la direction générale de la MRC des Chenaux et les représentants du Syndicat des employés de la MRC des Chenaux;

Considérant que monsieur Guy Giguère effectue des tâches de technicien en évaluation jusqu'au 19 mars 2021 (période incluant la prise des vacances annuelles);

Considérant qu'à compter du 20 mars 2021, monsieur Guy Giguère sera mis à pied pour cause de non-adaptation aux changements technologiques appliqués pour le département d'évaluation foncière;

Considérant que monsieur Giguère renonce à l'article 14.07 de la convention collective relative à la procédure de supplantation et renonce à être inscrit sur la liste de rappel;

Considérant que le projet de lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des employés de la MRC des Chenaux déposé à ce conseil;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Gérard Bruneau, préfet, à signer la lettre d'entente à intervenir entre la MRC des Chenaux et le Syndicat des employés de la MRC des Chenaux relative à la mise à pied de monsieur Guy Giguère, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2020-09-167

4b. EMBAUCHE – SECRÉTAIRE, GREFFE ET TRÉSORERIE

Considérant que le départ de madame Annie Beaudoin à titre de secrétaire, greffe et trésorerie laisse le poste vacant depuis le 21 août 2020;

Considérant que, suivant les termes de la résolution 2020-08-144, ce conseil a résolu d'embaucher une nouvelle ressource, soit un secrétaire, greffe et trésorerie;

Considérant que, pour donner suite à un appel de candidatures paru sur les différents médias sociaux de la MRC des Chenaux ainsi que sur les sites de Service Québec et de la Fédération québécoise des municipalités, au-delà d'une vingtaine de personnes ont manifesté un intérêt pour occuper ce poste;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que parmi celles-ci, six ont été rencontrées en entrevue;

Considérant que les membres du comité de ressources humaines recommandent l'embauche de madame Guylaine Lebel;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que la MRC des Chenaux embauche madame Guylaine Lebel, à titre de secrétaire, greffe et trésorerie, à compter du 5 octobre 2020, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi à 80 % du salaire du poste.

Adoptée.

2020-09-168

4c. EMBAUCHE – GÉOMATICIEN

Considérant que, suivant les termes de la résolution 2020-06-119, ce conseil a résolu d'embaucher une ressource temporaire au poste de géomaticien (ne) pendant la période de congé de maternité de madame Mylène Lachapelle;

Considérant que, pour donner suite à un appel de candidatures paru sur les différents médias sociaux de la MRC des Chenaux ainsi que sur les sites d'Emploi-Québec et de la Fédération québécoise des municipalités, au-delà d'une dizaine de personnes ont manifesté un intérêt pour occuper ce poste;

Considérant que parmi celles-ci, des candidats ont été rencontrés en entrevue;

Considérant que les membres du comité de ressources humaines recommandent l'embauche de monsieur Mohamed Mostafas Abbas;

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyée par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que la MRC des Chenaux embauche comme personne salariée temporaire, monsieur Mohamed Mostafa Abbas, à titre de géomaticien, à compter du 19 octobre 2020, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi à 80 % du salaire du poste.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTIMENTS

2020-09-169

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 13015 à 13064 ainsi que les autres sommes déboursées au 16 septembre 2020 totalisant 379 356,58 \$.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-09-170

5b. APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2020-08-46 DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Considérant que le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté le règlement numéro 2020-08-46 décrétant un emprunt et une dépense de 5 434 000 \$ afin de traiter le biogaz du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès;

Considérant que chaque membre de la susdite régie doit approuver ce règlement d'emprunt suivant les dispositions du Code municipal du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement d'emprunt numéro 2020-08-46 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie décrétant un emprunt et une dépense de 5 434 000 \$ afin de traiter le biogaz du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès.

Il est également résolu que copie de la présente soit transmise à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie en double exemplaire.

Adoptée.

2020-09-171

5c. ACQUISITION D'UN DÉFIBRILLATEUR

Considérant l'importance d'assurer la sécurité des employés, des citoyens et des représentants du milieu municipal qui fréquente le bâtiment administratif de la MRC des Chenaux;

Considérant que deux employés de la MRC des Chenaux ont récemment reçu une formation de secourisme en milieu de travail;

Considérant que l'acquisition d'un défibrillateur permettrait d'intervenir rapidement si une personne subissait un arrêt cardiaque à l'intérieur ou à proximité du bâtiment administratif de la MRC des Chenaux;

Considérant la soumission reçue de l'entreprise Santinel pour l'acquisition d'un défibrillateur pour un montant de 1 690,68 \$ avant les taxes applicables;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve l'acquisition d'un défibrillateur auprès de l'entreprise Santinel au coût de 1 690,68 \$ avant les taxes applicables.

Adoptée.

2020-09-172

5d. RÉMUNÉRATION POUR LES COMITÉS INSTITUÉS À DES FINS MUNICIPALES

Considérant que le règlement numéro 2018-111 relatif au traitement des membres du conseil de la MRC des Chenaux fixe la rémunération pour chaque membre du conseil;

Considérant que l'article 4 dudit règlement permet au conseil de la MRC des Chenaux d'instituer tout comité ou commission à des fins municipales;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le conseil de la MRC des Chenaux a instauré en 2020 trois nouveaux comités de travail :

- Comité de travail sur le regroupement des services incendies des municipalités;
- Comité de travail pour la révision de l'entente intermunicipale pour l'application de la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement;
- Comité de travail sur le règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

Considérant que chaque membre du conseil qui assistera aux rencontres de ces comités recevra la rémunération prévue à l'article 4 du règlement numéro 2018-111 relatif au traitement des membres du conseil de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve l'institution des comités de travail énumérés à la présente et que la rémunération prévue à l'article 4 du règlement numéro 2018-111 relatif au traitement des membres du conseil de la MRC des Chenaux s'applique aux membres du conseil de la MRC des Chenaux qui assisteront à des réunions desdits comités, et ce, pour l'année 2020 et les années subséquentes.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2020-09-173

6a. CONFORMITÉ DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2020-406 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le plan d'urbanisme numéro 2020-406 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

2020-09-174

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 2020-407 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement d'urbanisme numéro 2020-407 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Portneuf – règlement numéro 395 modifiant le schéma d'aménagement et de développement concernant l'ajout d'une dérogation en zone inondable aux fins de réaliser des ouvrages de protection contre les inondations au centre-ville de Saint-Raymond;
- ii. Ville de Trois-Rivières – règlement modifiant le règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'ajouter une dérogation en zone inondable de grand courant pour la construction d'un émissaire pluvial.

2020-09-175

6c. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-123 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉIMAIRE NUMÉRO 2002-06-02

Avis de motion est donné par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée du conseil de la MRC, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2002-06-02.

2020-09-176

6c. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-123 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉIMAIRE NUMÉRO 2002-06-02

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1) a été modifiée en 2004 afin de permettre aux municipalités d'intégrer dans leur règlement de zonage des normes sur le contingentement des élevages porcins;

Attendu que pour qu'une municipalité locale puisse adopter de telles normes, la MRC doit avoir un Schéma d'aménagement et de développement révisé ou un Règlement de contrôle intérimaire en vigueur sur son territoire qui autorise le contingentement des élevages porcins;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan a déposé une demande à la MRC afin qu'elle modifie son RCI à la suite de la réception d'une demande d'un producteur porcin pour construire une nouvelle installation d'élevage porcin;

Considérant que la MRC doit respecter les orientations gouvernementales en matière d'aménagement lorsqu'elle souhaite procéder à des modifications de son Schéma d'aménagement et de développement révisé ou de son Règlement de contrôle intérimaire relatif aux odeurs et aux usages en zone agricole;

Considérant que le comité consultatif agricole a été consulté pour la présente modification et qu'il a soumis des commentaires pertinents;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 2020-123 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2002-06-02.

Adoptée.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-123

Modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2002-06-02
concernant l'aire de contingentement des élevages porcins

Article 1

Le 2^e alinéa de l'article 1.3 est modifié par le retrait de la phrase suivante :

« Aucun règlement municipal ne peut avoir pour effet de continger les élevages porcins. »

Article 2

Le plan intitulé « MRC des Chenaux RCI 2007-12-53 » annexé au Règlement de contrôle intérimaire no. 2002-06-02 est abrogé.

Article 3

Les trois alinéas de l'article 3.2.1 sont remplacés par le suivant :

« La distance minimale à respecter entre une installation d'élevage porcin existante et une nouvelle installation d'élevage porcin située sur un autre terrain est fixée à 1 000 mètres. »

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

6d. MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ NUMÉRO 2007-02-47 (PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-124)

2020-09-177

6d.i. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-124 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ NUMÉRO 2007-02-47)

Avis de motion est donné par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée du conseil de la MRC, il sera présenté un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-09-178

6d.ii. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-124 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1) a été modifiée en 2004 afin de permettre aux municipalités d'intégrer dans leur règlement de zonage des normes sur le contingentement des élevages porcins;

Attendu que pour qu'une municipalité locale puisse adopter de telles normes, la MRC doit avoir un Schéma d'aménagement et de développement révisé ou un Règlement de contrôle intérimaire en vigueur sur son territoire qui autorise le contingentement des élevages porcins;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan a déposé une demande à la MRC afin qu'elle modifie son RCI à la suite de la réception d'une demande d'un producteur porcin pour construire une nouvelle installation d'élevage porcin et que la MRC a décidé de procéder du même coup à la modification du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement révisé;

Attendu que la Municipalité de Saint-Stanislas a déposé une demande à la MRC afin qu'elle modifie son Schéma d'aménagement et de développement révisé à la suite d'une demande de l'entreprise ADF Diesel Saint-Stanislas Inc. qui désire agrandir son bâtiment industriel en zone agricole;

Attendu que la Municipalité de Batiscan a déposé une demande à la MRC afin qu'elle modifie son Schéma d'aménagement et de développement révisé afin de corriger les territoires d'intérêts;

Attendu que le service d'aménagement de la MRC a constaté que suite à la rénovation cadastrale, la délimitation de l'affectation urbaine sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade ne respecte plus la délimitation de la zone agricole décrétée et qu'elle souhaite corriger la situation;

Considérant que la MRC doit respecter les orientations gouvernementales en matière d'aménagement lorsqu'elle souhaite procéder à des modifications de son Schéma d'aménagement et de développement révisé;

Considérant que le comité consultatif agricole a été consulté pour la présente modification et qu'il a soumis des commentaires pertinents;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 2020-124 amendant le Schéma d'aménagement numéro 2007-02-47.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-124

Modifiant le schéma d'aménagement numéro 2007-02-47
concernant l'ajout d'une aire de contingentement
des élevages porcins au document complémentaire,
la modification des usages autorisés dans l'affectation agricole,
la modification aux territoires d'intérêt et la délimitation
de l'affectation urbaine de Sainte-Anne-de-la-Pérade

Article 1

La section 7 du document complémentaire du règlement no. 2007-02-47 est modifiée par l'ajout, après l'article 7.3, de l'article 7.3.1 suivant :

« 7.3.1 Contingentement des élevages porcins

La distance minimale à respecter entre une installation d'élevage porcin existante et une nouvelle installation d'élevage porcin située sur un autre terrain est fixée à 1 000 mètres. »

Article 2

La section « Les fonctions industrielles et commerciales » est modifiée par l'ajout, après le 12e alinéa, de l'alinéa suivant :

« Au cours de l'année 2020, la MRC a été mise au courant d'un projet d'agrandissement de l'entreprise ADF Diesel Saint-Stanislas Inc. située sur le chemin de la Côte-Saint-Paul dans la municipalité de Saint-Stanislas. L'entreprise, spécialisée dans les moteurs diesel, génère tout près de 85 emplois. Les retombées économiques engendrées par la présence de ces travailleurs et de cette industrie du transport sont considérables pour la municipalité qui affiche un indice de vitalité économique négatif. Durant la dernière décennie, ADF Diesel Saint-Stanislas Inc. a investi beaucoup d'argent dans ses projets d'agrandissement sur le chemin de la Côte-Saint-Paul, il est donc inconcevable pour l'entreprise de déménager ses installations. Par ailleurs, la Municipalité et la MRC n'ont aucun intérêt à voir l'industrie quitter le territoire. Pour assurer la vitalité économique de la municipalité et la rentabilité des investissements de l'entreprise, des usages industriels seront autorisés, avec restrictions, dans l'affectation agricole. »

Article 3

La sous-section « L'affectation agricole » de la section « Les grandes affectations du territoire » est modifiée par l'ajout, après le 3e alinéa, de l'alinéa suivant :

« En 2020, le Schéma d'aménagement et de développement révisé est modifié afin d'autoriser, avec des restrictions, certains usages industriels reliés au transport dans l'affectation agricole. Cette modification a pour but de permettre, sous réserve de l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole, l'agrandissement de l'entreprise ADF Diesel Saint-Stanislas Inc. Cette entreprise est une ressource indispensable pour les producteurs agricoles de la région puisqu'elle se spécialise dans les moteurs diesel. D'avoir cette industrie sur le territoire de la MRC permet aux agriculteurs de sauver temps et argent lorsque vient le moment de faire entretenir ou réparer les moteurs de leur machinerie agricole. »

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Article 4

Le tableau 25 de la section « Les grandes affectations du territoire » est modifiée par l'ajout de la note R²⁵ dans la case à la jonction de l'usage « Industriel – Toute catégorie » et de l'affectation « Agricole ».

Article 5

La liste des restrictions des usages compatibles qui suit le tableau 25 est modifiée par l'ajout, après la restriction R²⁴, de la restriction suivante :

« R²⁵ Sur l'emplacement identifié au plan intitulé « Emplacement visé par le règlement 2020-124 » joint en annexe, se trouvant dans l'affectation agricole dans la Municipalité de Saint-Stanislas, seuls les usages industriels reliés au transport sont autorisés. »

Article 6

Le plan intitulé « Emplacement visé par le règlement 2020-124 » joint en annexe A du présent règlement est ajouté en annexe du règlement no. 2007-02-47.

Article 7

La section « Secteur central de Batiscan » dans le chapitre portant sur « Les territoires d'intérêt » est modifié :

- Par le retrait, dans le sous-titre « Secteur central de Batiscan (quai, musée Office des signaux, bureau touristique, plage) », du mot « plage »;
- Par le retrait, dans « Intérêt » de « et esthétique »;
- Par le retrait, dans « Caractéristiques » de « Seule plage sur le fleuve Saint-Laurent accessible au public ».

Article 8

La sous-section « Les caractéristiques des périmètres d'urbanisation » du chapitre « Les périmètres d'urbanisation » est modifiée par l'ajout, dans « Sainte-Anne-de-la-Pérade », d'un cinquième alinéa se lisant comme suit :

« En 2020, le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC est modifié afin d'enlever une partie des lots 4 175 675 et 4 175 684 de l'affectation urbaine. Après vérifications, il est apparu que la délimitation de l'affectation ne suivait pas la délimitation de la zone agricole décrétée et que ces parties de lots n'avaient pas fait l'objet d'autorisation ou d'exclusion de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. La situation pourrait s'expliquer par le fait qu'à la suite de la rénovation cadastrale, la Commission a procédé à la transposition de la limite de la zone agricole au cadastre rénové, mais que la cartographie n'a jamais été modifiée au niveau régional. De ce fait et pour éviter toute erreur dans l'interprétation de la limite de l'affectation urbaine, la MRC a préféré procéder à la modification de sa cartographie. »

Article 9

La carte 8 des grandes affectations du territoire est modifiée au niveau de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade afin d'enlever une partie du lot 4 175 675 et une partie du lot 4 175 684 de l'affectation urbaine, le tout en suivant les limites de la zone agricole décrétée.

Le tout tel que présenté en annexe B du présent règlement.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Article 10

La carte 9.4 du périmètre urbain de Sainte-Anne-de-la-Pérade est modifiée afin :

- D'enlever une partie du lot 4 175 675 et une partie du lot 4 175 684 de l'affectation urbaine, le tout en suivant les limites de la zone agricole décrétée
- De mettre à jour la délimitation des zones de réserve;
- De mettre à jour les terrains vacants constructibles.

Le tout tel que présenté en annexe C du présent règlement.

Article 11

Le présent règlement entre en vigueur, conformément à la loi.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

2020-09-179

6d.iii. RÉSOLUTION DE DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2020-124 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement 2020-124 modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par ce motif, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC des Chenaux demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur le projet de règlement 2020-124 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adoptée.

2020-09-180

6d.iv. RÉSOLUTION POUR L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2020-124 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement 2020-124 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par ce motif, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC des Chenaux tienne, sur le territoire de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, une assemblée publique de consultation sur le projet règlement 2020-124 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Il est également résolu que le secrétaire-trésorier fixe la date, l'heure et le lieu de cette assemblée publique.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues des activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le mois d'août 2020.

7b. COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Monsieur Christian Fortin, président du comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour le mois d'août 2020, préparé par notre agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité de développement du territoire, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du comité de sécurité incendie, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7f. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot, président du comité sur la sécurité publique, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7g. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Monsieur Gérard Bruneau, président du comité de la communauté entrepreneuriale, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7h. COMITÉ TOURISTIQUE

Madame Diane Aubut, présidente du comité touristique, résume le rapport d'activités pour le mois d'août 2020, préparé par notre agente de développement touristique.

8. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

2020-09-181

8a.i. PROJETS STRUCTURANTS – SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS

Considérant que, par sa résolution numéro 2018-03-052, le conseil de la MRC des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de soutien aux activités et événements »;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que deux demandes ont été présentées au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC des Chenaux, du conseiller en développement d'entreprises, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivants :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes	Journées de la Culture	1 000 \$
Corporation Touristique de Champlain	Spectacle de QW4rtz	500 \$

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

2020-09-182 8a.ii. PROJETS STRUCTURANTS — ENVELOPPES DÉDIÉES

Considérant que, suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 \$ par année plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, telles que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que, pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le projet suivant :

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Saint-Narcisse (Enveloppe 2020-2021)	Amélioration des infrastructures du centre communautaire	20 000 \$	13 624 \$

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu :

1- Que le montant ainsi autorisé soit versé comme suit :

70 % à la signature du protocole requis;
30 % suite à la réception d'un rapport final;

2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer le document et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

8b. DEMANDES RÉGIONALES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2020-09-183

9a. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS FLI-COVID-19 - LAMANCHURE

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux dans laquelle, un prêt a été consenti pour l'établissement de programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçue de la part de l'entreprise LaManchure;

Considérant les recommandations du Comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise un prêt de 25 000 \$ provenant du Fonds FLI COVID-19 – MRC des Chenaux, sans garantie (simple signature) au taux de 3 %, amorti sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, pour une période totale d'amortissement de 39 mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-09-184 9a. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FLI-COVID19 – RESTAURANT LE VILLAGEOIS

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux dans laquelle, un prêt a été consenti pour l'établissement de programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçue de la part de l'entreprise le Restaurant le Villageois;

Considérant les recommandations du Comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise un prêt de 30 000 \$ provenant du Fonds FLI COVID-19 – MRC des Chenaux, sans garantie (simple signature) au taux de 3 %, amorti sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, pour une période totale d'amortissement de 39 mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2020-09-185 9a. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FLI-COVID19 – PRANASENS INC.

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux dans laquelle, un prêt a été consenti pour l'établissement de programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçue de la part de l'entreprise Pranasens inc.;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant les recommandations du Comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise un prêt de 30 000 \$ provenant du Fonds FLI COVID-19 – MRC des Chenaux, sans garantie (simple signature) au taux de 3 %, amorti sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, pour une période totale d'amortissement de 39 mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2020-09-186

9b. DEMANDE DE MORATOIRE – FONDS FLI-COVID-19

Considérant la situation actuelle en lien avec la pandémie mondiale (COVID-19);

Considérant les demandes de moratoires reçues de la part des entreprises ayant un prêt dans le portefeuille FLI-COVID-19 avec la MRC des Chenaux;

Considérant les recommandations du comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise qu'un moratoire de remboursement de trois (3) mois, sur le capital seulement, soit donné aux sept (7) entreprises suivantes :

- Restaurant le Villageois;
- Pranasens inc.;
- Fief d'Orvilliers;
- Camping Paradiso inc.;
- Les Écuries Gaétany;
- Le P'Tit Ranch;
- Évelyne Massé – Artisan.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2020-09-187

9c. DEMANDE DE FINANCEMENT FLI/FLS – FINITION PHILIPPE RIOUX INC.

Considérant que le Comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du Comité d'investissement commun qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité des Chenaux (FLS);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux :

1. Accepte la demande de financement prévoyant un prêt FLI au montant de cinq mille dollars (5 000 \$), portant intérêt au taux de 5,935 % par année, remboursable en soixante-douze (72) versements mensuels et autorise le paiement de ce montant au promoteur selon les conditions énumérées au contrat à être signé entre les parties;
2. Accepte la demande de financement prévoyant un prêt FLS au montant de cinq mille dollars (5 000 \$), portant intérêt au taux de 10 % par année, remboursable en soixante-douze (72) versements mensuels et autorise le paiement de ce montant au promoteur selon les conditions énumérées au contrat à être signé entre les parties.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2020-09-188

9d. DEMANDE FONDS JEUNES PROMOTEURS (FJP)

Considérant que le comité d'investissement a traité et analysé des demandes reçues de promoteurs sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun qui ont analysé deux demandes de financement déposées dans le cadre du Fonds jeunes promoteurs (FJP);

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement sous forme d'une aide financière non remboursable provenant du Fonds jeunes promoteurs pour les projets suivants :

Dossiers	Montant octroyé
Domaine de Joriane inc.	15 000 \$
Finition Philippe Rioux inc.	3 000 \$

Il est également résolu :

- 1- Que toutes les conditions prévues, pour les dossiers acceptés par la présente résolution, en fassent partie intégrante comme si elles étaient ici reproduites pour celui-ci;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi des demandes.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-09-189

9e. NOMINATION DE MADAME JOSÉE DION AU COMITÉ D'INVESTISSEMENT

Considérant que la politique d'investissement commune FLS/FLI exige la mise en place d'un comité d'investissement commun composé d'un minimum de cinq membres, dont un représentant de la MRC des Chenaux, un représentant du Fonds de solidarité FTQ et trois représentants du milieu des affaires;

Considérant le départ de monsieur Francis Trépanier comme représentant du milieu des affaires;

Considérant la candidature de madame Josée Dion comme représentante du milieu des affaires;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte de nommer au comité d'investissement commun madame Josée Dion comme représentante du milieu des affaires.

Adoptée.

2020-09-190

9f. ACCÉLÉRATEUR DE CROISSANCE DESJARDINS – EMBAUCHE D'UN CONSULTANT

Considérant qu'une entente relative au projet d'accélérateur de croissance Desjardins a été signée entre la caisse Desjardins Mékinac - Des Chenaux et la MRC des Chenaux;

Considérant que le projet d'accélérateur de croissance Desjardins en est à sa deuxième année d'opérations et que la durée de l'entente est de trois ans;

Considérant que pour mener à terme les objectifs du projet d'accélérateur de croissance Desjardins, l'embauche d'un spécialiste en développement qui peut soutenir les entrepreneurs dans la croissance de leur entreprise est nécessaire;

Considérant l'offre de service déposé par monsieur Luc Méthot, conseiller en gestion d'entreprises;

Considérant que le mandat prévoit un maximum de 750 heures de travail à un tarif de 80 \$ de l'heure, pour un montant total de 60 000 \$ avant les taxes applicables;

Considérant que la caisse Desjardins Mékinac - Des Chenaux contribuera pour 50 % de la tarification prévue au présent projet, tel qu'indiqué à la résolution 2019-08-177 de la MRC des Chenaux;

Considérant que le mandat débutera le 21 septembre 2020 pour se terminer le 17 septembre 2021;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer l'offre de service déposée par monsieur Luc Méthot, conseiller en gestion d'entreprise, pour la réalisation du projet d'accélérateur de croissance Desjardins.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

9g. ÉTAT DES PORTEFEUILLES D'INVESTISSEMENTS DE LA MRC DES CHENAUX

Monsieur Patrick Baril, directeur général, dépose un rapport faisant état des portefeuilles d'investissements de la MRC des Chenaux.

10. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

2020-09-191

10a. MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE – APPUI À LA DEMANDE DE BELL MOBILITÉ AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR LA COUVERTURE CELLULAIRE

Considérant que Bell Mobilité doit s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'implantation d'une tour de télécommunications;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Narcisse a adopté à l'unanimité la résolution 2020-09-14 homologuant le bail de location soumis par Bell Mobilité et confirmant son appui au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion de Bell Mobilité sur une partie du terrain de sa station de chloration, soit le lot 5 190 240, situé en bordure de la rue de l'Église, et ce, pour la construction d'une tour autoportante de 75 mètres, d'un bâtiment de service, d'un chemin d'accès et d'une clôture d'un périmètre approximatif de 60 mètres;

Considérant que des procédures de modifications aux règlements de zonage de la Municipalité de Saint-Narcisse sont présentement en cours afin d'autoriser la mixité dans le secteur visé, et ce, même si l'implantation de structures de télécommunications est soumise aux lois du Parlement du Canada et que, par conséquent, la réglementation municipale n'est pas opposable au projet soumis;

Considérant que le projet s'inscrit dans les objectifs de la *Loi sur les télécommunications* en favorisant le développement des télécommunications au Canada, en permettant l'accès aux Canadiens dans toutes les régions à des services de télécommunication sûrs, abordables et de qualité et en permettant d'accroître l'efficacité et la compétitivité des télécommunications canadiennes;

Considérant que les sols sont de classe 7-PR à l'endroit visé, c'est-à-dire qu'ils n'offrent aucune possibilité pour la culture ou le pâturage permanent, que les sols y sont pierreux et qu'on y retrouve des crans rocheux. De plus, il n'y a pas de bâtiment agricole à proximité du lot visé et celui-ci est majoritairement recouvert d'un boisé de faible valeur, sans arbres matures et enclavés entre la prise d'eau de la municipalité et un bâtiment industriel;

Considérant que le site choisi pour l'implantation de la tour est celui de moindres impacts sur les activités agricoles, qu'il n'y a pas de possibilité de production acéricole et qu'il y a de fortes pentes du terrain à proximité du site visé;

Considérant que le projet d'implantation d'une tour de télécommunications n'altérera pas l'homogénéité de la communauté agricole;

Considérant que le projet n'est pas de nature à empêcher la consolidation des exploitations agricoles actuelles et futures, mais qu'au contraire, il viendra faciliter le fonctionnement des équipements agricoles de nouvelle vague qui utilisent les ondes cellulaires;

Considérant que la réalisation de ce projet viendra sécuriser l'ensemble de la population de Saint-Narcisse et les usagers de la route puisque les appels cellulaires dirigés au service de premier répondant et incendie sont souvent inefficaces par manque de signal;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appuie la demande de Bell Mobilité à la CPTAQ pour une utilisation à des fins autres qu'agricoles.

Adoptée.

2020-09-192

10b. MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – DEMANDE DE RÉINTÉGRATION DES CITERNES INCENDIES DANS LE PROGRAMME DE LA TECQ

Considérant la demande d'appui de la MRC de la Vallée-du-Richelieu en ce qui concerne la réintégration des citernes incendie dans le programme de la TECQ;

Considérant qu'il est nécessaire pour chaque municipalité du Québec d'assurer la protection de tous les citoyens(nes) et bâtiments de son territoire afin de se conformer au schéma de couverture de risque;

Considérant que pour une municipalité, la construction de réservoirs de protection incendie (citernes) représente une charge financière;

Considérant que la situation actuelle de pandémie de COVID-19 amène les municipalités à prendre des mesures pour soutenir et protéger leurs citoyens(nes) et que lesdites mesures auront un impact considérable sur la capacité financière des municipalités;

Considérant que les municipalités sont des donneurs d'ouvrage majeurs et peuvent, par divers travaux de construction, aider à relancer l'économie dans le contexte actuel;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appuie la demande de la MRC de la Vallée-du-Richelieu de demander aux gouvernements du Québec et du Canada de tout mettre en œuvre pour que les réservoirs de protection incendie soient à nouveau admissibles dans le Programme de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2023.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministère des Transport – enjeux du financement du transport collectif et adapté;
- b. Ministère des Transports – programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes;

12. POUR VOTRE INFORMATION

Aucun dossier n'est présenté ce mois-ci.

13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est présenté.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gérard Bruneau, préfet, répond aux questions posées par l'assistance.

2020-09-193

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures quarante-six (19h46), il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

**RÉUNION DU CONSEIL
21 OCTOBRE 2020**

MERCREDI, le vingt et unième jour du mois d'octobre deux mille vingt (21 octobre 2020), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue, par vidéoconférence, à compter de DIX-NEUF heures (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospère-de-Champlain;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2020-10-194

2. SÉANCE À HUIS CLOS

Considérant que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que le 27 août dernier, le premier ministre a prolongé cet état d'urgence jusqu'au 2 septembre 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

Considérant que l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents, à y prendre part, à délibérer et à voter à la séance par téléconférence Zoom;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyée par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence Zoom.

Adoptée.

2020-10-195

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Séance tenue à huis clos;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2020;
5. Gestion du personnel :
 - a. Demande de congé sans solde – madame Marie-Pier Lemaire;
 - b. Affichage du poste d'agent de développement culturel et de communication;
 - c. Affichage du poste de conseiller en développement d'entreprises;
 - d. Affichage du poste de technicien et inspecteur en évaluation;
6. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Avis de motion et dépôt de projet du règlement d'imposition des quotes-parts 2021;
 - c. Transport collectif – demande au ministère des Transports pour l'exercice 2021;
 - d. Transport interurbain – demande au ministère des Transports pour l'exercice 2021;
 - e. Valorisation et recyclage des matières organiques – création d'une société d'économie mixte, demande de déclaration et de délégation;
 - f. Entente de développement culturel 2021-2023;
 - g. Bilan et rapport budgétaire comparé au 30 septembre 2020;
 - h. Prévisions budgétaires 2021 de la RGMRM;
 - i. Adhésion à la FQM pour l'année 2021;
7. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal (aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. MRC de Maskinongé – règlement numéro 273-20 modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'autoriser la garde d'animaux à des fins récréatives dans les zones d'aménagement en réserve ainsi que pour autoriser les parcs et espaces verts dans l'affectation industrielle régionale;
 - ii. Ville de Trois-Rivières – règlement modifiant le règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170) afin de permettre la valorisation des friches industrielles situées dans le noyau urbain;
 - c. Adoption du règlement de contrôle intérimaire 2020-123;
 - d. Adoption du document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra adopter à ses règlements d'urbanisme;
 - e. Adoption du procès-verbal du comité consultatif agricole du 1^{er} septembre 2020;
 - f. Adoption du procès-verbal du comité consultatif agricole du 17 septembre 2020;
 - g. Municipalité de Saint-Prosper – demande de creusage du cours d'eau Sainte-Élizabeth;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

8. Rapports :
 - a. Représentant à la RGMRM;
 - b. Comité culturel;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité incendie;
 - f. Comité sur la sécurité publique;
 - g. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
 - h. Comité touristique;
9. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants :
 - i. Soutien aux activités et événements;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
 - c. Projet Priorité des Chenaux;
10. Développement économique :
 - a. Demande de moratoires FLI-FLS
 - b. Demande de financement FLI-FLS;
 - c. Demande de Fonds jeunes promoteurs (FJP);
 - d. Fonds FLI-COVID19;
11. Appuis demandés :
 - a. FQM – Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;
 - b. Municipalité de Batiscan – réseau cellulaire et accès à l’Internet haute vitesse;
12. Correspondance déposée :
 - a. Tremblay Bois avocats – avis entente intermunicipale pour le service d’urbanisme;
 - b. Proches Aidants des Chenaux – remerciements pour la contribution financière résultant de la campagne Priorité des Chenaux;
 - c. Les Éleveurs de porcs de la Mauricie – remerciements pour la rencontre tenue le 17 septembre 2020 relativement au dossier des bâtiments porcins;
13. Pour votre information;
14. Autres sujets :
 - a. Demande de rencontre avec monsieur François-Philippe Champagne;
 - b. Demande de rencontre avec madame Sonia Lebel;
15. Période de questions;
16. Clôture de la séance.

Adoptée.

2020-10-196

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
16 SEPTEMBRE 2020**

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d’approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce conseil tenue le 16 septembre 2020.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5. GESTION DU PERSONNEL

2020-10-197

5a. DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT DE MADAME MARIE-PIER LEMAIRE

Considérant la demande de congé sans traitement, faite le 21 septembre 2020, par madame Marie-Pier Lemaire, agente de développement culturel et des communications;

Considérant que ce congé sans traitement serait effectif à compter du 4 janvier 2021, pour une durée de 12 mois;

Considérant que la demande respecte l'article 18.04 de la convention collective signé entre la MRC des Chenaux et le Syndicat canadien de la fonction publique - section locale 3832;

Considérant la recommandation favorable du comité des ressources humaines de la MRC des Chenaux envers la demande de congé de traitement de madame Marie-Pier Lemaire;

Considérant que le congé sans traitement partiel de 5 heures par semaine, dont bénéficie actuellement madame Marie-Pier Lemaire, prendra fin lors de l'entrée en vigueur, le 4 janvier 2021, du congé sans traitement et que lors du retour au travail de l'employée, la tâche devra être accomplie à temps plein;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la MRC des Chenaux accorde un congé sans traitement à madame Marie-Pier Lemaire à compter du 4 janvier 2021 pour une durée de 12 mois.

Adoptée.

2020-10-198

5b. AFFICHAGE DU POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET DE COMMUNICATION

Considérant que le départ pour un congé sans traitement de madame Marie-Pier Lemaire à titre d'agente de développement culturel et de communication à compter du 4 janvier 2021 laisse le poste vacant;

Considérant que l'octroi du congé sans traitement accordé à madame Marie-Pier Lemaire laisse le poste temporairement vacant et que le comblement du poste se fait sur une base temporaire;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines de combler ce poste vacant ;

Par ces motifs, il est proposé par Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant à l'embauche d'un agent de développement culturel et de communication.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-10-199

5c. AFFICHAGE DU POSTE DE CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES

Considérant que le départ de monsieur Marc-André De Launière à titre de conseiller en développement d'entreprises à compter du 9 octobre 2020 laisse le poste vacant;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines de combler ce poste vacant;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant à l'embauche d'un conseiller en développement d'entreprises.

Adoptée.

2020-10-200

5d. AFFICHAGE DU POSTE DE TECHNICIEN ET INSPECTEUR EN ÉVALUATION

Considérant la lettre d'entente intervenue entre la MRC des Chenaux et le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 3832 pour la mise à pied de monsieur Guy Giguère;

Considérant que le départ de monsieur Guy Giguère à titre de technicien et inspecteur en évaluation foncière laissera le poste vacant;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines de combler ce poste dans les meilleurs délais;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant à l'embauche d'une technicien et inspecteur en évaluation.

Adoptée.

6. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2020-10-201

6a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 13065 à 13120 ainsi que les autres sommes déboursées au 21 octobre 2020 totalisant 719 898,27 \$.

Adoptée.

2020-10-202

6b. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT D'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS 2021

Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, donne avis qu'il sera adopté à une séance subséquente, un règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'année 2021. Monsieur Fortin dépose le projet de règlement 2020-125 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'années 2021 et de leur paiement par les municipalités membres.

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-125

Prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts
des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'année 2021
et de leur paiement par les municipalités membres

Article 1 Dépenses de la catégorie I

Les données servant à établir la base de répartition des dépenses de la catégorie I des prévisions budgétaires 2021 de la Municipalité régionale de comté des Chenaux proviennent de la richesse foncière uniformisée respective de chaque municipalité au sens de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* en référant aux sommaires du rôle d'évaluation 2021 déposé le 1^{er} novembre 2020, sauf à l'égard :

- 1.1 des quotes-parts relatives aux dépenses de législation du conseil qui sont réparties également selon le nombre de municipalités sauf pour le régime de retraite des élus qui est facturé aux municipalités participantes;
- 1.2 des dépenses relatives à la participation aux assises annuelles du congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui sont réparties également selon le nombre de municipalités dont les représentants sont susceptibles d'y assister;
- 1.3 de la contribution à la Journée de la famille des Chenaux qui est répartie également selon le nombre de municipalités;
- 1.4 des dépenses relatives à l'évaluation foncière, dont les données servant à établir la base de répartition des dépenses inscrites aux prévisions budgétaires 2021 de la Municipalité régionale de comté des Chenaux, sont celles apparaissant dans la case « valeurs totales » du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2021 respectif de chaque municipalité, multipliées par le facteur comparatif approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le même exercice financier;
- 1.5 de la contribution à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLS) qui est répartie en proportion de la population respective de chaque municipalité de la MRC comme établi par le plus récent décret gouvernemental sur la population du Québec;
- 1.6 des coûts d'utilisation et d'entretien du réseau de fibre optique desservant les municipalités et du service Internet « haute vitesse », qui sont répartis également selon le nombre de municipalités participantes;
- 1.7 d'une partie de la contribution au Parc de la rivière Batiscan qui sera équivalente à un dollar par habitant pour chacune des municipalités participantes, dont le nombre respectif est présenté au plus récent décret gouvernemental sur la population du Québec;
- 1.8 de la quote-part payable à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le traitement des matières recyclables et l'élimination des Résidus de déchets dangereux ainsi que le financement de l'écocentre qui est répartie en proportion de la population respective de chaque municipalité de la MRC, comme établi par le plus récent décret gouvernemental sur la population du Québec;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- 1.9 de la quote-part payable à l'Office régional d'habitation des Chenaux qui est répartie selon les dépenses de chacun des Offices municipaux d'habitation, lesquelles sont fournies par le conseil d'administration de l'Office régional d'habitation des Chenaux.

Article 2 Dépenses de la catégorie III (Comité de sécurité publique)

Catégorie III : Pour l'ensemble des municipalités sauf Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Les données servant à établir la base de répartition des dépenses de la catégorie III relatives à la tenue des réunions du comité de sécurité publique de la Municipalité régionale de comté des Chenaux proviennent de la richesse foncière uniformisée respective de chaque municipalité au sens de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Article 3 Dépenses de la catégorie V (Collecte des déchets)

Les quotes-parts relatives aux dépenses, autres que celles du service de la dette, du service de cueillette et de transport des déchets sont réparties, parmi les municipalités bénéficiant du service, selon :

- le nombre total de logements en référant aux sommaires du rôle d'évaluation 2021 déposé le 1^{er} novembre 2020;
- le nombre total de kilomètres des routes du territoire respectif de chacune des municipalités.

Article 4 Dépenses de la catégorie VI (Enfouissement des déchets)

Toute dépense relative à l'enfouissement des déchets en provenance du territoire des municipalités de Batiscan, Champlain, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Prosper-de-Champlain et Saint-Stanislas, et transportés, sous la responsabilité de la Municipalité régionale de comté des Chenaux, sera partagée en proportion des déchets enfouis pour les neuf premiers mois de l'année 2020, en provenance du territoire respectif de chacune d'elles. En fin d'année, un ajustement sera effectué selon le tonnage réel de chacune des municipalités.

Article 5 Dépenses de la catégorie VII (Cour municipale)

Pour l'ensemble des municipalités sauf Notre-Dame-du-Mont-Carmel, les données servant à établir la base de répartition des dépenses de la Cour municipale proviennent de la richesse foncière uniformisée respective de chaque municipalité au sens de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Article 6 Cours d'eau

Toute dépense relative à un ou plusieurs cours d'eau, qui aura été supportée par la Municipalité régionale de comté des Chenaux, fera l'objet d'une quote-part spécifique, équivalente au montant que celle-ci a dû déboursier, et devra être produite à la (aux) municipalité(s) concernée(s) pour être remboursée par celle(s)-ci dans les trente (30) jours.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Article 7 Date des paiements

Le montant total des quotes-parts de chacune des municipalités, établi aux articles 1 à 7 du présent règlement, est payable en quatre versements. Le premier versement est exigible trente jours suivant la date d'envoi de la demande de paiement.

L'échéance du deuxième versement des répartitions est fixée au 30 avril 2021.

L'échéance du troisième versement des répartitions est fixée au 30 juin 2021.

L'échéance du quatrième et dernier versement des répartitions est fixée au 31 août 2021.

Article 8 Pénalité

Après l'échéance, un intérêt annuel au taux de 18 % est facturé sur toute somme exigible en vertu du présent règlement et sur tout compte réclamé par la Municipalité régionale de comté des Chenaux.

Article 9 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

2020-10-203

6c. TRANSPORT COLLECTIF – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'EXERCICE 2021

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux offre les services de transport collectif régional depuis octobre 2011 et qu'elle appuie financièrement *Transport adapté et collectif des Chenaux*;

Considérant que les modalités d'application du programme d'aide au développement du transport collectif (volet II – Aide financière au transport collectif en milieu rural) prévoient une contribution du ministère des Transports;

Considérant que la contribution financière estimée du ministère des transport de la Mobilité durable et de l'électrification des transports pour 2021 peut atteindre un montant de 209 000 \$;

Considérant qu'en 2021, malgré le contexte de la pandémie de la COVID-19, le service tentera d'effectuer 20 000 déplacements;

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux est responsable des surplus et des déficits et que ces surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

Considérant que pour les services de transport, la Municipalité régionale de comté des Chenaux prévoit contribuer en 2021 pour une somme de 35 000 \$;

Considérant que la participation prévue des usagers sera de 28 000 \$ en 2021 et que les dépenses encourues pour ses services seront de 272 000 \$;

Considérant que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2021;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

En conséquence, sur proposition de monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, il est résolu à l'unanimité que le préambule de la présente fasse partie intégrante et que la Municipalité régionale de comté des Chenaux demande au Ministère des Transports de lui octroyer une contribution financière pour 2021 de 209 000 \$.

Adoptée.

2020-10-204

6d. TRANSPORT INTERURBAIN – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORT POUR L'EXERCICE 2021

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux, (MRC) possède la compétence en matière de transport collectif des personnes sur son territoire et qu'elle offre les services de transport collectif régional depuis octobre 2011;

Considérant que la MRC appuie financièrement *Transport adapté et collectif des Chenaux*;

Considérant que la MRC des Chenaux a reçu de transport adapté et collectif (TAC) des Chenaux, son autorité organisatrice de transport (AOT), une offre de partenariat pour assurer la coordination, la gestion et la réalisation du transport interurbain par autobus vers Trois-Rivières pour la période s'étalant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

Considérant que les deux réseaux de transport interurbain par autobus sont un élément majeur de l'occupation du territoire et favorisent l'intégration professionnelle et sociale ainsi que la persévérance scolaire;

Considérant l'impact positif sur la population en termes d'accessibilité à la formation et à l'emploi qui favorisent le développement des capacités individuelles, le maintien et le développement des conditions socioéconomiques, le développement des communautés, le développement des commerces et entreprises en ruralité ainsi que le maintien et le développement des services de proximité;

Considérant que le transport collectif favorise l'accessibilité aux réseaux sociaux ainsi que l'accès aux services de santé et aux études supérieures;

Considérant que conformément au programme d'aide, l'ensemble des municipalités présentes sur le territoire de la MRC des Chenaux appuie le transport interurbain par autobus;

Considérant que pour les services de transport interurbain par autobus, la MRC des Chenaux versera pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 une somme de 45 000 \$ pour les parcours desservant le secteur nord-ouest et sud-est du territoire;

Considérant que pour les services de transport interurbain par autobus, la participation prévue des usagers sera de 32 000 \$ pour les parcours desservant le secteur nord-ouest et sud-est du territoire;

Considérant que la contribution financière du MDMDT pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 peut s'élever à 295 100 \$ par parcours (Nord-Ouest et Sud-Est) de transport interurbain par autobus;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que les coûts de ce projet seraient assumés en totalité par la MRC des Chenaux, les utilisateurs de transport et le MTQ;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyés par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux dépose une demande de financement auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'un montant de 147 550 \$ pour le parcours sud-est afin de soutenir la progression du transport interurbain par autobus vers Trois-Rivières pour la période s'étalant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Adoptée.

2020-10-205

6e. VALORISATION ET RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES – CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE, DEMANDE DE DÉCLARATION ET DE DÉLÉGATION

Considérant que la MRC des Chenaux prend la décision de faire partie d'un ensemble destiné à être l'un des fondateurs d'une société d'économie mixte et que cet ensemble est formé de la MRC des Chenaux (Batiscan, Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Prosper et Saint-Stanislas), de la MRC de Mékinac (Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Saint-Adelphe, Sainte-Thècle, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Séverin, Saint-Tite et Trois-Rives), de la MRC de Maskinongé (Charrette, Louiseville, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Barnabé, Saint-Boniface, Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès, Sainte-Ursule, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Paulin, Saint-Sévère et Yamachiche) ainsi que la Ville de Shawinigan et la Ville de Trois-Rivières;

Considérant que la MRC des Chenaux délègue à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tous les pouvoirs requis afin qu'elle puisse, dans le cadre de la Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal (chapitre S-25.01), agir pour et au nom de chaque membre et agir pour et au nom de l'ensemble destiné à être l'un des fondateurs de la société d'économie mixte;

Considérant que cette société d'économie mixte aura compétence pour la valorisation et le recyclage des matières organiques provenant de l'ensemble décrit ci-haut;

Considérant qu'aucune tâche afférente à la fourniture d'un bien ou d'un service de cette société d'économie mixte ne sera effectuée par un employé de la MRC des Chenaux;

En conséquence, sur proposition de monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, il est résolu que le préambule de la présente en fasse partir intégrante et que la MRC des Chenaux adhère à la nouvelle société d'Économie mixte à être formée et délègue à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tous les pouvoirs requis afin qu'elle puisse dans le cadre de la Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal (chapitre S-25.01), agir pour et au nom de chaque membre et agir pour et au nom de l'ensemble destiné à être l'un des fondateurs de la société d'économie mixte.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-10-206

6f. ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2021-2023

Considérant que l'entente de développement culturel offerte par le ministère de la Culture et des Communications est un outil qui favorise la prise en compte des particularités locales et qui place le citoyen au cœur de ses interventions;

Considérant que la MRC des Chenaux s'est dotée d'une politique culturelle en 2006;

Considérant que la MRC des Chenaux désire adresser une demande au Ministère de la Culture et des Communication afin de participer à l'entente de développement culturel 2021-2023;

Considérant que la mise en application des actions inscrites dans l'entente de développement culturel pour les années 2021 à 2023, contribuera à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospere-de-Champlain, et est résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux confirme sa participation à l'entente de développement culturel pour les années 2021-2022-2023.

Il est également résolu que le préfet de la MRC des Chenaux, monsieur Gérard Bruneau, soit et est, par la présente, autorisé à signer, pour et au nom de la MRC des Chenaux, l'entente de développement culturel 2021-2023.

Adoptée.

6g. BILAN ET RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARÉ AU 30 SEPTEMBRE 2020

Les membres du conseil prennent acte du rapport budgétaire comparé, au 30 septembre 2020, et déposé selon l'article 176.4 du Code municipal.

2020-10-208

6h. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA RGMRM

Considérant que le 15 octobre dernier, la Régie des gestions des matières résiduelles de la Mauricie a adopté, par la résolution numéro 2020-10-5093, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021;

Considérant les dispositions de l'articles 603 du Code municipal du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le prévisions budgétaires 2021 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie totalisant 30 582 720 \$.

Adoptée.

2020-10-209

6i. ADHÉSION À LA FQM POUR L'ANNÉE 2021

Considérant que la MRC des Chenaux a toujours été membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) du fait de l'adhésion annuelle de l'ensemble des municipalités de son territoire;

Considérant que la FQM a fait parvenir le 19 octobre 2020 à la MRC des Chenaux une demande de renouvellement de son adhésion pour 2021;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte de renouveler pour un montant de 448,48 \$ plus les taxes applicables, son adhésion 2021 à la FQM.

Adoptée.

7. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2020-10-210

7a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 2020-04 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement d'urbanisme numéro 2020-04 de la municipalité de Sainte-Stanislas.

Adoptée.

2020-10-211

7a. CONFORMITÉ DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2009-474-04 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le plan d'urbanisme numéro 2009-474-04 de la municipalité de Saint-Stanislas.

Adoptée.

2020-10-212

7a. CONFORMITÉ DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2020-09-219 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a transmis pour approbation une résolution concernant le lot numéro 4 175 266 ;

Considérant qu'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) par la résolution numéro 2020-09-219 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la résolution numéro 2020-09-219 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

2020-10-213

7a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENTS DE ZONAGE NUMÉRO 431-27-07-20 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 431-27-07-20 de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Adoptée.

2020-10-214

7a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 432-27-07-20 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 432-27-07-20 de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Adoptée.

7b. CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

- i. MRC de Maskinongé – règlement numéro 273-20 modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'autoriser la garde d'animaux à des fins récréatives dans les zones d'aménagement en réserve ainsi que pour autoriser les parcs et espaces verts dans l'affectation industrielle régionale;
- ii. Ville de Trois-Rivières – règlement modifiant le règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170) afin de permettre la valorisation des friches industrielles situées dans le noyau urbain.

2020-10-216

7c. ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE 2020-123

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1) a été modifiée en 2004 afin de permettre aux municipalités d'intégrer dans leur

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

règlement de zonage des normes sur le contingentement des élevages porcins;

Attendu que pour qu'une municipalité locale puisse adopter de telles normes, la MRC doit avoir un Schéma d'aménagement et de développement révisé ou un Règlement de contrôle intérimaire en vigueur sur son territoire qui autorise le contingentement des élevages porcins;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan a déposé une demande à la MRC afin qu'elle modifie son RCI à la suite de la réception d'une demande d'un producteur porcin pour construire une nouvelle installation d'élevage porcin;

Considérant que la MRC doit respecter les orientations gouvernementales en matière d'aménagement lorsqu'elle souhaite procéder à des modifications de son Schéma d'aménagement et de développement révisé ou de son Règlement de contrôle intérimaire relatif aux odeurs et aux usages en zone agricole;

Considérant que le comité consultatif agricole a été consulté pour la présente modification et qu'il a soumis des commentaires pertinents;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte à l'unanimité le règlement numéro 2020-123 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2002-06-02 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le 2^e alinéa de l'article 1.3 est modifié par le retrait de la phrase suivante :
« Aucun règlement municipal ne peut avoir pour effet de contingenter les élevages porcins. »

Article 2

Le plan intitulé « MRC des Chenaux RCI 2007-12-53 » annexé au Règlement de contrôle intérimaire numéro 2002-06-02 est abrogé.

Article 3

Les trois alinéas de l'article 3.2.1 sont remplacés par le suivant :
« La distance minimale à respecter entre une installation d'élevage porcin existante et une nouvelle installation d'élevage porcin située sur un autre terrain est fixée à 1 000 mètres. »

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

2020-10-217

7d. ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS QU'UNE MUNICIPALITÉ DEVRA ADOPTER À SES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté, le 16 septembre 2020, le projet de règlement 2020-124 modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ce motif, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu d'adopter également le document intitulé « Document indiquant la nature des modifications à être apportées à la réglementation d'urbanisme ».

Adoptée.

2020-10-218

7e. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

Considérant que le comité consultatif agricole a tenu une rencontre le 1^{er} septembre 2020;

Considérant le dépôt du projet procès-verbal du comité consultatif agricole de la rencontre tenue le 1^{er} septembre 2020;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyée par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte le procès-verbal du comité consultatif agricole du 1^{er} septembre 2020.

Adoptée.

7f. DÉPÔT D'UNE RÉOLUTION DES ÉLEVEURS DE PORCS DE LA MAURICIE EN DATE DU 17 SEPTEMBRE

Les membres du conseil prennent acte de la résolution du conseil d'administration des éleveurs de porcs de la Mauricie en date du 17 septembre 2020.

7g. MUNICIPALITÉ DE SAINT-PROSPER-DE-CHAMPLAIN - DEMANDE DE CREUSAGE DU COURS D'EAU SAINTE-ÉLISABETH

Les membres du conseil prennent acte de la demande de creusage du cours d'eau Sainte-Élisabeth, de la municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain.

8. RAPPORTS

8a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues des activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le mois de septembre 2020.

8b. COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Monsieur Christian Fortin, président du Comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour le mois de septembre 2020, préparé par notre agente de développement culturel.

8c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité de développement du territoire, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du comité de sécurité incendie, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8f. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot, président du comité sur la sécurité publique, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8g. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Monsieur Gérard Bruneau, président du comité de la communauté entrepreneuriale, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8h. COMITÉ TOURISTIQUE

Madame Diane Aubut, présidente du comité touristique, résume le rapport d'activités pour le mois d'avril 2020, préparé par notre agente de développement touristique.

9. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9a.i. PROJETS STRUCTURANTS — SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

9a.ii. PROJETS STRUCTURANTS — ENVELOPPES DÉDIÉES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

2020-10-221

9a.iii. ENVELOPPES- PROJETS STRUCTURANTS

Considérant que la MRC des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie;

Considérant que le 9 octobre dernier les membres du comité de recommandation se sont réunis pour prendre en considération deux projets ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement du territoire eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique;

Considérant les recommandations dudit comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas-de-Champlain, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le projet suivant :

Promoteurs	Projets	Coût total	Subvention
Association des pourvoyeurs de la rivière Ste-Anne inc.	Stratégies de communication – COVID 19	7 997 \$	2 250 \$

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Que le montant ainsi autorisé soit versé aux conditions recommandées de la manière suivante :

- 70 % à la suite de la signature d'un protocole;
- 30 % à la suite de la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

2020-10-222

9b. PROJET PRIORITÉ DES CHENAUX

Considérant que le projet *Priorité des Chenaux*, tenu à l'été 2020 en collaboration avec le Mouvement Desjardins et La Ruche Québec, a permis la mise en place d'un programme de soutien au dynamisme des collectivités québécoises (*Du cœur à l'achat*);

Considérant que ce de type financement participatif, permettait au grand public de soutenir les commerces locaux par l'achat de cartes-cadeaux et d'appuyer les organismes du milieu à l'aide d'un don;

Considérant que les mesures sanitaires mises en place par le gouvernement du Québec suite à la pandémie de la Covid-19 continuent d'affecter négativement les commerçants locaux et les citoyens;

Considérant la période des fêtes de Noël qui approche et qui est propice pour promouvoir l'achat local et soutenir les citoyens qui sont dans le besoin,

Considérant que la caisse Desjardins Mékinac- Des Chenaux a démontré son intérêt à soutenir financièrement un projet *Priorité des Chenaux -Noël 2020 en prévision de la période des fêtes*;

Considérant que la participation de la caisse Desjardins Mékinac- Des Chenaux correspondra au montant de l'ensemble des contributions recueillies, jusqu'à concurrence de 100 % de l'objectif de la MRC des Chenaux, soit 10 000 \$;

Considérant que la MRC des Chenaux doit désigner un ou plusieurs organismes du milieu qui bénéficiera entièrement des dons recueillis pendant la campagne de financement participatif;

Considérant qu'une consultation avec le milieu communautaire permettra d'identifier les organismes de première ligne qui pourront recevoir les dons (à parts égales);

Considérant que la campagne de financement participative de la MRC des Chenaux débutera le 6 novembre 2020 pour se terminer le 25 novembre;

Considérant que la MRC des Chenaux contribuera au projet *Priorité des Chenaux - Noël 2020* pour un montant maximum de 5 000 \$ et que cette somme sera utilisée afin de bonifier de 20 % les achats effectués par les citoyens ainsi que pour assumer les frais administratifs reliés à l'utilisation de la plateforme de La Ruche Mauricie;

Considérant que la plateforme La Ruche Mauricie sera utilisée pour propulser le projet *Priorité des Chenaux - Noël 2020*;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise la mise en place du projet *Priorité des Chenaux – Noël 2020* et que le directeur général, soit et est, par la présente, autorisé à signer, pour et au nom de la MRC des Chenaux tout document relatif au projet.

Adoptée.

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2020-10-223

10a. DEMANDES DE MORATOIRES FLI-FLS

Considérant la situation actuelle en lien avec la pandémie mondiale (COVID-19);

Considérant les demandes de moratoires reçues de la part des entreprises ayant un prêt dans les portefeuilles FLI et FLS avec la MRC des Chenaux;

Considérant les recommandations du comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise qu'un moratoire de remboursement de trois (3) mois (octobre, novembre et décembre 2020), sur le capital seulement, soit accordées aux deux (2) entreprises suivantes :

- Fief d'Orvilliers;
- Patricia René – Oignons divins;

Que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2020-10-224

10b. DEMANDE DE FINACEMENT FLI-FLS

Considérant que le Comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du Comité d'investissement commun qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité des Chenaux (FLS);

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux :

1. Accepte la demande de financement prévoyant un prêt FLI au montant de dix mille dollars (10 000 \$), portant intérêt au taux de 6 % par année, remboursable en soixante-douze (72) versements mensuels et autorise le paiement de ce montant au promoteur selon les conditions énumérées au contrat à être signé entre les parties;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

2. Accepte la demande de financement prévoyant un prêt FLS au montant de dix mille dollars (10 000 \$), portant intérêt au taux de 10 % par année, remboursable en soixante-douze (72) versements mensuels et autorise le paiement de ce montant au promoteur selon les conditions énumérées au contrat à être signé entre les parties.

Que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2020-10-225

10c. DEMANDE DE FONDS JEUNES PROMOTEURS (FJP)

Considérant que le comité d'investissement a traité et analysé une demande d'aide reçues d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissements en vigueur;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement commun qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds jeunes promoteurs (FJP);

Par ces motifs, il est proposé par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et est résolu par le conseil de la MRC des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement sous forme d'une aide financière non remboursable provenant du Fonds jeunes promoteurs pour le projet suivant :

Dossiers	Montant octroyé
Écurie La Crinière D'Or	5 000 \$

Il est également résolu :

1. Que toutes les conditions prévues, pour le dossier accepté par la présente résolution, en fassent partie intégrante comme si elles étaient ici reproduites pour celui-ci;
2. Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la demande.

Adoptée.

2020-10-226

10d. FONDS FLI-COVID19 - LE GÎTE DES SOEURS

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux dans laquelle, un prêt a été consenti pour l'établissement de programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçue de la part de l'entreprise le Gîte des sœurs;

Considérant les recommandations du comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise un prêt de 14 000 \$ provenant du Fonds FLI COVID19 – MRC des Chenaux, sans garantie (simple signature) au taux de 3 % amorti sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, pour une période totale d'amortissement de 39 mois.

Que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2020-10-227

10d. FONDS FLI-COVID19 – TÔLERIE SOLUTIONS PLUS

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux dans laquelle, un prêt a été consenti pour l'établissement de programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçue de la part de l'entreprise Tôlerie Solution Plus;

Considérant les recommandations du Comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Stanislas-de-Champlain et résolu que le conseil autorise un prêt de 25 000 \$ provenant du Fonds FLI COVID19 – MRC des Chenaux, sans garantie (simple signature) au taux de 3 % amorti sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, pour une période totale d'amortissement de 39 mois.

Que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

11. APPUIS DEMANDÉS

2020-10-228

11a. FQM – ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE

Considérant l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

Considérant que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

Considérant que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

Considérant que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

Considérant qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

Considérant que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

Considérant que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

Considérant l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas-de-Champlain

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

Adoptée.

2020-10-229

11b. MUNICIPALITÉ DE BATISCAN - RÉSEAU CELLULAIRE ET ACCÈS À L'INTERNET HAUTE VITESSE

Considérant que lors de la séance ordinaire des membres du conseil des maires de la MRC des Chenaux qui s'est tenue le mercredi 18 septembre 2018, les maires présents à ladite séance ont adopté à l'unanimité une résolution déclarant leur compétence en matière de télécommunication et de fibres optiques sur l'ensemble de son territoire, en fonction des municipalités assujetties à cette compétence (référence résolution numéro 2018-09-185);

Considérant qu'une majorité de la population du territoire de la municipalité de Batiscan a fait part aux élus de cette municipalité à l'effet que le réseau cellulaire est très souvent interrompu coupant ainsi toute communication entre le 200, rue Principale et le 1 200 rue Principale et de l'artère du rang Picardie joignant les limites territoriales des municipalités de Batiscan et de Champlain, de même que pour de nombreuses artères de la partie ouest du territoire aux abords de l'affluent du Saint-Laurent;

Considérant que des firmes de télécommunications ont déployé récemment des services privés de fibres optiques à proximité du territoire mal desservi des municipalités de Batiscan et Champlain;

Considérant que malgré des efforts soutenus des représentants municipaux, les télécommunicateurs refusent toujours d'offrir un service d'internet haut débit et un réseau cellulaire de qualité aux citoyens des secteurs ciblés;

Considérant qu'un service internet haut débit de qualité et qu'un réseau cellulaire performant est essentiel pour la population de la MRC des Chenaux en raison du contexte actuel de la pandémie de la COVID-19;

Considérant qu'un service internet haut débit de qualité et qu'un réseau cellulaire performant sont des outils indispensables pour les travailleurs et les étudiants étant dans l'obligation de demeurer à la maison pour effectuer leurs travaux et de poursuivre leurs études académiques;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant la demande de la Municipalité de Batiscan à la MRC des Chenaux à l'effet d'effectuer les démarches et représentations nécessaires auprès des télécommunicateurs et des différentes instances gouvernementales pour régler la situation définitivement;

Par ces motifs, il est proposé par Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appui la demande la municipalité de Batiscan à l'effet que la MRC des de Chenaux effectue les démarches et représentations nécessaires auprès des télécommunicateurs et des différentes instances gouvernementales pour régler les situations problématiques en termes de couverture cellulaire et d'Internet haut débit, et ce, pour la municipalité de Batiscan et pour toutes les municipalités de son territoire.

Adoptée.

12. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE

- a. Tremblay Bois avocats – avis entente intermunicipales pour le service d'urbanisme;
- b. Proches aidants des Chenaux – remerciements pour la contribution financière résultant de la campagne Priorité des Chenaux;
- c. Les éleveurs de porcs de la Mauricie – remerciements pour la rencontre tenue le 17 septembre 2020 relativement au dossier des bâtiments porcins.

13. POUR VOTRE INFORMATION

Aucun dossier n'est présenté ce mois-ci.

14. AUTRES SUJETS

2020-10-230

14a. DEMANDE DE RENCONTRE AVEC MONSIEUR FRANÇOIS-PHILIPPE CHAMPAGNE

Considérant que les fournisseurs en télécommunication, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à IHV et de mobilité dans les milieux ruraux;

Considérant que le programme « Branché pour innover » du gouvernement fédéral et le programme « Québec Branché » du gouvernement provincial, lancé en 2017, visaient à soutenir l'accès à internet haute vitesse (IHV) sur des réseaux fixes et sans fil mobile à travers le Québec;

Considérant que la MRC des Chenaux n'a pu se qualifier entièrement à ces programmes, car ceux-ci comportaient des critères d'admissibilités qui désavantageaient plusieurs zones périurbaines (cartes de référence établies par le gouvernement fédéral selon des zones hexagonales de 25 km², accès partiel au service 5/1 mégabits par seconde (Mbps), besoin de démonstrations techniques lourdes pour obtenir du financement);

Considérant que le dernier Budget du gouvernement fédéral annonçait une enveloppe de 1,7MM\$ pour l'amélioration des infrastructures IHV et mobiles en région sur treize (13) ans;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le Fonds du CRTC, lancé récemment et alimenté par les fonds propres des télécommunicateurs, a pour but d'atteindre l'Objectif de service universel de la disponibilité d'une connexion IHV d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement pour tous les ménages canadiens ainsi que l'accès aux services mobiles de dernière génération tel que décrété par la décision CRTC 2016-496;

Considérant que le Fonds du CRTC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'entremise de zones hexagonales semblables à celles des programmes précédents tout en rendant complètement inadmissibles au financement les hexagones où la présence d'un seul ménage desservi par une connexion 50/10 Mbps est relevée ou encore si le seul rayonnement d'un signal cellulaire est capté n'eût égard à sa qualité;

Considérant que ces cartes d'admissibilité et critères ne permettront pas de financer adéquatement l'atteinte d'une couverture de 100 % des ménages puisque les télécommunicateurs n'auront pas d'intérêt économique à déployer leurs services sur de nombreuses communautés;

Considérant que les nouveaux programmes des gouvernements fédéral et provincial devront permettre de combler cet écart qui défavorise les secteurs périurbains et communautés partiellement desservies;

Considérant que la MRC des Chenaux exige une couverture de 100% en internet haute vitesse de tous les ménages de son territoire, tant sur le plan des infrastructures filaires et que mobiles;

Considérant que l'accès aux infrastructures filaires et mobiles est un enjeu de développement économique, social et touristique sans négliger l'aspect sécurité publique pour ce qui est du service mobile pour la MRC des Chenaux ainsi qu'un important levier d'attraction et de vitalité pour une MRC située à quelques dizaines de kilomètres d'un grand centre urbain;

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté un Plan stratégique de développement durable 2017-2022 et que la priorité numéro un identifiée est l'accès en internet haute vitesse pour l'ensemble des citoyens de la MRC des Chenaux;

Considérant qu'une infrastructure filaire et mobile de qualité performante est essentielle pour la population de la MRC des Chenaux en raison du contexte actuel de la pandémie de la COVID-19;

Considérant qu'une infrastructure filaire et mobile adéquate est indispensable pour les travailleurs et les étudiants étant dans l'obligation de demeurer à la maison pour effectuer leurs travaux et de poursuivre leurs études académiques;

Considérant l'urgence d'agir dans la MRC des Chenaux et l'engagement de l'actuel gouvernement fédéral à procéder;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas-de-Champlain et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux demande une rencontre avec monsieur François-Philippe Champagne, député de Saint-Maurice-Champlain, ministre des Affaires étrangères, afin de connaître la position du gouvernement du Canada et l'échéancier en regard du déploiement de l'accès à l'internet haute vitesse et des services mobiles sur l'ensemble du territoire de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-10-231

14b. DEMANDE DE RENCONTRE AVEC MADAME SONIA LEBEL

Considérant que les fournisseurs en télécommunication, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à IHV et de mobilité dans les milieux ruraux;

Considérant que le programme « Branché pour innover » du gouvernement fédéral et le programme « Québec Branché » du gouvernement provincial, lancé en 2017, visaient à soutenir l'accès à internet haute vitesse (IHV) sur des réseaux fixes et sans fil mobile à travers le Québec;

Considérant que la MRC des Chenaux n'a pu se qualifier entièrement à ces programmes, car ceux-ci comportaient des critères d'admissibilités qui désavantageaient plusieurs zones périurbaines (cartes de référence établies par le gouvernement fédéral selon des zones hexagonales de 25 km², accès partiel au service 5/1 mégabits par seconde (Mbps), besoin de démonstrations techniques lourdes pour obtenir du financement);

Considérant que le dernier Budget du gouvernement fédéral annonçait une enveloppe de 1,7MM\$ pour l'amélioration des infrastructures IHV et mobiles en région sur treize (13) ans;

Considérant qu'aux élections provinciales de 2018, le gouvernement actuel promettait une couverture de 100 % des ménages à IHV et aux services mobiles en quatre (4) ans et qu'il annonçait lors du dernier Budget une enveloppe de 400M\$ pour y arriver;

Considérant que le Fonds du CRTC, lancé récemment et alimenté par les fonds propres des télécommunicateurs, a pour but d'atteindre l'Objectif de service universel de la disponibilité d'une connexion IHV d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement pour tous les ménages canadiens ainsi que l'accès aux services mobiles de dernière génération tel que décrété par la décision CRTC 2016-496;

Considérant que le Fonds du CRTC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'entremise de zones hexagonales semblables à celles des programmes précédents tout en rendant complètement inadmissibles au financement les hexagones où la présence d'un seul ménage desservi par une connexion 50/10 Mbps est relevée ou encore si le seul rayonnement d'un signal cellulaire est capté n'eût égard à sa qualité;

Considérant que ces cartes d'admissibilité et critères ne permettront pas de financer adéquatement l'atteinte d'une couverture de 100% des ménages puisque les télécommunicateurs n'auront pas d'intérêt économique à déployer leurs services sur de nombreuses communautés;

Considérant que les nouveaux programmes des gouvernements fédéral et provincial devront permettre de combler cet écart qui défavorise les secteurs périurbains et communautés partiellement desservies;

Considérant que le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) travaille activement à définir un modèle d'opération qui assurera l'atteinte de l'Objectif de service universel en collaborant avec des entreprises de télécommunication dans le cadre de projets laboratoires qui permettront à tous les acteurs impliqués de mieux comprendre les enjeux de desserte;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la MRC des Chenaux a autorisé, le 19 décembre 2018, par son règlement numéro 2018-114, un projet collectif de construction d'un réseau de fibres optiques au montant de 11 000 000 \$ et que ce même règlement d'emprunt n'a pas été autorisé par le MEI;

Considérant qu'à la suite du refus du MEI d'autoriser le règlement d'emprunt lié au projet à portée collective mis sur pied par la MRC des Chenaux, il avait été annoncé que la MRC des Chenaux serait partie prenante d'un projet laboratoire à l'automne 2019;

Considérant que ce projet laboratoire n'a jamais eu lieu;

Considérant que la MRC des Chenaux exige une couverture de 100% en internet haute vitesse de tous les ménages de son territoire, tant sur le plan des infrastructures filaires et que mobiles;

Considérant que trois télécommunicateurs ont soumis, dans le cadre du programme, une proposition au MEI visant à combler les besoins des communautés de la MRC des Chenaux;

Considérant que l'accès aux infrastructures filaires et mobiles est un enjeu de développement économique, social et touristique sans négliger l'aspect sécurité publique pour ce qui est du service mobile pour la MRC des Chenaux ainsi qu'un important levier d'attraction et de vitalité pour une MRC située à quelques dizaines de kilomètres d'un grand centre urbain;

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté un Plan stratégique de développement durable 2017-2022 et que la priorité numéro un identifier est l'accès en internet haute vitesse pour l'ensemble des citoyens de la MRC des Chenaux;

Considérant qu'une infrastructure filaire et mobile de qualité performante est essentielle pour la population de la MRC des Chenaux en raison du contexte actuel de la pandémie de la COVID-19;

Considérant qu'une infrastructure filaire et mobile adéquate est indispensable pour les travailleurs et les étudiants étant dans l'obligation de demeurer à la maison pour effectuer leurs travaux et de poursuivre leurs études académiques;

Considérant l'urgence d'agir dans la MRC des Chenaux et l'engagement de l'actuel gouvernement provincial à procéder;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas-de-Champlain et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux demande une rencontre avec madame Sonia Lebel, députée de Champlain, ministre responsable de l'administration gouvernementale, présidente du Conseil du trésor, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale, afin de connaître la position du gouvernement du Québec et l'échéancier en regard du déploiement de l'accès à l'internet haute vitesse et des services mobiles sur l'ensemble du territoire de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2020-10-232

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures quarante-cinq (19 h 45), il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
25 NOVEMBRE 2020**

MERCREDI, le vingt-cinquième jour du mois de novembre deux mille vingt (25 novembre 2020), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue par vidéoconférence, à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2020-11-233

2. SÉANCE TENUE À HUIS CLOS

Considérant que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que le 27 août dernier, le premier ministre a prolongé cet état d'urgence jusqu'au 2 septembre 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

Considérant que l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents, à y prendre part, à délibérer et à voter à la séance par téléconférence Zoom;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence Zoom.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-11-234

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Séance tenue à huis clos;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2020;
5. Gestion du personnel :
 - a. Reconduction de la lettre d'entente sur l'horaire de travail des employés;
 - b. Embauche d'une conseillère en développement d'entreprises;
 - c. Embauche d'un technicien et inspecteur en évaluation foncière;
 - d. Embauche d'une agente de développement culturel et de communication;
 - e. Démission du préventionniste en sécurité incendie – monsieur Francis Dupuis;
 - f. Démission de la secrétaire, greffe et trésorerie – madame Guylaine Lebel;
 - g. Processus de supplantation – madame Chantal Couture;
6. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Prévisions budgétaires 2021 par partie;
 - c. Règlement 2020-125 d'imposition des quotes-parts et autres charges pour l'année 2021 ;
 - i. Catégorie I;
 - ii. Catégorie III;
 - iii. Catégorie V;
 - iv. Catégorie VI;
 - v. Catégorie VII;
 - d. Calendrier 2021 pour la collecte des ordures;
 - e. Dates des séances ordinaires du conseil pour 2021;
 - f. Adoption du Cadre de référence en saine alimentation de la MRC des Chenaux;
 - g. Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020 – avenant numéro 3;
 - h. Acquisition d'équipements pour l'amélioration des communications entre les services incendies des municipalités de la MRC des Chenaux;
 - i. Annulation de la séance ordinaire du 16 décembre 2020;
 - j. Utilisation des excédents non affectés;
7. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

8. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Comité culturel;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité incendie;
 - f. Comité sur la sécurité publique;
 - g. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
 - h. Comité touristique;
9. Fonds régions et ruralité :
 - a. Projets structurants :
 - i. Soutien aux activités et événements;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes – projets structurants;
 - b. Demandes régionales :
10. Développement économique :
 - a. Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale – restaurant le Villageois;
 - b. Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale - Pizzeria Mont-Carmel;
 - c. Demande de financement FLI – Achat Champlain;
 - d. Demande de financement FLI – Will and you;
 - e. Demande Fonds Jeunes promoteurs – Will and you;
11. Appuis demandés :
 - a. MRC de Mékinac – appui aux relais de Motoneige pour la saison 2020-2021;
12. Correspondance déposée :
 - a. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – analyse du projet de règlement numéro 2020-124;
 - b. Ministre des Transports – subvention pour l'exploitation d'un service de transport collectif en 2019;
13. Pour votre information;
14. Autres sujets;
15. Période de questions;
16. Clôture de la séance.

Adoptée.

2020-11-235

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2020

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce conseil tenue le 21 octobre 2020.

En raison d'une erreur d'administrative, prendre note que les résolutions numéros 2020-11-207, 2020-11-215, 2020-11-219 et 2020-11-220 n'existent pas.

Adoptée.

5. GESTION DU PERSONNEL

2020-11-236

5a. RECONDUCTION DE LA LETTRE D'ENTENTE SUR L'HORAIRE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS

Considérant qu'une lettre d'entente a été signée le 25 février 2019 entre la MRC des Chenaux et le Syndicat canadien de la fonction publique, section local 3832, à l'effet de modifier l'horaire de travail des employés de la MRC des Chenaux;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que ce conseil a autorisé, par la résolution numéro 2019-02-021, la signature de la lettre d'entente pour modifier l'horaire de travail des employés de la MRC des Chenaux;

Considérant que la lettre d'entente couvrait la période du 25 février 2019 au 3 janvier 2020;

Considérant que la lettre d'entente a été reconduite pour l'année 2020 comme indiqué à la résolution numéro 2019-11-235;

Considérant que cette lettre d'entente peut être reconduite pour l'année 2021 selon un préavis de deux semaines avant son échéance;

Considérant que les membres du comité de ressources humaines recommandent la reconduction de la lettre d'entente jusqu'au renouvellement de la prochaine convention collective qui sera échue le 31 décembre 2020;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte de reconduire la lettre d'entente pour modifier l'horaire de travail des employés de la MRC des Chenaux jusqu'au renouvellement de la prochaine convention collective.

Adoptée.

2020-11-237

5b. EMBAUCHE – SECRÉTAIRE, GREFFE ET TRÉSORERIE

Considérant que suivant les termes de la résolution 2020-10-199, ce conseil a résolu d'embaucher une nouvelle ressource pour le service de développement économique, soit un conseiller en développement d'entreprises;

Considérant que, pour donner suite à un appel de candidatures paru sur les différents médias sociaux de la MRC des Chenaux ainsi que sur les sites de Service Québec et de la Fédération québécoise des municipalités, au-delà d'une vingtaine de personnes ont manifesté un intérêt pour occuper ce poste;

Considérant que parmi celles-ci, quatre ont été rencontrées en entrevue;

Considérant que les membres du comité de ressources humaines recommandent madame Cinthia-Ann Aubut-Brassard;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que la MRC des Chenaux engage madame Cinthia-Ann Aubut-Brassard à titre de conseillère en développement d'entreprises, à compter du 12 novembre 2020, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi à 80 % du salaire du poste.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-11-238

5c. EMBAUCHE – TECHNICIEN ET INSPECTEUR EN ÉVALUATION FONCIÈRE

Considérant que suivant les termes de la résolution 2020-10-200, ce conseil a résolu d'embaucher une nouvelle ressource pour le service d'évaluation foncière, soit un technicien et inspecteur en évaluation;

Considérant que, pour donner suite à un appel de candidatures paru sur les différents médias sociaux de la MRC des Chenaux, ainsi que sur les sites de Service Québec et de la Fédération québécoise des municipalités, au-delà d'une dizaine de personnes ont manifesté un intérêt pour occuper ce poste;

Considérant que parmi celles-ci, quatre ont été rencontrées en entrevue;

Considérant que les membres du comité de ressources humaines recommandent l'embauche de monsieur Pierre Turgeon;

Considérant que lors de l'entrevue d'embauche, monsieur Turgeon a fait la demande de pouvoir bénéficier de 20 jours ouvrables de vacances annuelles dès son embauche, puisqu'il détient plus de 19 ans d'années d'expérience dans le même type d'emploi;

Considérant que l'article 22 de la convention collective des employés de la MRC des Chenaux accorde 10 jours ouvrables annuels de vacances à la première année d'embauche d'un nouvel employé;

Considérant que les membres du comité de ressources humaines recommandent d'accorder 20 jours ouvrables de vacances annuelles à monsieur Pierre Turgeon dès son embauche;

Considérant que par la suite, les journées de vacances de monsieur Pierre Turgeon seront ajustées conformément à la convention collective en fonction de ses années de services auprès de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain et résolu que la MRC des Chenaux engage monsieur Pierre Turgeon à titre de technicien et inspecteur en évaluation, à compter du 23 novembre 2020, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi à 95 % du salaire du poste.

Il est également résolu d'accorder 20 jours ouvrables de vacances annuelles à monsieur Pierre Turgeon dès son embauche et que par la suite, les journées de vacances de celui-ci seront ajustées conformément à la convention collective en fonction de ses années de service auprès de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2020-11-239

5d. EMBAUCHE – AGENT DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET DES COMMUNICATIONS

Considérant que suivant les termes de la résolution 2020-10-198, ce conseil a résolu d'embaucher une nouvelle ressource afin de combler le poste d'agent de développement culturel et de communications;

Considérant que, pour donner suite à un appel de candidatures paru sur les différents médias sociaux de la MRC des Chenaux ainsi que sur les sites de Service Québec et de la Fédération québécoise des municipalités, au-delà d'une trentaine de personnes ont manifesté un intérêt pour occuper ce poste;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que parmi celles-ci, quatre ont été rencontrées en entrevue;

Considérant que les membres du comité de ressources humaines recommandent madame Caroline Trépanier;

Considérant que la période de l'emploi est prévue jusqu'au 31 décembre 2021, ce qui équivaut à la date de fin du congé sans traitement accordé à la titulaire du poste;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et résolu que la MRC des Chenaux engage madame Caroline Trépanier à titre d'agente de développement culturel et de communications, à compter du 30 novembre 2020, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi à 90 % du salaire du poste.

Adoptée.

2020-11-240

5e. DÉMISSION DU PRÉVENTIONNISTE EN SÉCURITÉ INCENDIE – MONSIEUR FRANCIS DUPUIS

Considérant que monsieur Francis Dupuis a remis aux membres du conseil une lettre de démission de son poste de préventionniste sécurité incendie le 11 novembre 2020;

Considérant que le départ de monsieur Francis Dupuis à titre de préventionniste sécurité incendie laissera le poste vacant à compter du 20 novembre 2020;

Considérant que le comité des ressources humaines procédera à court terme à la dotation en ressource humaine du service de sécurité incendie;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse et résolu que le conseil de la MRC Chenaux accepte la démission de monsieur Francis Dupuis à titre de préventionniste sécurité incendie.

Adoptée.

2020-11-241

5f. DÉMISSION DE LA SECRÉTAIRE, GREFFE ET TRÉSORERIE – MADAME GUYLAINE LEBEL

Considérant que madame Guylaine Lebel a remis aux membres du conseil une lettre de démission de son poste de secrétaire, greffe et trésorerie le 10 novembre 2020;

Considérant que le départ madame Guylaine Lebel à titre de secrétaire, greffe et trésorerie laissera le poste vacant à compter du 11 novembre 2020;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et résolu que le conseil de la MRC Chenaux accepte la démission de madame Guylaine Lebel à titre de secrétaire, greffe et trésorerie.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-11-242

5g. PROCESSUS DE SUPPLANTATION – MADAME CHANTAL COUTURE

Considérant que les municipalités parties prenante à l'entente intermunicipale pour l'application de la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement ont pris la décision de ne pas renouveler ladite entente pour l'année 2021;

Considérant que pour donner suite à cette décision, la MRC des Chenaux a dû procéder, le 12 novembre 2020, à l'avis de mise à pied de deux postes d'inspectrice en bâtiment;

Considérant que l'abolition des postes d'inspectrice en bâtiment sera effective le 31 décembre 2020;

Considérant que conformément aux dispositions de la convention collective relatives aux mécanismes de déplacement, les employés dont le poste est aboli ont un délai de 5 jours ouvrables pour faire connaître à l'employeur leurs choix de déplacement aux postes pour lesquels ils rencontrent les exigences;

Considérant que madame Chantal Couture a demandé, dans les délais prescrits, à déplacer la personne salariée au poste de secrétaire, greffe et trésorerie;

Considérant que madame Chantal Couture rencontre les exigences du poste;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC Chenaux accepte que madame Chantal Couture occupe le poste de secrétaire, greffe et trésorerie à compter du 4 janvier 2021 aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

Adoptée.

2020-11-243

5h. RÈGLEMENT DES GRIEFS 2020-01 À 2020-06

Considérant qu'une rencontre du comité de relations de travail a eu lieu le 19 novembre 2020;

Considérant que lors de cette rencontre, les parties ont discuté des griefs numéro 2020-01 à 2020-06;

Considérant que pour donner suite aux discussions, les parties conviennent de disposer des griefs de la façon suivante : remboursement à madame Nathalie Douville de l'équivalent d'une journée et demie de salaire et paiement à madame Maïsa Lebel, messieurs Guy Giguère et Simon Labarre d'un montant forfaitaire de 400 \$ chacun;

Considérant que les griefs numéro 2020-01 à 2020-06 seront retirés par le Syndicat des employés de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC Chenaux autorise le directeur général à procéder au paiement des sommes prévues à la présente dès que le Syndicat des employés de la MRC des Chenaux aura confirmé par écrit son accord sur les dispositions des règlements de griefs.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6. **FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES**

2020-11-244

6a. **LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 13065 à 13120 ainsi que les autres sommes déboursées au 21 octobre 2020 totalisant 719 898,27 \$.

Adoptée.

2020-11-245

6b. **BUDGET 2021 – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR PARTIE – CATÉGORIE I – DÉPENSES GÉNÉRALES**

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du *Code municipal du Québec*, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément, par résolution, pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du *Code municipal du Québec*, le directeur général doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la **catégorie I (toutes les municipalités)**, d'adopter les prévisions budgétaires deux mille vingt et un relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

RECETTES	
- Quotes-parts des municipalités	2 241 125 \$
- Autres recettes de sources locales	62 260 \$
- Transferts	1 567 309 \$
- Affectation du surplus non affecté	0 \$
- Affectation du surplus réservé au développement du territoire	67 500 \$
Total des recettes	3 938 194\$

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

DÉPENSES ET AFFECTATIONS	
- Législation	196 140 \$
- Gestion financière et administrative	303 871 \$
- Évaluation foncière	570 770 \$
- Autres dépenses en administration	148 894 \$
- Édifice, dépenses d'opération	79 037 \$
- Sécurité incendie	71 731 \$
- Transport collectif	244 000 \$
- Santé et bien-être	84 900 \$
- Développement économique	450 721 \$
- Développement touristique	141 409 \$
- Promotion et développement économique autres	263 229 \$
- Quote-part à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie – compétence II	985 386 \$
- Gestion des cours d'eau	8 000 \$
- Aménagement du territoire	242 650 \$
- Développement culturel	92 938 \$
- Affectations aux immobilisations	5 000 \$
- Amortissement des immobilisations -76 632	
- Intérêt sur l'emprunt pour l'édifice	4 819 \$
- Remboursement en capital édifice	44 700 \$
Total des dépenses	3 938 194 \$

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres.

Il est finalement résolu que toute aide financière additionnelle en provenance du gouvernement du Québec soit entièrement appliquée en vue de réduire le montant affecté au surplus disponible pour l'année 2021.

Adoptée.

2020-11-246

6b. BUDGET 2021 – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR PARTIE – CATÉGORIE III – SÉCURITÉ PUBLIQUE

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du *Code municipal du Québec*, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément, par résolution, pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du *Code municipal du Québec*, le directeur général doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la **catégorie III (toutes les municipalités sauf Notre-Dame-du-Mont-Carmel)**, d'adopter les prévisions budgétaires deux mille vingt relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

RECETTES	
- Quotes-parts des municipalités (Sécurité publique)	3 819 \$
Total des recettes	3 819 \$

DÉPENSES	
- Rémunération des membres	2 546 \$
- Allocation non imposable	1 273 \$
Total des dépenses	3 819 \$

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres de cette catégorie.

Adoptée.

2020-11-247

6b. **BUDGET 2021 – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR PARTIE – CATÉGORIE V – COLLECTE DES ORDURES**

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du *Code municipal du Québec*, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément, par résolution, pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du *Code municipal du Québec*, le directeur général doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Pellerin et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la **catégorie V (Collecte des ordures)**, d'adopter les prévisions budgétaires deux mille vingt et un relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

RECETTES	
- Quotes-parts des municipalités membres	386 229 \$
Total des recettes	386 229 \$

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

DÉPENSES	
- Salaires des employés	129 534 \$
- Contributions de l'employeur	27 296 \$
- Frais de déplacement	5 000 \$
- Formation	500 \$
- Service téléphonique	1 550 \$
- Communications autres	300 \$
- Publication et information	500 \$
- Assurance incendie	1 964 \$
- Assurance des véhicules	3 000 \$
- Système d'alarme	250 \$
- Immatriculation des véhicules	6 400 \$
- Autres permis et droits	150 \$
- Location de véhicules	8 000 \$
- Entretien du bâtiment et du terrain	3 260 \$
- Entretien des véhicules	60 000 \$
- Diesel	50 000 \$
- Graisse et lubrifiant	1 500 \$
- Petits outils	1 000 \$
- Vêtements et équipements de sécurité	1 650 \$
- Article de nettoyage	1 000 \$
- Dépenses diverses	2 750 \$
- Électricité	6 500 \$
- Compensation tenant lieu de taxes	3 000 \$
- Indemnité pour dommages causés	1 200 \$
- Imputation interne	19 150 \$
- Amortissement des immobilisations – 32 372 \$	
- Intérêts sur l'emprunt pour les camions	3 253 \$
- Intérêts sur l'emprunt pour le garage	4 122 \$
- Remboursement en capital - camions	28 400 \$
- Remboursement en capital – garage	15 000 \$
Total des dépenses	386 229 \$

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres de cette catégorie.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-11-248

6b. **BUDGET 2021 – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR PARTIE – CATÉGORIE VI – ENFOUISSEMENT SANITAIRE**

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du *Code municipal du Québec*, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément, par résolution, pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du *Code municipal du Québec*, le directeur général doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la **catégorie VI (Enfouissement sanitaire)**, d'adopter les prévisions budgétaires deux mille vingt et un relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

RECETTES	
- Quotes-parts des municipalités membres	525 109 \$
Total des recettes	525 109 \$

DÉPENSES	
- Enfouissement sanitaire	525 109 \$
Total des dépenses	525 109 \$

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres de cette catégorie.

Adoptée.

2020-11-249

6b. **BUDGET 2021 – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR PARTIE – CATÉGORIE VII – COUR MUNICIPALE**

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du *Code municipal du Québec*, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément, par résolution, pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du *Code municipal du Québec*, le directeur général doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la **catégorie VII (Cour municipale)**, d'adopter les prévisions budgétaires deux mille vingt et un relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

RECETTES	
- Quotes-parts des municipalités membres	2 800 \$
Total des recettes	2 800 \$

DÉPENSES	
- Contribution annuelle à la Cour municipale	2 800 \$
Total des dépenses	2 800 \$

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres de cette catégorie.

Adoptée.

2020-11-250

6c. RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-125 – RÈGLEMENT D'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS ET AUTRES CHARGES POUR L'ANNÉE 2021

Considérant que l'article 205.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* habilite une municipalité régionale de comté à prévoir les modalités de l'établissement des quotes-parts de ses dépenses et de leur paiement par les municipalités de son territoire;

Considérant que le secrétaire-trésorier a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

Considérant qu'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 21 octobre 2020;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte le règlement 2020-125 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'année 2021 et de leur paiement par les municipalités membres.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-125

Prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts
des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'année 2021
et de leur paiement par les municipalités membres

Attendu que l'article 205.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* habilite une municipalité régionale de comté à prévoir les modalités de l'établissement des quotes-parts de ses dépenses et de leur paiement par les municipalités de son territoire;

Attendu que le secrétaire-trésorier a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

Attendu qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 21 octobre 2020;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte le règlement numéro 2020-125 et que ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 Dépenses de la catégorie I

Les données servant à établir la base de répartition des dépenses de la catégorie I des prévisions budgétaires 2021 de la Municipalité régionale de comté des Chenaux proviennent de la richesse foncière uniformisée respective de chaque municipalité au sens de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* en référant aux sommaires du rôle d'évaluation 2021 déposé le 1^{er} novembre 2020, sauf à l'égard :

- 1.1 des quotes-parts relatives aux dépenses de législation du conseil qui sont réparties également selon le nombre de municipalités sauf pour le régime de retraite des élus qui est facturé aux municipalités participantes;
- 1.2 des dépenses relatives à la participation aux assises annuelles du congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui sont réparties également selon le nombre de municipalités dont les représentants sont susceptibles d'y assister;
- 1.3 de la contribution à la Journée de la famille des Chenaux qui est répartie également selon le nombre de municipalités;
- 1.4 des dépenses relatives à l'évaluation foncière, dont les données servant à établir la base de répartition des dépenses inscrites aux prévisions budgétaires 2021 de la Municipalité régionale de comté des Chenaux, sont celles apparaissant dans la case « valeurs totales » du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2021 respectif de chaque municipalité, multipliées par le facteur comparatif approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le même exercice financier;
- 1.5 de la contribution à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLS) qui est répartie en proportion de la population respective de chaque municipalité de la MRC comme établi par le plus récent décret gouvernemental sur la population du Québec;
- 1.6 des coûts d'utilisation et d'entretien du réseau de fibre optique desservant les municipalités et du service Internet « haute vitesse », qui sont répartis également selon le nombre de municipalités participantes;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- 1.7 d'une partie de la contribution au Parc de la rivière Batiscan qui sera équivalente à un dollar par habitant pour chacune des municipalités participantes, dont le nombre respectif est présenté au plus récent décret gouvernemental sur la population du Québec;
- 1.8 de la quote-part payable à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le traitement des matières recyclables et l'élimination des Résidus de déchets dangereux ainsi que le financement de l'écocentre qui est répartie en proportion de la population respective de chaque municipalité de la MRC, comme établi par le plus récent décret gouvernemental sur la population du Québec;
- 1.9 de la quote-part payable à l'Office régional d'habitation des Chenaux qui est répartie selon les dépenses de chacun des Offices municipaux d'habitation, lesquelles sont fournies par le conseil d'administration de l'Office régional d'habitation des Chenaux.

Article 2 Dépenses de la catégorie III (Comité de sécurité publique)

Catégorie III : Pour l'ensemble des municipalités sauf Notre-Dame-du-Mont-Carmel ;

Les données servant à établir la base de répartition des dépenses de la catégorie III relatives à la tenue des réunions du comité de sécurité publique de la Municipalité régionale de comté des Chenaux proviennent de la richesse foncière uniformisée respective de chaque municipalité au sens de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Article 3 Dépenses de la catégorie V (Collecte des déchets)

Les quotes-parts relatives aux dépenses, autres que celles du service de la dette, du service de cueillette et de transport des déchets sont réparties, parmi les municipalités bénéficiant du service, selon :

- le nombre total de logements en référant aux sommaires du rôle d'évaluation 2021 déposé le 1^{er} novembre 2020 ;
- le nombre total de kilomètres des routes du territoire respectif de chacune des municipalités.

Article 4 Dépenses de la catégorie VI (Enfouissement des déchets)

Toute dépense relative à l'enfouissement des déchets en provenance du territoire des municipalités de Batiscan, Champlain, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Prosper-de-Champlain et Saint-Stanislas, et transportés, sous la responsabilité de la Municipalité régionale de comté des Chenaux, sera partagée en proportion des déchets enfouis pour les neuf premiers mois de l'année 2020, en provenance du territoire respectif de chacune d'elles. En fin d'année, un ajustement sera effectué selon le tonnage réel de chacune des municipalités.

Article 5 Dépenses de la catégorie VII (Cour municipale)

Pour l'ensemble des municipalités sauf Notre-Dame-du-Mont-Carmel, les données servant à établir la base de répartition des dépenses de la Cour municipale proviennent de la richesse foncière uniformisée respective de chaque municipalité au sens de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Article 6 Cours d'eau

Toute dépense relative à un ou plusieurs cours d'eau, qui aura été supportée par la Municipalité régionale de comté des Chenaux, fera l'objet d'une quote-part spécifique, équivalente au montant que celle-ci a dû déboursier, et devra être produite à la (aux) municipalité(s) concernée(s) pour être remboursée par celle(s)-ci dans les trente (30) jours.

Article 7 Date des paiements

Le montant total des quotes-parts de chacune des municipalités, établi aux articles 1 à 7 du présent règlement, est payable en quatre versements. Le premier versement est exigible trente jours suivant la date d'envoi de la demande de paiement.

L'échéance du deuxième versement des répartitions est fixée au 30 avril 2021.

L'échéance du troisième versement des répartitions est fixée au 30 juin 2021.

L'échéance du quatrième et dernier versement des répartitions est fixée au 31 août 2021.

Article 8 Pénalité

Après l'échéance, un intérêt annuel au taux de 18 % est facturé sur toute somme exigible en vertu du présent règlement et sur tout compte réclamé par la Municipalité régionale de comté des Chenaux.

Article 9 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE VINGT-CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT (25 NOVEMBRE 2020).

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

2020-11-251

6d. CALENDRIER 2021 POUR LA COLLECTE DES ORDURES

Considérant que le service d'hygiène du milieu de la Municipalité régionale de comté des Chenaux intervient sur tout son territoire à l'exception du territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

Considérant qu'afin de bien gérer la qualité du service offert, un calendrier annuel est produit et soumis aux représentants;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade et résolu à l'unanimité des représentants des municipalités parties à l'entente d'approuver le calendrier préparé pour la collecte des matières résiduelles non valorisables qui indique que les collectes hebdomadaires auront lieu du 16 mai au 30 septembre 2021 inclusivement et que pour les autres périodes de l'année la collecte aura lieu au deux semaines.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu :

- 1- Que les collectes pour les encombrants auront lieu dans les semaines du 4 et du 11 juillet, et du 3 et 10 octobre 2021;
- 2- Qu'aucune collecte spéciale pour les feuilles mortes ne soit réalisée par notre service.

Adoptée.

2020-11-252

6e. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu unanimement :

- 1- Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui se tiendront le mercredi et qui débiteront à dix-neuf heures (19 h) :

• 20 janvier • 17 février • 17 mars • 21 avril • 19 mai • 16 juin • 18 août
• 15 septembre • 20 octobre • 24 novembre • 15 décembre

- 2- Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi.

Adoptée.

2020-11-253

6f. ADOPTION DU CADRE DE RÉFÉRENCE EN SAINÉ ALIMENTATION DE LA MRC DES CHENAUX

Considérant que le Cadre de référence favorisant la qualité de vie des communautés en matière de loisir, sport, plein air, activité physique et saines habitudes de vie de la MRC des Chenaux découlant de l'entente de partenariat avec l'Unité régionale de loisir et sport de la Mauricie (URLSM), a été adopté le 17 janvier 2018 (résolution numéro 2018-01-005);

Considérant que la quatrième orientation du cadre de référence est en lien avec la thématique de la saine alimentation;

Considérant que la MRC des Chenaux avait pour mandat de réaliser un cadre de référence en saine alimentation;

Considérant que des rencontres de travail entre la Table intersectorielle en saines habitudes de vie et la MRC des Chenaux ont permis d'identifier les orientations du cadre, lesquelles ont été consignées dans le document intitulé *Ensemble de la terre à l'assiette : cadre de référence en saine alimentation pour tous de la MRC des Chenaux*;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que le projet de Cadre de référence en saine alimentation a été présenté aux membres du conseil de la MRC des Chenaux lors d'une séance préparatoire;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte le Cadre de référence en saine alimentation de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2020-11-254

6g. ENTENTE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE EN MAURICIE 2017-2020 – AVENANT NUMÉRO 3

Considérant que la MRC des Chenaux a signé le 1^{er} mai 2017, en collaboration avec plusieurs partenaires de la Mauricie, une Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020;

Considérant que la MRC des Chenaux a signé le 29 juin 2019, un avenant à l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020;

Considérant que la MRC des Chenaux a signé le 31 mars 2020, l'avenant numéro 2 à l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020;

Considérant qu'en vertu de l'article 14 de l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020, une modification peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties;

Considérant que les parties désirent prolonger la durée de l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020 jusqu'au 31 décembre 2021, afin de permettre que l'objet et les obligations qui y sont prévus soient réalisés;

Considérant que les articles de l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020, à l'exception de ceux qui sont modifiés, demeurent inchangés et continuent de s'appliquer;

Considérant que le projet d'addenda numéro 3 a pour objet de modifier les articles 10 et 18 de l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020 conclue le 5 mai 2017;

Considérant que le projet d'addenda numéro 3 modifie également la durée de l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020 jusqu'au 31 décembre 2021 et met à jour les coordonnées des parties;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise le préfet, monsieur Gérard Bruneau ou le directeur général, monsieur Patrick Baril, à signer l'avenant numéro 3 concernant l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-11-255

6h. ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR L'AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS ENTRE LES SERVICES INCENDIES DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DES CHENAUX

Considérant que les différents services incendies des municipalités de la MRC des Chenaux éprouvent depuis plusieurs années des problèmes techniques de communication lors d'interventions qui nécessitent la collaboration de plusieurs services;

Considérant que ces problèmes techniques nuisent aux opérations des services incendies lors des interventions et que cette situation est néfaste pour assurer la sécurité et une qualité de service optimale aux citoyens de nos municipalités;

Considérant que l'acquisition d'équipements pour l'amélioration des communications entre les services incendies des municipalités de la MRC des Chenaux réglerait la situation du fait que les systèmes de communication seront les mêmes pour tous les services;

Considérant que pour normaliser les communications, des équipements numériques (antennes, câbles, transmetteurs) devront être installés à différents endroits sur le territoire de la MRC des Chenaux;

Considérant que le coût d'acquisitions et d'installations des équipements nécessaires est de 25 398 \$ avant les taxes applicables selon une soumission reçue du Groupe CLR;

Considérant que pour donner suite à l'installation des équipements, les municipalités devront s'assurer de détenir des radios numériques;

Considérant la recommandation du comité sur la sécurité incendie de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux octroi un contrat de 25 398 \$ avant les taxes applicables au Groupe CLR pour l'acquisition et l'installation des équipements nécessaires à l'optimisation des systèmes de télécommunication entre les services incendies des municipalités de la MRC des Chenaux et que l'excédent non affecté soit utilisé pour couvrir la dépense.

Adoptée.

2020-11-256

6i. ANNULATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020

Considérant que la résolution 2019-11-252, adoptée en novembre 2019, indique qu'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux sera tenue le 16 décembre 2020;

Considérant le court délai entre la séance du 25 novembre 2020 et celle du 16 décembre qui doit être précédée d'une réunion préparatoire le 11 décembre;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux décrète, par la présente, l'annulation de la séance ordinaire de décembre 2020.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-11-257

6j. UTILISATION DES EXCÉDENTS NON AFFECTÉS

Considérant que le règlement 86-02-41, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, prévoit le cadre à l'intérieur duquel le directeur général peut procéder aux virements budgétaires nécessaires;

Considérant que les virements de crédits permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et ainsi permettre de couvrir la totalité des dépenses des prévisions budgétaires 2021;

Considérant qu'une somme de 67 500 \$ de l'excédent non affecté pourrait être utilisée pour couvrir une partie des dépenses de la catégorie 1, soit 2 500 \$ pour la journée de la famille des Chenaux, 25 000 \$ pour les assises annuelles du congrès de la FQM et 40 000 \$ pour les dépenses administratives générales;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC des Chenaux accepte qu'une somme de 67 500 \$ de l'excédent non affecté soit utilisée pour couvrir une partie des dépenses de la catégorie 1.

Adoptée.

7. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2020-11-258

7a. CONFORMITÉ DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 251-2020 DE LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le plan d'urbanisme numéro 251-2020 de la municipalité de Batiscan.

Adoptée.

2020-11-259

7a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2020-09-560 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2020-09-560 de la municipalité de Saint-Narcisse.

Adoptée.

7b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

Aucun dossier n'est présenté ce mois-ci.

8. RAPPORTS

8a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues des activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le mois d'octobre 2020.

8b. COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Monsieur Christian Fortin, président du comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour le mois d'octobre 2020, préparé par notre agente de développement culturel.

8c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité de développement du territoire, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du comité de sécurité incendie, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8f. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot, président du comité sur la sécurité publique, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8g. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Monsieur Gérard Bruneau, président du comité de la communauté entrepreneuriale, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8h. **COMITÉ TOURISTIQUE**

Madame Diane Aubut, présidente du comité touristique, résume le rapport d'activités pour le mois d'octobre 2020, préparé par notre agente de développement touristique.

9. **FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

9a.i. **PROJETS STRUCTURANTS – SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS**

Aucun dossier n'est présenté ce mois-ci.

2020-11-260

9a.ii. **PROJETS STRUCTURANTS — ENVELOPPES DÉDIÉES**

Considérant que, suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 \$ par année plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, telles que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que, pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de notre-Dame-du-Mont-Carmel et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le projet suivant :

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Saint-Maurice	Ajouts d'aménagements aux parcs Benoît et Brûlé	22 820 \$	16 820 \$

Il est également résolu :

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé comme suit :
 - 70 % à la signature du protocole requis;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer le document et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-11-261

9a.iii. PROJETS STRUCTURANTS — ENVELOPPES – PROJETS STRUCTURANTS

Considérant que la MRC des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie;

Considérant que les membres du comité de recommandation se sont réunis pour prendre en considération un projet ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement du territoire eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique;

Considérant les recommandations dudit comité;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le projet suivant :

Promoteur	Projet	Coût total	Subvention
Proches aidants des Chenaux	Moments d'histoire; on se souvient !	28 100 \$	7 341 \$

Il est également résolu :

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé aux conditions recommandées de la manière suivante :
 - 70 % à la suite de la signature d'un protocole;
 - 30 % à la suite de la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

9b. DEMANDES RÉGIONALES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2020-11-262

10a. PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, VOLET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGION SEN ALERTE MAXIMALE – RESTAURANT LE VILLAGEOIS

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux dans laquelle, un prêt a été consenti pour l'établissement d'un programme aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçue de la part de l'entreprise le Restaurant le Villageois;

Considérant que cette demande est faite dans le cadre du PAUPME, volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé la demande sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant la recommandation du comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise un prêt de 50 000 \$ provenant du PAUPME – volet AERAM, sans garantie (simple signature) au taux de 3 % amorti sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, pour une période totale d'amortissement de 39 mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, déclare qu'il n'a aucun lien d'affaires ou d'intérêt personnel dans le dossier du Restaurant le Villageois, mais préfère s'abstenir de voter sur le dossier puisqu'il a des liens personnels avec l'un des actionnaires.

Adoptée.

2020-11-263

10b. PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, VOLET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE- PIZZÉRIA MONT-CARMEL

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux dans laquelle, un prêt a été consenti pour l'établissement d'un programme aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçue de la part de l'entreprise le Pizzéria Mont-Carmel;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que cette demande est faite dans le cadre du PAUPME, volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé la demande sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant la recommandation du comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise un prêt de 20 000 \$ provenant du PAUPME – volet AERAM, sans garantie (simple signature) au taux de 3 % amorti sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, pour une période totale d'amortissement de 39 mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2020-11-264

10c. DEMANDE DE FINANCEMENT FLI – ACHAT CHAMPLAIN

Considérant que le Comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du Comité d'investissement commun qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité des Chenaux (FLS);

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux :

Accepte la demande de financement prévoyant un prêt FLI au montant de cinquante mille dollars (50 000 \$), portant intérêt au taux de sept (7) % par année, amorti sur soixante-neuf (69) mois avec moratoire de remboursement de capital de trois (3) mois (le total de la période d'amortissement incluant le moratoire sera de soixante-douze (72) mois).

Il est également résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux autorise le paiement de ce montant au promoteur selon les conditions énumérées au contrat à être signé entre les parties et que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2020-11-265

10d. DEMANDE DE FINANCEMENT FLI – WILL AND YOU

Considérant que le Comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant les recommandations des membres du Comité d'investissement commun qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité des Chenaux (FLS);

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux :

Accepte la demande de financement prévoyant un prêt FLI au montant de vingt mille dollars (20 000 \$), portant intérêt au taux de 7 % par année, remboursable en soixante-douze (72) versements mensuels et autorise le paiement de ce montant au promoteur selon les conditions énumérées au contrat à être signé entre les parties;

Que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2020-11-266 10e. DEMANDE FONDS JEUNES PROMOTEURS – WILL AND YOU

Considérant que le comité d'investissement a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement commun qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds jeunes promoteurs (FJP);

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement sous forme d'une aide financière non remboursable provenant du Fonds jeunes promoteurs pour le projet suivant :

Dossiers	Montant octroyé
Will and you	5 000 \$

Il est également résolu :

- 1- Que toutes les conditions prévues, pour le dossier accepté par la présente résolution, en fassent partie intégrante comme si elles étaient ici reproduites pour celui-ci;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la demande.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-11-267

11a. MRC DE MÉKINAC – APPUI AUX RELAIS DE MOTONEIGES POUR LA SAISON 2020-2021

Considérant les démarches entreprises par les propriétaires de relais de motoneige;

Considérant la volonté des propriétaires de relais de motoneige à dialoguer avec les instances concernées dans le but de faciliter la mise en place de plans sanitaires ou de solutions équitables;

Considérant les retombées économiques considérables générées par les relais et l'industrie de la motoneige pour les municipalités et la région;

Considérant l'actuelle suggestion de la ministre du Tourisme, madame Caroline Proulx, d'ouvrir les relais sans la possibilité d'ouvrir les cuisines;

Considérant que les programmes de soutien financier en place ne peuvent permettre aux relais de maintenir leur établissement ouvert, tel que suggéré par la ministre, tout en assurant le maintien des normes sanitaires;

Considérant qu'en plus des relais de motoneige, les entreprises œuvrant dans le secteur de la restauration situé dans un palier d'alerte rouge souffrent des mesures mises en place par le gouvernement du Québec;

Considérant qu'il n'a pas été démontré que le secteur de la restauration représente un risque élevé de propagation de la COVID-19 si les mesures sanitaires sont respectées par les restaurateurs et la clientèle,

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appuie le regroupement des propriétaires de relais de motoneige dans leurs démarches visant à assurer une saison 2020-2021 viable et sécuritaire pour les motoneigistes du Québec et demande au gouvernement du Québec de permettre l'ouverture du secteur de la restauration dans plus brefs délais, le tout en respect des mesures sanitaires applicables.

Adoptée.

2020-11-268

11b. APPUI – CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LE PETIT CHAMPLAIN

Considérant que le ministère de la Famille procède actuellement à un appel de projets ciblé pour la création de 4359 nouvelles places subventionnées en installation;

Considérant que la MRC des Chenaux est un territoire visé par cet appel de projets et que 72 places subventionnées sont réservées pour le territoire;

Considérant que les Centres de la petite enfance intéressés par cet appel de projets doivent déposer une demande d'ici au 15 janvier 2021;

Considérant que le 17 novembre 2020, le Centre de la Petite enfance Le Petit Champlain, situé à Champlain, a fait parvenir à la MRC des Chenaux une demande d'appui pour le dépôt d'un projet dans le cadre de l'appel de projets ciblé du ministère de la Famille;

Considérant que le Centre de la Petite enfance Le Petit Champlain est actuellement limité à 36 places;

Considérant que la liste d'attente du Centre de la Petite enfance Le Petit Champlain est de 110 places;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que ce projet permettrait au Centre de la Petite enfance Le Petit Champlain de construire un nouveau bâtiment et d'ajouter 42 places pour atteindre un total de 78 places;

Considérant que la municipalité de Champlain appuie le projet;

Considérant que l'attribution de nouvelles places au Centre de la Petite enfance Le Petit Champlain est essentiel à son développement à long terme;

Considérant que les Centres de la Petite enfance sont primordiaux pour assurer la vitalité économique et sociale des territoires;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appuie le Centre de la Petite enfance Le Petit Champlain pour son dépôt de projet dans le cadre de l'appel ciblé 2020 du ministère de la Famille.

Adoptée.

2020-11-269

11c. APPUI – CENTRE DE LA PETITE ENFANCE FLOCONS DE RÊVE

Considérant que le ministère de la Famille procède actuellement à un appel de projets ciblé pour la création de 4359 nouvelles places subventionnées en installation;

Considérant que la MRC des Chenaux est un territoire visé par cet appel de projets et que 72 places subventionnées sont réservées pour le territoire;

Considérant que les Centres de la petite enfance intéressés par cet appel de projets doivent déposer une demande d'ici au 15 janvier 2021;

Considérant que le 25 novembre 2020, le Centre de la Petite enfance et bureau coordonnateur Flocons de rêve, situé à Saint-Maurice, a fait parvenir à la MRC des Chenaux une demande d'appui pour le dépôt d'un projet dans le cadre de l'appel de projets ciblé du ministère de la Famille;

Considérant que le Centre de la Petite enfance et bureau coordonnateur Flocons de rêve est actuellement limité à 246 places;

Considérant que la liste d'attente du Centre de la Petite enfance et bureau coordonnateur Flocons de rêve est de 500 places;

Considérant que ce projet permettrait au Centre de la Petite enfance et bureau coordonnateur Flocons de rêve de construire une nouvelle installation de 80 places à Saint-Maurice;

Considérant que la municipalité de Saint-Maurice appuie le projet;

Considérant que l'attribution de nouvelles places au Centre de la Petite enfance et bureau coordonnateur Flocons de rêve est essentielle à son développement à long terme;

Considérant que les Centres de la Petite enfance sont primordiaux pour assurer la vitalité économique et sociale des territoires;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appuie le Centre de la Petite enfance et bureau coordonnateur Flocons de rêve pour son dépôt de projet dans le cadre de l'appel ciblé 2020 du ministère de la Famille.

Adoptée.

12. CORRESPONDANCE

- a. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – analyse du projet de règlement numéro 2020-124;
- b. Ministère des Transports – subvention pour l'exploitation d'un service de transport collectif en 2019;

13. POUR VOTRE INFORMATION

Aucun dossier n'est présenté ce mois-ci.

14. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est présenté ce mois-ci.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée à la séance.

2020-11-270

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-sept heures cinquante (17h50), il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET